

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

3<sup>e</sup> Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

COMPTE RENDU INTEGRAL — 30<sup>e</sup> SEANCE

2<sup>e</sup> Séance du Jeudi 26 Octobre 1967.

## SOMMAIRE

1. — Nomination de douze juges titulaires à la Haute Cour de justice et de deux membres de la commission centrale de classement des débits de tabac. — Ouverture des scrutins (p. 4169).

2. — Loi de finances pour 1968 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4170).

### Éducation nationale.

MM. Taittinger, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses de fonctionnement; Weinman, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses d'équipement.

MM. Poujade, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les dépenses de fonctionnement; Dijoud, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les dépenses d'équipement.

M. Peyrefitte, ministre de l'éducation nationale.

3. — Nomination de douze juges titulaires à la Haute Cour de justice. — Proclamation du résultat du scrutin (p. 4181).

4. — Nomination de deux membres de la commission centrale de classement des débits de tabac. — Proclamation du résultat du premier tour de scrutin et ouverture du deuxième tour (p. 4181).

5. — Loi de finances pour 1968 (deuxième partie). — Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 4182).

### Éducation nationale (suite).

MM. Bouloche, Dupuy, Fréville.

6. — Nomination de deux membres de la commission centrale de classement des débits de tabac. — Proclamation du résultat du deuxième tour de scrutin et ouverture du troisième tour (p. 4189).

7. — Loi de finances pour 1968 (deuxième partie). — Reprise de la discussion d'un projet de loi (p. 4189).

### Éducation nationale (suite).

Mlle. Dienesch, MM. Royer, Gulchard.

Renvol de la suite de la discussion budgétaire.

8. — Ordre du jour (p. 4194).

\*

## PRESIDENCE DE M. MAX LEJEUNE, vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

## NOMINATION DE DOUZE JUGES TITULAIRES A LA HAUTE COUR DE JUSTICE ET DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION CENTRALE DE CLASSEMENT DES DEBITS DE TABAC

### Ouverture des scrutins.

M. le président. L'ordre du jour appelle la nomination, par scrutins dans les salles voisines de la salle des séances:

— d'une part, de douze juges titulaires à la Haute Cour de justice;

— d'autre part, de deux membres de la commission centrale de classement des débits de tabacs.

Les candidatures ont été affichées.

Je rappelle que les scrutins sont secrets et qu'en ce qui concerne la Haute Cour de justice, la majorité absolue des membres composant l'Assemblée est requise à chaque tour de scrutin.

Des bulletins ont été imprimés au nom des candidats. Ils devront être mis dans l'urne sous enveloppe.

Seront considérés comme nuls les suffrages exprimés dans une enveloppe contenant, soit plus de noms que de postes à pourvoir, soit le nom d'une personne non député.

Je prie MM les secrétaires de bien vouloir désigner deux d'entre eux pour présider les bureaux de vote installés dans les salles voisines.

Je vais maintenant tirer au sort le nom de quatre de nos collègues qui procéderont à l'émargement des listes de votants. (Il est procédé au tirage au sort.)

M. le président. Sont désignés: MM. Rabourdin, Michel Durafour, Chazalon et Sénès.

Les scrutins vont être annoncés dans le Palais et seront ouverts dans cinq minutes.

Ils seront clos à seize heures cinq minutes.

— 2 —

## LOI DE FINANCES POUR 1968 (DEUXIEME PARTIE)

## Suite de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1968 (n<sup>o</sup> 426, 455).

Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale.

## EDUCATION NATIONALE

## ETAT B

## Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

- « Titre III : + 500.896.575 francs ;
- « Titre IV : + 171.138.525 francs. »

## ETAT C

## Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

## Titre V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme, 1.699.250.000 francs ;
- « Crédits de paiement, 505 millions de francs. »

## Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme, 2.080.750.000 francs ;
- « Crédits de paiement, 395 millions de francs. »

Le débat a été organisé comme suit :

- Gouvernement, 2 heures 30 minutes ;
- Commissions, 1 heure ;
- Groupe de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République, 4 heures 52 minutes ;
- Groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, 2 heures 30 minutes ;
- Groupe communiste, 1 heure ;
- Groupe des républicains indépendants, 50 minutes ;
- Groupe Progrès et démocratie moderne, 40 minutes ;
- Isolés, 5 minutes.

La parole est à M. Taittinger, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses de fonctionnement. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. Jean Taittinger, rapporteur spécial.** Vingt milliards de francs de crédits, 12 millions d'élèves et d'étudiants, plus de 600.000 fonctionnaires : tels sont, monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, les ordres de grandeur que l'on doit avoir présents à l'esprit lorsqu'on aborde les problèmes de l'éducation nationale.

A cette échelle, le calcul — à une décimale près — du pourcentage d'accroissement des dotations budgétaires, d'un exercice à l'autre, perd beaucoup de son intérêt.

Ceux d'entre vous que les chiffres intéressent trouveront cependant, dans mon rapport écrit, certaines indications qui devraient les convaincre, si besoin en était, de l'ampleur de l'effort accompli au cours des dix dernières années, non seulement au titre du budget de l'éducation nationale, mais, plus largement, dans le domaine de l'éducation et de la culture.

Sans doute le budget du ministère de la justice, par exemple, progresse-t-il, entre 1967 et 1968, au titre des dépenses ordinaires, de plus de 30 p. 100, tandis que la progression des dépenses ordinaires de l'éducation nationale n'est, dans le même temps, que de 11 p. 100.

Est-ce à dire que l'éducation nationale n'ait plus la priorité des priorités ? Certes non. Car si, en valeur relative, les crédits nouveaux demandés pour l'éducation nationale sont trois fois inférieurs à ceux de la justice, ils leur sont huit fois supérieurs en valeur absolue et les seules mesures nouvelles demandées au titre de la première pour l'année 1968, sont du même ordre de grandeur que l'ensemble des crédits votés au titre de la seconde en 1967.

**M. Sabatier, rapporteur spécial du budget du ministère de la justice,** voudra bien m'excuser de m'être livré à cette comparaison. Elle m'a paru indispensable pour montrer à quel niveau se situent les problèmes de l'éducation nationale et pour tenter

de redonner sa juste valeur à une querelle de chiffres que, pour ma part, je trouve stérile. Le problème est moins, en effet, de regarder derrière soi et, en manipulant des pourcentages, de déplorer leur insuffisance, que d'envisager l'avenir et de tenter d'utiliser au mieux les moyens existants.

A cet égard, monsieur le ministre, le budget que vous nous présentez devrait donner satisfaction à tous ceux qui s'intéressent à l'éducation nationale autrement que pour en faire un thème de polémique. Les crédits de 1968 permettront en effet de poursuivre et de compléter l'action de l'éducation nationale, mais aussi de la diversifier pour 1969 et pour les années suivantes.

Tradition, innovation, rénovation, telles sont donc les trois caractéristiques du budget que j'ai l'honneur de rapporter devant l'Assemblée.

Les tâches traditionnelles que l'éducation nationale devra mener grâce aux mesures nouvelles prévues pour 1968 sont, les unes d'ordre purement quantitatif, les autres, au contraire, d'ordre qualitatif.

En réalité, les premières et les secondes sont étroitement imbriquées et il est difficile de distinguer, parmi les efforts supplémentaires auxquels l'éducation nationale devra faire face au cours du prochain exercice, ceux qui porteront sur les unes plutôt que sur les autres, d'autant plus qu'à ces deux grandes catégories d'actions, il convient d'en ajouter une troisième qui est la poursuite continuelle de l'amélioration des conditions d'enseignement.

Parmi les tâches d'ordre quantitatif, la première consiste à accueillir des effectifs croissants d'élèves et d'étudiants. Comme ils l'ont fait depuis de longues années, ces effectifs accuseront une progression sensible de la rentrée de 1967 à la rentrée de 1968, date à laquelle le total des effectifs scolaires et universitaires atteindra un ordre de grandeur de douze millions, chiffre comparable à celui de la population de l'Australie, par exemple, ou encore au nombre total des habitants de la Suisse, de la Norvège et de la République d'Irlande.

D'une année à l'autre, la progression globale avoisinera 300.000 unités ; elle affectera, selon des proportions très différentes, les divers degrés d'enseignement. Le premier degré, tout d'abord, connaîtra un recul de 34.000 élèves. En revanche, l'enseignement pré-scolaire, l'enseignement du second degré et l'enseignement supérieur verront croître leurs effectifs respectivement de 113.000 élèves, de 227.000 élèves et de 32.000 étudiants.

En ce qui concerne les enseignements supérieurs, il convient de souligner le caractère aléatoire des prévisions. Celles-ci dépendent, en effet, des résultats du baccalauréat qui sont eux-mêmes difficiles à évaluer.

Le pourcentage inattendu de succès au baccalauréat de 1967 et l'engouement subit pour le certificat préparatoire aux études médicales — phénomènes dont nous avons pu apprécier récemment les conséquences — témoignent des erreurs de prévision commises, à la fois sur le plan global et pour chaque discipline.

Afin de faire face à l'accroissement des effectifs dans les seuls enseignements scolaires, plusieurs mesures nouvelles sont inscrites au budget pour 1968.

Pour ce qui est des bourses, tout d'abord, 3.600.000 francs sont destinés à en accroître le nombre, de 15.640. Sont demandés par ailleurs : 24.700.000 francs supplémentaires, au titre des transports scolaires, 11.700.000 francs au titre de l'allocation de scolarité et 90 millions de francs pour l'aide à l'enseignement privé.

Parmi ce que j'appelle les préoccupations qualitatives, la poursuite du vaste programme de réformes en cours vient en tête. Ces réformes sont nombreuses ; elles concernent à la fois les enseignements scolaires et l'enseignement supérieur.

Pour les enseignements du second degré, le dernier palier atteint a correspondu à la mise en place des nouvelles classes terminales, lors de la dernière rentrée scolaire, tandis qu'en 1969 seront organisés les baccalauréats de techniciens économiques et les baccalauréats de techniciens industriels, ainsi que les brevets d'études professionnelles décernés au terme des deux années de scolarité en second cycle court.

Pour les enseignements supérieurs, les secondes années du premier cycle conduisant au diplôme universitaire d'études littéraires et au diplôme universitaire d'études scientifiques fonctionnent depuis la rentrée de cette année, tandis que le second cycle, menant en deux ans à la maîtrise, et le troisième cycle de recherche viendront couronner l'édifice.

Cette réforme, en renforçant le contrôle du travail des étudiants et en développant l'encadrement de ceux-ci, devrait avoir pour résultat d'améliorer le « rendement » des études supérieures.

Je n'ignore pas, monsieur le ministre, ce que le rapprochement de ces termes peut avoir de choquant. Mais l'est-il beaucoup plus que la comparaison du nombre des étudiants inscrits en faculté des sciences, qui était de 120.000, avec celui des diplômes délivrés chaque année, qui était seulement de 12.000 ?

Il n'est pas dans mes intentions de me prononcer, du haut de cette tribune, pour ou contre le libre accès en faculté, et je ne veux pas rouvrir une querelle qui dure depuis trop longtemps déjà.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous dire ma surprise — elle n'est peut-être, après tout, que celle d'un rapporteur qui aborde pour la première fois les problèmes de l'éducation nationale — de voir que la France manque de savants, d'ingénieurs et de chercheurs dans les disciplines scientifiques, alors qu'il est question d'une réglementation de l'accès en faculté des sciences.

Le problème est-il bien posé ? N'importe-t-il pas, plus encore, de multiplier les taux de réussite et de réglementer plus strictement encore les conditions d'inscription et de présentation aux examens, afin que les mauvais étudiants s'éliminent d'eux-mêmes, en quelque sorte, et que l'effort soit concentré sur ceux qui en sont dignes, et sur ceux-là seulement ?

Telle est, monsieur le ministre, la question que je vous pose. Le second « volet » de la réforme des enseignements supérieurs est constitué par la mise en place des instituts universitaires de technologie. Ceux-ci ont commencé à fonctionner en 1966 ; ils accueillent, à cette époque, environ 1.600 étudiants. En 1967, le nombre des étudiants s'est élevé à 8.000. En 1968, grâce aux crédits inscrits au budget, il atteindra 20.000.

Sans doute certains se plaindront-ils de la lenteur avec laquelle cette mise en place est réalisée ; peut-être auraient-ils souhaité que l'on aille beaucoup plus vite encore en besogne. C'est qu'ils ignorent les problèmes que posent la formation et le recrutement des personnels enseignants à ce niveau, étant donné surtout que la pédagogie est entièrement nouvelle et fait largement appel aux praticiens.

Très sincèrement, je ne crois pas qu'il eût été possible de faire mieux que ce qui a été fait. Et si le nombre des demandes d'inscription dans les instituts universitaires de technologie est supérieur à celui des places offertes pour les années de démarrage, il y a tout lieu de s'en réjouir, car il atteste le succès de cette innovation qui procurera enfin à la France les techniciens supérieurs dont elle avait tant besoin.

En matière de réforme, certes, il y aurait encore beaucoup à dire. Celle des enseignements du premier degré n'est encore qu'à l'état de projet, celle du baccalauréat n'est pas définitive et celle de l'accès en faculté est encore à envisager.

Mais, monsieur le ministre, je vous laisse le soin de répondre, au cours de votre exposé, à ces questions que je vous pose en « pointillé », si je puis dire.

Je vais maintenant m'efforcer de dresser rapidement, devant mes collègues, un bilan des crédits que vous nous demandez en vue de poursuivre votre effort dans les deux domaines que je viens d'évoquer.

Pour ce qui concerne, d'abord, les seuls enseignements scolaires, 14.641 postes budgétaires nouveaux seront créés en 1968, pour un coût global de 75.700.000 francs. De plus, une mesure de régularisation portant sur 4.389 emplois coûtera 50 milliards de francs en année pleine.

Certes, créer des postes n'est pas tout, encore faut-il les pourvoir en personnels titulaires. Mon rapport fait, à ce sujet, le point de la situation telle qu'elle se présentera en 1968, et je renvoie à ce document ceux de nos collègues que ces problèmes intéressent de près. Qu'il me suffise de souligner que la situation s'améliore sans cesse et qu'elle s'améliorera encore au cours des prochaines années.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la réforme des enseignements scolaires, il convient de noter que la mise en place des collèges d'enseignement secondaire — qui en constituent la pièce maîtresse — est poursuivie à un rythme accéléré, puisque le nombre des élèves scolarisés dans ce type d'établissements passera de 520.000 environ, pour cette année, à près de 730.000 à la rentrée de 1968.

J'indique également qu'un crédit de 7.800.000 francs sera consacré, au cours du prochain exercice, à la nationalisation d'établissements d'enseignement du second degré qui étaient antérieurement à la charge des collectivités locales.

En faveur de l'enfance inadaptée sont inscrits au projet de budget pour 1968 : la création de 2.686 postes nouveaux et des crédits supplémentaires de près de 25 millions de francs, dont 600.000 francs qui correspondent à la création de 3.100 nouvelles bourses d'adaptation. Ainsi l'effort accompli en quelques années dans ce secteur devrait donner satisfaction, même aux plus difficiles.

Les tâches qui restent à accomplir sont certainement immenses, et c'est devant un problème aussi douloureux que celui-là que l'on ressent pleinement ce que peut avoir d'injuste, parfois, l'impossibilité de multiplier à l'infini les crédits souhaitables.

Cependant, il faut bien convenir qu'il n'eût pas été réaliste d'envisager la scolarisation des 500.000 enfants handicapés

dénombrés par l'intergroupe « Enfance inadaptée », lequel s'est réuni sous l'égide du commissariat du Plan, à l'occasion de la préparation du V<sup>e</sup> Plan.

Mais une évolution très remarquable s'est accomplie dans les esprits depuis quelques années. Actuellement, les besoins en ce domaine sont connus, analysés, diffusés, alors qu'il n'y a pas si longtemps ils étaient totalement ignorés.

Cette prise de conscience, au moins autant que l'effort budgétaire accompli, constitue l'un des grands succès que votre administration, monsieur le ministre, a remportés dans un passé récent, car elle a permis de sortir les enfants handicapés du ghetto — si vous me permettez l'expression — dans lequel ils étaient jusqu'alors confinés. Les conditions de scolarisation de ces enfants demeurent et demeureront malheureusement toujours distinctes des autres types d'enseignement. Elles tendent cependant à s'en distinguer de moins en moins fondamentalement, et cela me paraît être le meilleur moyen d'atteindre le but qu'elles visent : la réinsertion de ces jeunes dans la société.

En ce qui concerne les enseignements supérieurs, le développement des tâches traditionnelles pourra être poursuivi grâce aux mesures nouvelles concernant à la fois les personnels, les œuvres, le matériel, le fonctionnement et la recherche.

Un crédit de 50.800.000 francs concerne le personnel et correspond, outre les rémunérations d'heures supplémentaires, notamment, à la création de plus de 2.800 postes, dont 1.000 pour les instituts universitaires de technologie.

À cet égard, monsieur le ministre, permettez-moi de souligner, tout en insistant sur l'effort accompli, qu'il vous faudra, compte tenu des derniers résultats au baccalauréat, développer encore vos moyens dans ce domaine, lors de l'établissement du budget pour 1969.

En second lieu, le centre national des œuvres universitaires verra ses subventions de fonctionnement s'accroître de 1.900.000 francs, tandis que les aides distribuées par le canal du fonds de solidarité universitaire ou consacrées aux chambres en cité universitaire et aux places de restaurants progresseront de 17.460.000 francs.

De même, 7.950.000 francs sont destinés à accroître de 5.000 le nombre de bourses et à porter leur taux moyen de 2.610 à 2.700 francs. Enfin, 32 millions sont prévus en faveur du fonctionnement et de l'entretien des nouveaux bâtiments, et 22 millions sont destinés à la recherche.

La seconde série de mesures inscrites au budget de 1968 concerne des tâches nouvelles. La plus importante est, bien entendu, la prolongation de la scolarité obligatoire. La décision de principe en a été prise dans l'ordonnance du 16 janvier 1959 et elle a été mise en vigueur de s'appliquer, conformément au texte initial, en septembre 1967.

Jusqu'alors, l'obligation scolaire s'arrêtait à quatorze ans. Au-delà, cependant, 25 p. 100 des jeunes seulement quittaient l'école. Ce n'est donc que 200.000 élèves environ qui seront touchés par cette mesure, mais la scolarité obligatoire étant prolongée de quatorze à seize ans, un peu moins de 400.000 enfants, au total, devront être scolarisés.

Les possibilités offertes sont au nombre de trois : l'accueil dans le cadre des structures existantes avec le choix entre trois voies — la classe de fin d'études, la quatrième pratique ou la quatrième d'accueil, le collège d'enseignement technique menant à un certificat d'aptitude professionnelle en trois ans — l'accueil dans les enseignements spéciaux ; pour les enfants handicapés et l'accueil dans les sections d'éducation professionnelle spécialement créées à cet effet.

D'après les estimations faites à la dernière rentrée, 110.000 enfants seront scolarisés dans le système existant, 12.000 dans les enseignements spéciaux et 70.000 dans les sections d'éducation professionnelle.

Au mois de septembre 1968, ces chiffres devraient s'accroître respectivement de 80.000, 14.000 et 100.000.

Sur le plan des crédits, seuls ont été individualisés ceux qui concernent la seconde et la troisième formule, c'est-à-dire l'enfance inadaptée et les sections d'éducation professionnelle.

Au titre de l'enfance inadaptée, 15 millions supplémentaires sont inscrits au projet de budget, qui correspondent à la création de 1.300 postes d'éducateur spécialisé, dont 600 au 1<sup>er</sup> janvier 1968 et 700 au mois de septembre de la même année.

Pour ce qui concerne les sections d'éducation professionnelle, 52 millions figurent au budget. Les crédits correspondent, d'une part, à la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier 1968 au 31 décembre de la même année — les dotations afférentes au premier trimestre 1967 devant figurer au collectif — d'autre part, à la période qui va du 15 septembre 1968 au 31 décembre de la même année.

Ces crédits se répartissent ainsi : 32 millions pour assurer la rémunération du personnel enseignant, soit sous la forme d'heures supplémentaires lorsque les sections d'éducation professionnelle fonctionneront auprès des établissements d'enseignement publics et que l'enseignement sera assuré par le per-

sonnel enseignant de ces établissements, soit sous la forme de subventions aux dépenses de personnel lorsque les sections d'éducation professionnelle seront annexées à des cours professionnels, à des établissements privés ou à des établissements d'enseignement ménager familial ; 6.200.000 francs destinés à l'institut pédagogique national qui sera chargé de dispenser, grâce à des émissions de télévision et de radiodiffusion, un enseignement de soutien portant sur les matières fondamentales ; parmi ces émissions, les unes seront télévisées, au rythme de cinq, puis de dix par semaine, et destinées aux enfants, les autres seront radiodiffusées, au rythme d'une par mois, et destinées aux maîtres ; 7.800.000 francs pour la création de 50.000 bourses au taux moyen de 468 francs ; 2.300.000 francs pour les transports scolaires ; 2.300.000 francs au titre de l'allocation de scolarité ; 1.300.000 francs destinés aux subventions de fonctionnement aux sections d'éducation professionnelle rattachées aux cours professionnels organisés par les collectivités locales.

Au total, pour ce qui concerne seulement la moitié des enfants touchés par la prolongation de la scolarité, plus de 67 millions de francs sont prévus au titre de l'exercice 1968.

Les sections d'éducation professionnelle sont une création nouvelle dont il convient de rappeler à grands traits les caractéristiques. Elles fonctionnent auprès des établissements publics du premier cycle ou d'enseignement technique ainsi qu'auprès des cours professionnels, en particulier ceux des chambres de métiers et de commerce, des écoles techniques et des entreprises nationalisées.

Les enfants y recevront douze heures hebdomadaires d'enseignement général et technique et vingt-huit heures de formation pratique et préprofessionnelle dans l'entreprise, selon une progression étudiée et en liaison avec l'enseignement scolaire.

Il ne s'agira pas de l'acquisition d'un métier mais de l'initiation aux gestes et aux méthodes d'une famille de métiers. A l'issue de la période d'éducation professionnelle, le jeune entrera, soit dans une entreprise en vue d'un apprentissage spécialisé pour la préparation d'un C. A. P., soit dans un collège technique pour deux ans en vue de la préparation d'un brevet d'éducation professionnelle.

L'institution des sections d'éducation professionnelle appelle quatre remarques : d'une part, il ne s'agit nullement d'une formule transitoire, mais bien au contraire d'une institution définitive dont on peut même se demander si elle ne devrait pas être étendue et utilisée pendant un an dans les classes pratiques terminales ; d'autre part, malgré son nom, la section d'éducation professionnelle dispense un enseignement préprofessionnel. Elle ne forme pas à un métier donné, mais elle a pour mission de préparer les enfants qui ne se sentent pas attirés par les études abstraites, à entrer dans la vie active.

En outre, pendant toute la durée de leur maintien en section d'éducation professionnelle, les enfants restent sous statut scolaire, contrairement à ce qui se passait en cas d'apprentissage, avec tous les avantages que comporte ce statut, et notamment le droit aux bourses et aux transports scolaires.

Enfin, il y a tout lieu de se réjouir de voir abaisser la cloison étanche qui, jusqu'à présent, a séparé, en France, la vie scolaire de la vie professionnelle.

La prolongation de la scolarité obligatoire a suscité un certain nombre de critiques. Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte ici pour faire le point de la situation.

Compte tenu de la multiplicité des tâches auxquelles le ministère de l'éducation nationale a dû faire face et de l'ampleur de l'effort qu'il a dû fournir depuis 1959, on a pu se demander, à un moment, si la prolongation de la scolarité obligatoire pourrait raisonnablement prendre effet en 1967.

Le fait que le délai ait été tenu montre que, pour l'essentiel, les difficultés auxquelles s'est trouvée confrontée l'éducation nationale au cours de ces dernières années ont pu être surmontées.

Sans doute, ceux qui ont le souci d'une vaine perfection peuvent-ils regretter les conditions dans lesquelles cette mesure a été appliquée. Mais, s'il avait fallu attendre que les conditions idéales fussent réunies, la prolongation de la scolarité eût risqué d'être reportée d'année en année.

D'ailleurs, les conditions actuelles sont bien loin d'être mauvaises puisque — vous venez de le préciser, monsieur le ministre — le nombre de sections d'éducation professionnelle qui fonctionnent à l'heure actuelle est supérieur à 1.500. C'est un beau résultat. Il suffit, pour s'en convaincre, d'imaginer les problèmes qu'a pu poser la création de cette formule entièrement originale et nouvelle, associant votre ministère et les responsables économiques, ce qui, je me dois de le souligner, constitue en France une petite révolution.

Au titre des actions nouvelles, il convient également de signaler brièvement la mise en place d'un plan de lecture publique destiné à permettre à notre pays de rattraper le retard qu'il enregistre dans ce domaine par rapport aux pays de développement économique comparable au nôtre.

Enfin, il est un troisième type de décisions nouvelles, encore qu'on en retrouve chaque année dans le budget, ce sont les mesures prévues en faveur du personnel. Les crédits sollicités dans ce domaine dépassent 23 millions de francs, contre moins de 5 millions de francs pour 1967.

Je n'entreprendrai pas ici l'analyse détaillée de ces dotations ; je me bornerai à évoquer rapidement quatre points. S'agissant, tout d'abord, des personnels de service, le projet de budget pour 1968 comporte un crédit nouveau de plus de 5.700.000 francs, qui permettra d'augmenter de 40 p. 100, à dater du 1<sup>er</sup> janvier prochain, l'indemnité forfaitaire des agents des établissements d'enseignement. Il est également prévu d'importantes créations de postes, mais en nombre encore insuffisant. Ces mesures devraient, je pense, donner satisfaction aux personnels de ces catégories.

Des crédits sont également prévus afin d'attribuer une indemnité de sujétion spéciale aux instituteurs spécialisés chargés de la direction pédagogique des sections d'enfance inadaptée des collèges d'enseignement secondaire.

Cette mesure m'amène à vous signaler, monsieur le ministre, la situation des directeurs d'école qui auraient également souhaité voir leur situation améliorée.

Les corps d'inspection bénéficient, quant à eux, de dispositions favorables puisqu'un certain nombre de postes d'inspecteurs départementaux de l'enseignement du premier degré, de l'enseignement technique et de la jeunesse et des sports sont transférés en postes d'inspecteur adjoint d'académie.

Quant aux agrégés, je dirai seulement que rien n'est prévu en leur faveur pour 1968. Vous connaissez les légitimes inquiétudes de ce grand corps de l'Etat. Je souhaite que vous puissiez faire le point de l'évolution de leur situation et des perspectives d'avenir.

Pour terminer avec les crédits de l'éducation nationale, et en laissant volontairement de côté toute une série de mesures nouvelles que j'ai analysées dans mon rapport écrit, je voudrais examiner rapidement, en guise de conclusion, la troisième facette du budget que vous nous proposez. Elle est moins marquée que les deux premières et apparaît comme en filigrane.

Pour 1968, vous nous demandez, en effet, des crédits nouveaux en faveur des administrations centrales et des services académiques. Ces dotations supplémentaires correspondent, certes, au développement d'un certain nombre de travaux traditionnels mais aussi à l'amorce de certaines tâches nouvelles.

De son côté, le service de la statistique vient, pour la première fois, de publier des « tableaux de l'éducation nationale » retraçant l'évolution d'un certain nombre de données au cours des dernières années. Mais nous sommes en droit d'espérer que les dotations supplémentaires demandées et qui correspondront, pour partie au moins, à la réédition de cet ouvrage, permettront de le compléter par des perspectives à moyen terme.

Enfin et surtout, monsieur le ministre, comme vous l'avez souligné devant notre commission des finances, dans votre budget figure, pour la première fois, un crédit de 1.300.000 francs destiné à développer les activités d'enquête de votre administration. Cette dotation, encore que modeste, nous permet d'espérer que nous verrons se développer au sein de votre ministère une activité dont il est le gestionnaire à certains niveaux et dans certains domaines, mais à laquelle il avait lui-même trop peu recourus : la recherche.

Gérer vingt milliards de francs de crédits, plus de 600.000 fonctionnaires et avoir la responsabilité de près de 12 millions d'élèves et d'étudiants exige que vous fassiez appel aux méthodes et aux procédés les plus modernes, tant en ce qui concerne la gestion que la prévision.

Car il ne vous faut pas seulement gérer, monsieur le ministre ; il vous faut également prévoir. Les chiffres que je viens de rappeler se modifient d'année en année. Or savez-vous exactement aujourd'hui quels seront vos besoins en hommes et en crédits dans plusieurs années ? Pensez-vous déjà aux problèmes qui surgiront pendant cette même période, aux réformes que vous aurez à lancer et à leurs incidences ?

Murée dans son immobilisme, l'éducation nationale a subi le mouvement comme à contrecœur depuis trop longtemps pour que nous ne nous félicitions pas de vous voir enfin décidé à renverser les rôles et à canaliser, sinon à dompter encore, l'évolution des chiffres, des idées, des habitudes, des besoins, des goûts.

Je voudrais illustrer mon propos de deux exemples choisis, l'un dans le domaine de la gestion, l'autre dans celui de la prospective, et dans lesquels nous souhaiterions voir rapidement s'exercer vos nouvelles méthodes de conception et de travail.

Le premier concerne l'utilisation du parc immobilier dont vous disposez. Il est immense ; il se développe chaque année et il est quasiment neuf. Combien d'heures sert-il par an ? A quelle fraction de la population est-il destiné ? Au moment où chacun parle de recyclage ou d'éducation permanente, il serait bon, mon-

sieur le ministre, que vous envisagiez de faire tomber le mur qui sépare, en France, la vie scolaire de la vie tout court, en révisant complètement les normes d'utilisation de vos locaux.

Le second domaine dans lequel il faut que vous entrepreniez un travail de prospective est celui du recrutement du personnel enseignant. Il reste là beaucoup à faire : à tous les échelons des réformes s'imposent. Mais avant, il vous faut appréhender l'ensemble des aspects de ce problème, savoir quels seront, d'ici à dix ans au moins, vos besoins, vos moyens et comment vous devez concilier les uns et les autres.

Ce désir de réformer les méthodes de gestion de votre administration et d'introduire plus de dynamisme dans vos préoccupations, je crois l'avoir décelé à quelques indices que j'ai relevés dans votre budget. Confirmez-moi dans mes impressions premières, monsieur le ministre. Je n'aurai qu'à me féliciter davantage encore d'avoir eu à demander à l'Assemblée de suivre sa commission des finances en votant le budget de l'éducation nationale pour 1968.

Monsieur le ministre, votre prédécesseur, M. Christian Fouchet, a fait pénétrer avec difficulté et non sans mérite l'esprit de réforme dans la plus grande administration de l'Etat. Vous êtes un jeune ministre, plein d'idées, d'enthousiasme et de talent. Votre devoir est de poursuivre rapidement la modernisation de l'éducation nationale, d'ouvrir toutes grandes les fenêtres de l'Université sur le monde qui l'entoure, d'adapter les formes de l'enseignement public aux exigences et aux obligations de notre temps.

Votre rôle, vos responsabilités sont immenses. Les parlementaires sont nombreux qui, dans cette enceinte, veulent vous apporter, en plus de leur confiance, leur soutien.

En leur nom, je vous demande de réussir vite, car le peuple français a plus que jamais besoin d'une jeunesse bien éduquée, prête à lui aménager les voies de son avenir. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. le président.** La parole est à M. Weinman, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour les dépenses d'équipement. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. Jacques Weinman, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, les dépenses d'équipement en capital du ministère de l'éducation nationale passent, entre 1967 et 1968 de 3.605.500.000 francs à 3.780 millions pour les autorisations de programme et de 3.358.500.000 francs à 3.800 millions pour les crédits de paiement.

En valeur absolue, l'accroissement d'un exercice à l'autre est de 174.500.000 francs pour les autorisations de programme et de 441.500.000 francs pour les crédits de paiement.

Entre 1957 et 1968 le total des autorisations de programme ouvertes dans le budget de l'éducation nationale est passé de 1.340 millions à 3.780 millions de francs, ce qui démontre l'ampleur de l'effort accompli.

Encore convient-il de signaler que la progression effective est plus rapide que celle qui ressort de la comparaison de ces deux données. En effet, l'équipement sportif des établissements est compris dans le premier chiffre mais non dans le second.

Pendant la même période, ce sont les crédits consacrés aux collèges d'enseignement secondaire et aux collèges d'enseignement général qui ont enregistré la croissance la plus spectaculaire : 38 millions en 1957, 1.022 millions en 1968.

Les autorisations de programme consacrées à la recherche passaient, dans le même temps, de 37 millions à 295 millions. Dans l'enseignement supérieur, la progression est de 145.800.000 francs à 1.040 millions. En revanche, l'équipement scolaire et universitaire connaît un rythme d'accroissement plus proche de celui de l'ensemble des dotations : 1.303.500.000 francs en 1957 et 3.485 millions en 1968.

Par rapport aux prévisions du Plan, le volume global des autorisations de programme accordées sur trois ans représente, en valeur absolue, 10.230.500.000 francs sur 18.260 millions, soit plus de 54 p. 100 de l'ensemble des crédits de programme, les dotations de l'exercice 1968 correspondant, à elles seules, à 19,8 p. 100 contre 18,19 p. 100 en 1967 et 17,03 p. 100 en 1966.

Il semble, dans ces conditions, que l'on suive la réalisation des objectifs du Plan dans d'excellentes conditions, puisque, à l'année située au milieu de la période couverte, un cinquième des crédits, à très peu de chose près, se trouve inscrit au budget.

La situation cependant diffère profondément selon le type d'enseignement. Dans le second cycle long, 119,77 p. 100 des crédits programmés ont été inscrits en trois ans afin d'achever des opérations commencées au titre du IV<sup>e</sup> Plan, mais aussi compte tenu de l'intervention de la loi de programme pour la formation professionnelle.

Dans le second cycle court, le taux de réalisation est de 78,22 p. 100. Là encore, se font sentir les effets de la loi d'orientation et de programme sur la formation professionnelle. Le premier cycle, en revanche, est en retard par rapport aux

prévisions. Ce retard s'explique étant donné qu'il s'agit d'un secteur où l'effort prévu est particulièrement important et que la base de départ a été nettement inférieure à la moyenne annuelle.

Il convient cependant de signaler que le rythme de croissance des autorisations de programme d'une année sur l'autre est particulièrement rapide grâce, notamment, à l'utilisation des procédés de construction industrialisée qui présentent, en outre, l'avantage d'abaisser les coûts. Dans ces conditions, même dans ce secteur, les objectifs devraient pouvoir être atteints sans grande difficulté. Le poste « internats et œuvres » est nettement inférieur au pourcentage moyen de l'exécution du Plan : 35 p. 100 contre 54,5 p. 100. Ce retard tient, en grande partie, au fait que les constructions d'internats sont souvent liées à celles des instituts universitaires de technologie et qu'elles se développent, par conséquent, surtout en fin de plan.

S'agissant des dotations inscrites au budget de 1968, il convient de remarquer que, pour la première fois depuis de nombreuses années, le montant des crédits de paiement ouverts sera, en 1968, très légèrement supérieur à celui des autorisations de programme. Cette augmentation des crédits de paiement, de plus 13 p. 100 par rapport à 1967, traduit l'accélération des paiements constatée depuis quelques années. Celle-ci est, elle-même, la conséquence immédiate de l'accélération observée dans la réalisation des investissements. Ces progrès sont dus, d'une part à une utilisation plus rapide et plus complète des autorisations de programme, d'autre part à une réduction des délais d'exécution des travaux.

Le pourcentage d'utilisation des autorisations de programme au cours de ces dernières années montre que le problème de la consommation intégrale des crédits a pu être résolu.

Ce pourcentage d'utilisation est, en effet, supérieur à 99 p. 100 depuis 1964.

L'affectation de ces autorisations de programme a été, par ailleurs, plus rapide. Le pourcentage des crédits affectés au cours du premier semestre de l'année est en effet passé de 44,7 p. 100 à 62,4 p. 100 entre 1964 et 1967.

Mais c'est surtout le recours à l'industrialisation de la construction qui a permis la réduction des délais d'exécution des travaux. L'accélération des délais a porté à la fois sur la période des études préalables au financement et sur la durée d'exécution des travaux.

L'appel à la concurrence, le choix des entreprises, la fixation des prix, l'établissement des documents contractuels types sont réalisés désormais à l'échelon central pour l'ensemble des programmes industrialisés et le contrôle de la commission consultative des marchés s'exerce non plus sur chacun des marchés passés pour l'exécution de ces programmes, mais sur les conditions et sur les résultats de la consultation nationale.

La durée des travaux a été, elle aussi, très sensiblement réduite : elle n'est que de six à huit mois pour les établissements de second degré, de sept à douze mois pour les instituts universitaires de technologie, de six à dix mois pour les résidences universitaires, de sept mois pour les écoles nationales de perfectionnement.

Les opérations lancées au début d'une année sont donc livrées, soit à la fin de la même année, soit au cours du premier semestre de l'année suivante. Il convient de noter que, dans de nombreux cas, ces délais ont été encore raccourcis et que de nombreuses opérations décidées au mois de janvier ont été livrées au mois de septembre de la même année.

Entre 1964 et 1967, au titre des établissements de second degré, pour lesquels les entreprises ont maintenant une large expérience, les économies réalisées peuvent être évaluées de 5 à 15 p. 100 environ.

L'économie réelle est cependant encore supérieure, car la réduction des délais d'exécution des travaux permet de traiter à prix ferme et non revisable tous les marchés exécutés en moins de douze mois, c'est-à-dire, comme on l'a vu, la grande majorité des opérations.

Cela explique la moindre croissance des autorisations de programme : 4,82 p. 100 par rapport à 1967. Cette constatation a suscité de nombreux commentaires qui laissent penser que le budget de l'éducation nationale risque de perdre dans l'avenir une partie de la priorité dont il avait bénéficié jusqu'à ce jour. Ce n'est pas inexact.

D'autres prétendent que le gain obtenu grâce à l'amélioration des procédures et des techniques aurait dû être consacré à une augmentation du programme. Il est en effet, possible de ne pas se limiter strictement aux objectifs du Plan. Votre commission des finances se propose donc de suivre attentivement l'évolution de la situation lors de l'examen des prochains budgets.

C'est dans le domaine des enseignements de premier cycle que l'effort le plus important sera réalisé.

Les autorisations de programme, d'un montant de 1.050 millions de francs, devraient permettre le lancement de 271 opérations représentant environ 185.000 places nouvelles.

Il serait particulièrement souhaitable d'éviter, pour la réalisation de ces programmes, que les plans types adoptés n'apportent des structures trop rigides et fassent ainsi perdre de vue certaines possibilités d'un aménagement plus fonctionnel, tenant compte, par exemple, des variations d'effectifs.

Il serait également intéressant de renforcer la coordination entre le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la jeunesse et des sports, afin de permettre aux adolescents qui fréquenteraient ces établissements de bénéficier de l'action salutaire de la pratique des sports et des jeux nécessaires à un bon équilibre physique.

Faute de réalisations communes, cet espoir n'est guère permis pour l'instant, mais nous espérons, monsieur le ministre, que vous y consacrerez tous vos soins.

Les enseignements supérieurs viennent immédiatement en seconde position, avec 881.700.000 francs destinés à la construction de 250.000 mètres carrés de facultés — soit environ 29.550 places, — de 52.000 mètres carrés de bibliothèque — soit environ 24.000 places — et de 20.000 places dans les instituts universitaires de technologie.

Ces créations doivent permettre de lever en partie les difficultés mises en évidence lors de la rentrée universitaire en cours.

Une dotation supplémentaire de 716 millions est par ailleurs prévue en faveur du second cycle. Elle devrait permettre le financement de 123 opérations ou tranches d'opérations comprenant : trente-trois lycées classiques et modernes, dont onze avec C. E. T. ; trente-trois lycées techniques, dont vingt-sept avec C. E. T. ; trente C. E. T. autonomes et vingt-sept lycées polyvalents, dont dix-neuf avec C. E. T.

Vous avez effectué une réforme intéressante en accolant aux lycées des C. E. T., ce qui permettra le passage plus facile des élèves d'un établissement à un autre.

Dans le premier degré, 5.000 classes primaires environ devraient être construites, grâce à 437 millions de francs. En effet, étant donné l'importance des migrations vers les grandes villes, il est nécessaire de créer des classes dans certains de leurs quartiers.

A la recherche sont affectés 295 millions, à l'enfance inadaptée, 178 millions destinés à permettre le financement de 400 à 500 classes de perfectionnement, de 60 blocs annexés à des C. E. S. et de 16 écoles nationales de perfectionnement.

Au titre des internats et des œuvres, enfin, 140 millions sont prévus pour l'ouverture d'environ 6.650 places supplémentaires de restaurant et d'une dizaine de milliers de chambres en cité universitaire.

Pour trois chapitres on enregistre une diminution de dotations, ce qui nécessite quelques explications.

En ce qui concerne d'abord le chapitre 53-33, qui regroupe les dotations ouvertes au budget au titre des investissements immobiliers intéressant les établissements du second degré entièrement financés par l'Etat, le décret du 27 novembre 1962 ayant posé le principe que toutes les opérations nouvelles d'investissement intéressant l'enseignement du second degré seraient, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1963, subventionnées et par conséquent financées sur les crédits du chapitre 66-33, l'existence du chapitre 56-33 ne se justifie donc que par dérogation au principe posé.

De fait, les opérations en cours au 1<sup>er</sup> janvier 1963 dont le financement incombait à l'Etat, en application de la réglementation antérieure au 27 novembre 1962, se font de moins en moins nombreuses, les crédits correspondant à ces opérations étant passés de 111.300.000 francs en 1966 à 43.300.000 francs en 1968. C'est cette diminution, parfaitement normale au demeurant, qui traduit la diminution, par rapport au budget de 1967, du montant des autorisations de programme demandées.

Pour ce qui est du chapitre 54-01, qui concerne l'administration académique et les services communs, la baisse du montant des autorisations de programme ne porte pas sur les travaux neufs, mais sur les frais d'études et les acquisitions immobilières. Les dotations correspondantes ont pu ainsi être réduites, compte tenu des projets susceptibles d'être engagés en 1968.

S'agissant enfin du chapitre 66-70, qui regroupe les subventions d'équipement médical social et culturel, l'utilisation des procédés de construction industrialisés et l'accélération qui en résulte dans l'exécution des travaux ont permis de restreindre, dans une forte proportion, les crédits destinés à compenser les hausses de prix. Ainsi s'explique la diminution des autorisations de programme prévues à ce chapitre.

J'espère, monsieur le ministre, que ces crédits d'équipement, qui demeurent très importants, permettront à ce secteur de pointe de votre ministère de le rester longtemps encore, compte tenu des progrès considérables enregistrés ces dernières années dans le domaine de la construction.

La commission des finances a approuvé ces crédits, tout en formulant diverses remarques au sujet de l'architecture extérieure de certains établissements. Sur ce point, monsieur le

ministre, un effort s'impose pour donner satisfaction aux maires des communes où sont construits les établissements. D'autre part, l'utilisation de la part égale à 1 p. 100 du montant de la construction réservée à l'exécution ou à l'acquisition d'œuvres d'art pour orner ces établissements devrait être décidée en accord avec les intéressés afin de leur donner aussi dans ce secteur des satisfactions plus évidentes que celles qui leur ont été apportées précédemment.

Telles sont, brièvement résumées, monsieur le ministre, les remarques présentées par la commission des finances. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Poojade, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les dépenses de fonctionnement. (Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**M. Robert Poojade, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales doit donner en dix minutes son opinion sur les conditions de fonctionnement de l'éducation nationale.

Le plus simple serait sans doute qu'il vous dise, comme le personnage des *Plaideurs* : « Je dois parler, je parle, j'ai parlé. » (Sourires.)

Le budget de l'éducation nationale proposé pour 1968 est en augmentation de 11 p. 100 par rapport à 1967, alors que l'ensemble du budget ne progresse que de 9,2 p. 100.

Les crédits de fonctionnement atteignent 16.179 millions contre 15.185 millions, soit une progression de 1.534 millions, c'est-à-dire de plus de 10 p. 100, alors que la progression de l'année précédente n'avait été que de 7,9 p. 100.

La première partie de l'avis de la commission concerne l'application de la réforme. La commission note que le budget de l'éducation nationale est pour le Gouvernement une priorité permanente, ce dont on a la preuve en comparant le budget de l'éducation nationale et le budget des armées. Je ne reviendrai pas sur ce point.

M. le rapporteur spécial de la commission des finances a fort bien souligné l'ampleur de la progression des mesures nouvelles qui doublent pratiquement depuis l'année passée et leur incidence sur l'application de la réforme de l'enseignement.

Je ne m'étendrai donc pas sur la première partie de l'avis de notre commission, ni sur l'analyse qui a déjà été faite par M. Taittinger des crédits affectés à la prolongation de la scolarité obligatoire, à la création de C. E. S., à la scolarisation d'effectifs supplémentaires.

Rappelons seulement quelques chiffres : 2.249 créations d'emplois dans les enseignements pré-scolaires et élémentaires ; 6.444 dans les lycées, C. E. S. et C. E. G. ; 2.450 dans les C. E. T. et 2.686 dans l'enseignement spécial, soit un accroissement important de 28 p. 100.

Un effort non négligeable est consenti en faveur du personnel de surveillance qui passe, d'un exercice à l'autre, de 28.200 à 33.000, et du personnel de service. Je dois ajouter que cet effort assurément important n'est peut-être pas suffisant en ce qui concerne le personnel du second degré et — j'y reviendrai tout à l'heure — de l'enseignement supérieur.

La prise en charge des dépenses qui incombent aux collectivités locales sera assurée par un crédit de 48 millions, contre 6 millions en 1967, soit un accroissement considérable de 620 p. 100.

Un crédit de 52 millions est prévu pour la mise en place des sections d'éducation professionnelle. J'y reviendrai dans un instant.

Dans la seconde partie de son avis, la commission des affaires culturelles s'interroge sur la modernisation de l'Université.

L'Université ne sera moderne que si elle est d'abord démocratique. L'avis de votre commission précise, à cet égard, quelles sont les origines sociales des étudiants qui fréquentent nos universités et notamment le pourcentage des enfants issus de familles modestes.

Pour que ce pourcentage, dans l'enseignement supérieur comme dans l'enseignement secondaire, s'améliore encore, l'effort doit porter sur deux points : l'aide aux familles, d'une part, l'information et l'orientation, d'autre part.

Le problème se pose plus que jamais de la nature de l'enseignement public. S'agit-il vraiment d'un service public gratuit dès lors que les enfants des campagnes se trouvent financièrement pénalisés en raison de l'insuffisance des crédits affectés aux transports scolaires malgré la progression que nous connaissons l'année prochaine, de l'obligation pour les familles d'acheter des fournitures scolaires coûteuses, du montant des bourses, qui malgré un effort auquel la commission a d'ailleurs rendu hommage, n'est pas encore au niveau souhaitable ? Nous devons dans ce domaine relever les améliorations très nettes qui sont intervenues pour les familles d'agriculteurs, notamment depuis les mesures prises en 1966.

Examinant les conditions d'attribution des bourses, la commission des affaires culturelles a déploré, une fois de plus, qu'aucune publicité digne de ce nom n'ait été donnée, jusqu'ici, aux motifs de refus des bourses. Les réponses du ministère à ce sujet ne nous ont pas paru suffisantes.

L'Université sera moderne si elle assure une orientation efficace.

Dans le cadre des nouvelles structures de l'enseignement, les collèges d'enseignement secondaire reprouperont progressivement les premiers cycles d'enseignement long et les classes de fin d'études des écoles primaires.

Il convient d'observer avec vigilance si la multiplication des collèges d'enseignement secondaire ne risque pas d'abaisser le niveau des études.

En réponse à une question sur ce point, le ministère se contente d'observer que la création progressive des collèges d'enseignement secondaire ne peut avoir pour effet d'abaisser le niveau des études dans les collèges d'enseignement général ! Pour obtenir qu'un enseignement de qualité soit dispensé dans l'ensemble des établissements du second degré, il faut que chacune des sections constituées soit dotée d'un personnel enseignant qualifié.

Or on peut s'inquiéter de plusieurs faits. Les agrégés qui se livraient à un effort de réflexion utile sur les méthodes sont de plus en plus confinés dans les classes terminales. D'aucuns le regrettent. Votre rapporteur a exprimé son opinion personnelle considérant qu'il s'agissait d'une situation pratiquement inévitable.

Le recrutement des « capésiens » pose des problèmes au sujet desquels, monsieur le ministre, nous aimerions connaître votre avis.

La formation des titulaires du C. A. P.-C. E. G. n'est pas encore clairement définie. Nous souhaitons que la formule retenue soit celle d'une formation suffisamment longue qui ne soit pas limitée à deux années.

Enfin, sur ce point, la commission a observé que l'extrême diversité du personnel enseignant était en définitive préjudiciable à la qualité de cet enseignement.

Le rapporteur souhaite pour sa part qu'on s'oriente vers la constitution d'un corps unique de professeurs de l'enseignement du second degré qui seraient du niveau de l'actuel C. A. P. E. S.

L'Université sera moderne si elle offre aux enfants et aux jeunes gens une pédagogie nouvelle.

A cet égard on peut regretter que les centres d'expérimentation pédagogique soient rares et que ces dernières années — c'est un euphémisme — le nombre des lycées pilotes n'ait pas augmenté.

On peut regretter également qu'un crédit ne soit pas globalement affecté à la recherche pédagogique et que le ministère ait déclaré, en réponse à une question posée à ce sujet, que « l'affectation systématique d'un certain pourcentage du budget de l'éducation nationale à la recherche pédagogique ne paraît pas souhaitable ».

Les groupes de recherche sont le plus souvent privés et isolés et leurs résultats sont mal diffusés.

Dans la dernière partie de son avis, la commission pose la question suivante : l'enseignement doit-il être rentable ?

Cette notion de « rentabilité » appliquée à l'enseignement n'est pas sans inquiéter le rapporteur lui-même, comme sans doute la majorité de ceux qui appartiennent ou ont appartenu à l'université. Mais, puisque la question se pose et puisqu'elle est posée, il vaut mieux l'aborder franchement. L'enseignement ne doit pas être rentable au sens où est rentable une entreprise industrielle ou commerciale. Sa productivité doit être appréciée non au regard des besoins économiques du pays qui peuvent être évalués différemment, mais au regard de la meilleure utilisation des équipements et du personnel, pour le plus large épanouissement des intelligences, pour le développement le plus harmonieux des activités professionnelles.

Or si l'on fournit actuellement 25 p. 100 d'années-élève en plus de ce qui est théoriquement nécessaire, en raison des redoublements et des abandons qui accroissent la charge financière par individu, si l'on restreint l'effectif par classe et si, parallèlement, on augmente l'équipement mis à la disposition de chaque élève, si l'on remplace dans le premier cycle les professeurs agrégés par des professeurs munis seulement du C. A. P.-C. E. G., ces facteurs auront certainement des incidences sur le rendement de l'enseignement, conçu comme le nombre d'élèves formés pour une masse de dépenses déterminée, d'autant plus que d'importants investissements sont consentis et que des réaménagements considérables sont décidés sans que le coût et le profit de chaque option soient clairement définis.

La commission évoque dans son avis quelques cas particuliers, tel celui de la radio et de la télévision scolaires. A ce sujet, la Cour des comptes a observé que même là où des téléviseurs sont installés les enfants en profitent non pas aux heures

d'émission, mais seulement à titre de détente, pendant ou après les heures de réfectoire. On pourra me dire qu'il s'agit d'aspects mineurs du problème. Mais il en est bien d'autres.

Des établissements qui coûtent cher — M. Taittinger l'a souligné excellemment — ne sont occupés que quelques heures par jour et quelques mois par an, si bien que, du point de vue de l'occupation des locaux, la situation des établissements scolaires rejoint, si je peux me permettre cette comparaison, celle de l'hôtellerie saisonnière !

**M. André Fanton.** Très bien !

**M. Robert Pujade, rapporteur pour avis.** Un tel état de fait est-il inévitable ? Ne peut-on se demander, au contraire, si une meilleure coordination entre les services de la jeunesse et des sports et ceux de l'éducation nationale — ce n'est qu'un exemple — ne permettrait pas une utilisation plus rationnelle d'investissements très onéreux ?

J'en viens aux sections d'éducation professionnelle. Vous ne serez peut-être pas étonnés, mes chers collègues, si c'est dans cette partie de l'avis que votre commission examine leur destin.

M. le ministre nous a bien précisé qu'il s'agissait non pas d'une formule transitoire pour occuper les enfants atteints par la prolongation de l'obligation scolaire mais d'une formule nouvelle, faisant appel à une pédagogie spéciale et destinée à ouvrir davantage l'école sur la vie.

Vous ne permettrez de ne pas retracer les schémas que vous connaissez et selon lesquels seront organisées ces sections d'éducation professionnelle. Je ne m'étendrai pas non plus sur leurs modalités théoriques de fonctionnement. Je remarque seulement que la pratique exigera un contrôle très rigoureux de la qualité de l'enseignement général et de l'enseignement technique dispensés aux élèves.

Contrôle de l'enseignement général car les horaires en sont limités. Si les heures n'étaient pas pleinement utilisées à bon escient par des maîtres très qualifiés, si leurs programmes devaient être trop latitudinaires, l'insuffisance des horaires risquerait d'en être accusée.

Quant à l'enseignement professionnel, il exige aussi un contrôle assidu.

Nous voudrions être assurés que de telles exigences sont compatibles avec les dotations budgétaires proposées à votre assentiment et avec les possibilités de tous les intéressés.

Revenant, pour en terminer, sur les possibilités véritables de formation de l'enseignement du premier et du second degré, je voudrais exprimer ma conviction profonde qu'ils ne sauraient acquiescer toute l'efficacité et, partant, toute la rentabilité que l'on doit attendre d'eux que si le personnel enseignant y est homogène et de haut niveau. Cette homogénéité dans la qualité s'accorde parfaitement avec la nécessité d'une pédagogie diversifiée, mais elle ne s'accommodera pas d'un nivellement par la base en ce qui concerne la qualification, ni d'ailleurs de solutions de facilité en matière de rémunération.

Le tronc commun, objet de tant de vœux, ne saurait être, à aucun point de vue, celui de la médiocrité.

Les controverses qui se font jour sur l'enseignement supérieur donnent une actualité presque trop grande au problème de son rendement. Notre enseignement supérieur est-il trop peu productif ou est-il trop ambitieux ? Comment expliquer que les succès aux examens dans certaines sections ne dépassent pas 10 p. 100 des candidats ? Comment justifier l'énorme déchet, que vous connaissez, de ces étudiants qui n'accompliront jamais le cours normal de leurs études ?

On peut l'expliquer par plusieurs raisons, et d'abord par l'insuffisance des équipements ou de l'encadrement. Il faudrait créer plus de postes qu'on n'en crée dans l'enseignement supérieur. Il faudrait, malgré les efforts accomplis, ouvrir plus d'amphithéâtres et de salles de cours. Il faudrait aussi qu'à des méthodes de choix souvent fort arbitraires l'enseignement supérieur substitue des méthodes plus rigoureuses dans la sélection de ses assistants.

Mais l'insuffisance des équipements ou l'insuffisance, toute relative d'ailleurs, de l'encadrement n'explique pas tout. On peut penser que l'enseignement supérieur n'est pas assez soucieux de pédagogie, qu'il dispense mieux l'enseignement rare et les hautes études qu'un enseignement de masse.

On nous rétorquera que son rôle n'est peut-être pas de dispenser un enseignement de masse. Je me demande s'il est vraiment difficile de répondre à cette objection. L'enseignement supérieur obéit à bien des égards ou devrait obéir aux mêmes lois que les autres ordres d'enseignement. Tout ne donne-t-il pas à penser que les efforts budgétaires de l'Etat ne suffiront pas à porter remède à cette improductivité du haut enseignement que chacun déplore et à l'inflation d'échecs qui la consacre ? Faut-il donc accepter, comme on le demande de divers côtés, une sélection à l'entrée du supérieur, ou faut-il organiser à l'intérieur de cet enseignement une orientation qui, jusqu'à présent, n'existe guère ?

Tout en marquant pour sa part sa préférence pour cette dernière solution, c'est-à-dire l'orientation, le rapporteur considère qu'il est nécessaire d'examiner l'une ou l'autre sinon l'une et l'autre de ces réformes. Dans le cas contraire, la rentabilité de l'enseignement supérieur continuera à baisser et des investissements considérables et pourtant toujours insuffisants seront faits sans qu'on puisse avoir la certitude qu'ils seront vraiment productifs.

Pour conclure, je dirai que, dans le projet de loi de finances, le budget de l'éducation nationale n'est pas défavorisé. L'effort consenti est certain. Il doit permettre, pour l'essentiel du moins, l'application de la réforme et il assure le développement d'actions particulièrement indispensables dans des domaines où les dotations étaient nettement insuffisantes, en particulier pour la scolarisation de l'enfance inadaptée.

La progression des mesures nouvelles est importante, chacun le reconnaîtra sans doute.

Le budget permet-il pour autant de satisfaire toutes les exigences de la réforme? Malgré l'augmentation des crédits concernant la direction de la pédagogie, des enseignements et de l'orientation, donne-t-il, du premier degré au supérieur, tous les moyens d'information et d'orientation qui garantiront la démocratisation? Apporte-t-il une contribution décisive à une meilleure adaptation de l'enseignement aux exigences du monde actuel, au renouveau de la pédagogie, par une meilleure formation, une modernisation des programmes, des horaires et des structures des établissements?

Sur ces divers points, votre commission ne peut s'empêcher d'émettre quelques réserves.

Il reste que ce budget permet de faire face aux besoins immédiats, qui sont immenses, et la commission apprécie à leur juste mesure de tels résultats qui l'ont conduit, monsieur le ministre, à exprimer un avis favorable à l'adoption des crédits de fonctionnement du ministère de l'éducation nationale.

Il est seulement permis de souhaiter — et je forme devant vous ce vœu — que les prochains budgets, prolongeant ces efforts, soient aussi conçus — et je sais que c'est votre souci — de manière à entreprendre les mutations dont le pays et l'Université ressentent le besoin. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)

**M. le président.** La parole est à M. Dijoud, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les dépenses d'équipement. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

**M. Paul Dijoud, rapporteur pour avis.** Monsieur le ministre, le rapporteur spécial de la commission des finances ayant déjà procédé à un examen complet des principales masses budgétaires qui intéressent l'équipement de l'éducation nationale, je ne traiterai brièvement que quelques points qui nous préoccupent tout particulièrement, avant de vous faire part des observations qui ont été formulées par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Lorsqu'on examine le budget d'équipement d'une administration, on éprouve forcément un sentiment pessimiste si l'on compare les réalisations aux prévisions et aux besoins.

Dans un souci de réalisme, nous nous contenterons de comparer ces réalisations aux prévisions du Plan. En élargissant la perspective, on peut d'ailleurs remarquer, çà et là, des erreurs dans les prévisions du Plan, mais des erreurs qui peuvent être le fait de difficultés occasionnelles.

Les autorisations de programme pour 1968 sont évaluées à 3.780 millions de francs. Elles permettront le financement d'un nombre important d'opérations.

Il convient de souligner la progression du nombre des instituts universitaires de technologie, dont vingt-deux sont en service, groupant soixante-quatre départements, avec une capacité d'accueil, en octobre 1967, de 8.000 étudiants, contre 1.800 l'année dernière. Cette capacité sera portée à 18.000 ou 19.000 étudiants en octobre 1968. C'est dire que plus du quart des étudiants possédant une formation scientifique appartiendront à cette catégorie d'enseignement, et qu'à cet égard les objectifs du Plan seront largement atteints.

S'agissant de l'exécution du Plan, question qui nous préoccupe plus directement, les dotations en autorisations de programme accusent une progression qui se traduira par un taux d'exécution de 54,5 p. 100 pour les trois premières années. Ce taux est très proche du taux théorique qui avait été fixé, et, étant donné que l'on n'exécute pas un plan par tranches égales, on peut être satisfait des résultats obtenus par l'éducation nationale.

Quant à l'exécution physique du Plan, il est beaucoup plus difficile de se livrer à une évaluation exacte. On peut dire seulement que des différences existent entre les divers cycles de l'enseignement et entre les régions. Toutefois, le développement de la construction industrialisée devrait permettre d'atteindre les objectifs prévus.

Le bilan de l'exécution du plan de financement pour les années 1966 et 1967 laisse apparaître un taux d'exécution d'environ 30 p. 100 pour le premier cycle, soit un retard sensible par rapport aux prévisions du Plan, mais supérieur à 88 p. 100 pour le second cycle long, soit une forte avance par rapport aux prévisions. La question se pose d'ailleurs de la valeur des prévisions et du danger d'une distorsion dans l'action administrative. On pourrait ainsi aboutir théoriquement, après trois années d'exécution, à 120 p. 100 de réalisations, ce qui ne manquera pas de soulever des difficultés regrettables.

En ce qui concerne le second cycle court, un taux normal d'exécution de 54 p. 100 a été enregistré.

En revanche, l'enseignement supérieur, avec un taux d'exécution de 32,1 ou de 32,2 p. 100, respecte peut-être les prévisions du Plan mais accuse, en réalité, un très net écart par rapport aux besoins.

On peut dire que l'insuffisance des équipements dans certains cycles — second cycle long, premier cycle — aboutit progressivement dans les instituts universitaires de technologie à un recrutement beaucoup trop sélectif et que ce sont finalement les sections les plus faciles qui sont les plus fermées.

Cette analyse rapide des perspectives budgétaires me conduit à présenter cinq observations quant à l'équipement scolaire.

La première concerne l'utilisation des crédits budgétaires.

Nous ne pouvons que nous féliciter de l'évolution enregistrée ces dernières années. Le problème de l'utilisation rapide et intégrale des crédits était l'un des plus préoccupants avant 1964. Il est maintenant pratiquement résolu grâce à l'efficacité politique de redressement qui a été entreprise à cet égard depuis trois ans, grâce aussi à l'amélioration des procédures de programmation, à la simplification des systèmes et des circuits de financement, grâce enfin à la normalisation des programmes. Les pourcentages d'utilisation des crédits nous satisfont aujourd'hui pleinement.

Les autorisations de programme, en 1960, n'étaient utilisées qu'à raison de 87 p. 100, les crédits de paiement à raison de 63,2 p. 100. En 1967, les crédits ont pu être utilisés intégralement. Il importe de consolider dans l'avenir cette évolution, car il est essentiel pour l'éducation nationale d'utiliser pleinement les moyens financiers qui sont mis à sa disposition.

La deuxième remarque concerne l'industrialisation. L'examen auquel a procédé la commission des affaires culturelles est assez satisfaisant. L'industrialisation a été et demeure l'un des éléments majeurs de la politique du ministère depuis 1964. Il s'agissait, à l'époque, de lutter énergiquement contre la hausse des prix préjudiciable à l'exécution des programmes et de mettre en place rapidement les établissements du premier cycle qui étaient nécessaires.

L'industrialisation est particulièrement efficace. D'abord, elle permet de réduire les crédits affectés aux hausses de prix et aux frais d'études pour les opérations en cours. A cet effet, on ne prévoit pour 1968 que 164 millions de francs contre 234 millions en 1967.

Ensuite, l'industrialisation permet de réduire — de moitié en moyenne — les délais d'exécution entre la décision et la mise en service. Par exemple, la phase préalable aux travaux — étude de financement, préparation des marchés, etc. — est ramenée à six mois grâce à la normalisation des programmes et au regroupement des commandes.

L'industrialisation permet aussi de réduire de six à huit mois, selon les cas, les délais d'exécution des travaux pour les établissements du second degré. Les opérations lancées au début d'une année, c'est un point important, sont donc achevées à la fin de l'année, en tout cas au cours du premier semestre suivant. Parfois même la cadence est encore plus rapide.

L'industrialisation permet non seulement une meilleure utilisation des crédits mais la réalisation d'économies sensibles. C'est ainsi que les économies réalisées de 1964 à 1967 peuvent être estimées de 5 à 15 p. 100 pour les établissements du second degré, à 10 p. 100 pour les travaux de résidences universitaires, à 5 p. 100 — cela est moins sensible car on n'en est qu'au début — pour les instituts universitaires de technologie.

Enfin, l'industrialisation se traduit, quoi qu'on en pense, par une amélioration de la qualité des constructions.

La place de l'industrialisation dans l'ensemble des travaux de l'éducation nationale est de plus en plus importante: de 4,5 p. 100 en 1964, de 20,5 p. 100 en 1967, elle sera en 1968 de 35,6 p. 100. Autrement dit une construction sur trois sera industrialisée, une construction neuve sur deux sera réalisée selon les procédés de la construction industrialisée.

D'aucuns objectent que la qualité des matériaux et les méthodes de construction rendent les constructions industrialisées fragiles et d'une durée incertaine, vraisemblablement plus courte, et des inquiétudes se sont manifestées à cet égard

dans notre commission. Nous sommes en mesure d'affirmer que l'évolution rapide des méthodes pédagogiques et le remaniement permanent du rôle de l'école dans la vie et dans la société exigent aujourd'hui des équipements qui puissent être perpétuellement transformés. De toute façon, dans vingt ans il ne sera pas possible d'utiliser les moyens actuels, qui seront périmés.

Voilà pourquoi, même si la construction industrialisée aboutit à des équipements plus légers, plus fragiles, il importe de persévérer dans cette voie.

La troisième réserve formulée par la commission concerne la qualité éducative des constructions.

Le cadre éducatif a une grande importance sur la psychologie et sur l'éducation de l'enfant. L'harmonie architecturale de l'espace scolaire est un des éléments importants de l'éducation. Il est nécessaire de construire à l'échelle de l'enfant. Mais la gravité du problème quantitatif a trop souvent dissimulé cet aspect de la question.

Les problèmes qualitatifs passent souvent au second plan et nous ne pouvons que le regretter. Nos méthodes de construction, le cadre dans lequel s'exerce l'activité éducative n'ont pas suivi. En France, l'évolution que l'on constate dans d'autres pays. En Europe occidentale, notamment dans des pays voisins, des tentatives plus énergiques ont été entreprises et les résultats sont pleinement satisfaisants.

Il importe que, dans l'avenir, la nécessité d'industrialiser, de standardiser, ne dissimule pas la nécessité de maintenir une certaine liberté de l'architecture, une certaine liberté de la création éducative. Car le beau n'est pas forcément plus cher. C'est l'absence de beauté qui très souvent coûte cher, car le manque d'harmonie limite la cohésion sociale et l'insertion de l'enfant dans un cadre pleinement satisfaisant.

La commission s'est préoccupée du retard de la construction dans l'enseignement supérieur. Le développement rapide des universités de province est indispensable et c'est avec détermination que l'action a été engagée dans cette voie. Paris a, en 1967, bénéficié de 45 p. 100 des opérations programmées. En 1968 cette proportion a été ramenée à 28 p. 100, non pas que Paris ait vu son rôle diminuer, mais pour permettre un effort plus soutenu en province conformément à ce que nous souhaitons, et c'est ainsi que la part des métropoles d'équilibre s'est élevée de 32 p. 100 à 41 p. 100.

Il importe que cette progression se poursuive et qu'on s'oriente petit à petit vers une organisation universitaire rationnelle.

Il convient certes que le retard pris par l'enseignement supérieur, retard souligné ces temps-ci en termes énergiques par divers orateurs en maintes occasions, ne s'aggrave pas, mais les difficultés rencontrées à Paris, ne doivent pas nous faire perdre de vue les réalisations acquises en province.

C'est ainsi qu'en 1872 les deux tiers du patrimoine immobilier de l'éducation nationale en matière d'enseignement supérieur seront constitués de bâtiments ayant moins de dix ans d'âge. Cette progression est satisfaisante, il importe qu'elle se poursuive.

Dernier élément de préoccupation, le plus grave peut-être : la participation des collectivités locales dans l'effort de construction de l'éducation nationale.

Le chiffre total fixé par le V<sup>e</sup> Plan n'est atteint qu'en supposant une participation des collectivités locales de 5 milliards. C'est considérable et il est certain que les communes éprouvent des difficultés croissantes pour assumer leurs charges dans ce financement. La subvention de l'Etat représente 30 p. 100 seulement de la dépense réelle ; les communes éprouvent les plus grandes difficultés à obtenir des prêts pour financer la part qui reste à leur charge.

Charge accrue et possibilités d'emprunt rigides, on peut dire que le poids des constructions scolaires pour les collectivités locales ira en s'accroissant, de sorte que finalement, c'est aux collectivités locales qu'on risque d'imputer dans l'avenir la responsabilité de l'inexécution du Plan : c'est grave.

Les quelques observations que je viens d'exposer ne nous ont pourtant pas empêché de constater que, après des années de retard, l'administration de l'éducation nationale a accompli un effort dont on ne peut que se louer. Cet effort est d'autant plus sensible qu'il fallait commencer par satisfaire des besoins urgents. Ils l'ont été très largement.

Dans la mesure où il sera possible, dans l'avenir, d'alléger les opérations concernant les jeunes enfants et, au contraire, de renforcer l'effort dans le domaine de l'enseignement supérieur, on ne pourra que se féliciter des efforts et des réalisations qui ont été jusqu'à présent accomplis.

Pour ces raisons et compte tenu des observations qui vous ont été présentées, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis un avis favorable au budget d'équipe-

ment scolaire et universitaire. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

**M. Alain Peyrefitte, ministre de l'éducation nationale.** Présenter à l'Assemblée le projet de budget de l'éducation nationale pour 1968, après les quatre rapports que nous venons d'entendre, devient une tâche difficile et facile.

Facile, parce que, sous le rapport de la documentation et des observations qu'il appelle, le remarquable travail des rapporteurs va alléger le mien. Difficile, puisque l'essentiel a déjà été dit. Je m'attacherai donc, pour ma part, à préciser la politique de l'éducation nationale que le Gouvernement se propose de suivre et dont le projet de budget dont vous êtes saisis est l'expression financière.

Voici donc le premier budget civil de l'Etat : un budget qui dépasse les 20 milliards de francs, c'est-à-dire qui atteint le montant du budget total de l'Etat en 1950. Beaucoup d'entre vous siègent déjà sur les bancs de cette Assemblée quand ils eurent à discuter un budget qui franchissait, pour la première fois, le cap des 2.000 milliards d'anciens francs. Il n'y a que dix-sept ans de cela, et voilà que ce même cap est franchi pour le seul budget de l'éducation nationale. Ce budget est énorme ; il est à la mesure de la tâche d'éducation nationale et sa part est croissante dans l'ensemble des dépenses publiques ; elle augmente cette année encore, confirmant ainsi la priorité permanente que le Gouvernement lui a reconnue.

Parce que ce budget est un budget de croissance, je serai d'autant plus à l'aise pour vous dire que, contrairement à ce que l'on semble croire trop souvent, cette croissance budgétaire n'est pas la seule réponse aux problèmes de l'éducation. Mieux encore, on peut affirmer que cette croissance ne saurait indéfiniment se poursuivre au même rythme parce que, après avoir été une réponse, elle nous pose à son tour des questions.

Elle rencontre en effet deux limites qui sont malaisées à franchir : d'une part, les ressources de la nation, c'est-à-dire, à la longue, la possibilité de financer l'expansion quantitative ; d'autre part, les problèmes de qualité que pose cette expansion même.

La croissance quantitative doit être contrôlée en fonction des capacités financières et humaines d'investissement, ce qui doit nous encourager à améliorer le rendement de notre effort en pourchassant les gaspillages.

Mais on a peut-être trop parlé des problèmes d'éducation nationale en termes de quantité ; on l'a fait sous la pression d'une demande massive d'éducation. Pour satisfaire vraiment à cette demande, il ne suffit pas de construire des écoles et des facultés, d'accueillir matériellement des élèves et des étudiants, de recruter des maîtres, de délivrer des diplômes. Ce qui est aussi nécessaire et ce qui devient maintenant plus urgent, c'est de veiller à la qualité de l'éducation, à l'épanouissement personnel et social des enfants, à la compétence et au zèle des maîtres, au niveau réel des diplômes.

Quand il s'agit de définir une politique d'éducation nationale, le langage chiffré laisse échapper l'essentiel du message. Aussi voudrais-je non seulement vous exposer les grandes orientations de ce budget, mais surtout vous indiquer dans quel sens nous comptons utiliser les ressources qu'il mettra à notre disposition, si vous le votez.

Vous présenter ce budget, cela demande, d'abord, de caractériser sa croissance ; ensuite, de marquer les limites de cette croissance et de montrer comment ces limites nous obligent à tirer le meilleur parti de ressources qui ne sont pas indéfiniment extensibles et comment ces limites nous obligent à organiser de façon plus précise et plus exigeante l'effort d'éducation.

Quelques chiffres définissent éloquentement la croissance du budget de l'éducation nationale : vingt milliards et demi de francs, soit une somme cent fois supérieure, en francs courants, à celle que le budget de 1945 consacrait à l'éducation.

Ce budget va absorber en totalité le produit de l'impôt sur le revenu en 1968. Autrement dit, chaque fois qu'un citoyen versera le montant de son impôt sur le revenu, cette somme ira intégralement à l'éducation nationale.

Le budget de l'éducation nationale croît plus vite que l'ensemble du budget de l'Etat : celui-ci augmente encore cette année de 9,3 p. 100, celui de l'éducation nationale de presque 11 p. 100.

Le budget de l'éducation nationale accroit donc sa part dans le budget général. Cette part a varié entre 7 et 9 p. 100 de 1950 à 1954 ; elle s'est stabilisée autour de 9 p. 100 entre 1954 et 1958. Elle a atteint aujourd'hui 16,5 p. 100.

La croissance enregistrée cette année n'est donc pas un fait accidentel : elle prolonge celle des années qui l'ont précédée. Sans abuser des comparaisons rétrospectives, je voudrais seulement

mettre en évidence deux ordres de faits qui marquent que cette croissance est bien la traduction d'une politique volontaire, délibérée, et qu'elle n'est pas seulement la conséquence de l'augmentation automatique des effectifs.

Entre 1958 et 1968 la somme dépensée chaque année pour l'accueil d'un élève a passé, en francs constants, de 550 francs à 1.570 francs, c'est-à-dire que le coût individuel du service-éducation a triplé au cours des dix dernières années, alors qu'il n'avait même pas doublé entre 1948 et 1958. Il a doublé au cours des seules cinq dernières années.

C'est-à-dire que, non seulement l'éducation nationale a fait face à la vague démographique, mais elle a pu améliorer les conditions mêmes de l'enseignement pour l'ensemble des élèves.

Ce qui prouve encore cette amélioration, c'est l'augmentation des effectifs en dehors de la scolarité obligatoire. L'augmentation des effectifs correspondant à la période de scolarité obligatoire est le simple reflet des progrès de la démographie ; leur augmentation avant et après la période de scolarité obligatoire est le reflet des progrès de la démocratie.

En deçà de la scolarité obligatoire, dans les classes maternelles, 40 p. 100 des enfants de deux à six ans étaient scolarisés en 1948. En 1958, 42 p. 100 ; donc les effectifs étaient restés pratiquement constants par rapport à la progression démographique. En 1968, 62 p. 100 de ces enfants seront scolarisés, soit une croissance de 50 p. 100 dans les dix dernières années, succédant à une croissance de 5 p. 100 au cours des dix années précédentes.

Au-delà de la scolarité obligatoire, les chiffres parlent encore plus clairement, s'il est possible. En 1948, les étudiants représentaient 2,5 p. 100 de la population scolaire. Sur quarante élèves, un seul entrait dans l'enseignement supérieur. En 1958, dix ans plus tard, le pourcentage était resté exactement le même, 2,5 p. 100. Autrement dit, la progression des étudiants avait purement et simplement suivi la progression démographique globale. En 1968, on sera passé de 2,5 p. 100 à 5,4 p. 100, soit plus du double. Maintenant, sur 18 élèves un sera dans l'enseignement supérieur. Donc, le nombre des étudiants, par rapport à l'effectif scolaire total, aura plus que doublé dans ces dix ans alors qu'il avait stagné dans les dix années précédentes.

Que signifient tous ces chiffres ? Que, pendant la décennie précédente, l'éducation nationale s'est contentée, faute de moyens, d'éponger, si je puis dire, la vague démographique, alors qu'au cours de cette décennie, non seulement elle a fait face à cette vague qui continue à déferler, mais la progression de la scolarisation en deçà et au-delà de l'obligation scolaire, a été permise et encouragée par un effort financier sans précédent.

Le budget de 1968 que j'ai l'honneur de vous présenter est dans le droit fil de cet effort continu de mise en valeur des ressources humaines de la nation.

A première vue, la croissance des crédits d'équipement peut paraître insuffisante. De 1966 à 1967 les autorisations de programme avaient augmenté de 6 p. 100 ; elles ne s'accroissent que de 4,82 p. 100 de 1967 à 1968.

Mais regardons-y de plus près : les crédits d'équipement servent à équiper, c'est-à-dire essentiellement à construire. Le but, ici, n'est pas de dépenser une somme déterminée, mais de construire les équipements prévus par le Plan, et même davantage, si le besoin s'en fait sentir. C'est ce que nous ferons. Grâce à l'industrialisation de nos procédés de construction, nous nous sommes donné les moyens de réaliser à moindre prix les objectifs fixés par le V<sup>e</sup> Plan.

Que permet en effet la construction industrialisée ? Elle permet d'abord de réduire très sensiblement les crédits réservés aux hausses de prix et les frais d'études sur les opérations en cours, puisque les études sont réduites au minimum et que les hausses de prix sont supprimées par la rapidité même des opérations. A crédit égal, la construction industrialisée accroît d'environ 15 p. 100 le volume effectif des constructions réalisées par les procédés traditionnels. Or comme l'ont montré M. Weinman et M. Dijoud, plus du tiers de l'ensemble des crédits d'équipement et la moitié des crédits de travaux de construction proprement dits se fera cette année en « industrialisé ».

Dès lors, si nos crédits n'augmentent que de 5 p. 100, nos moyens réels s'accroissent de 10 p. 100. Ils vont nous permettre, en une seule année, de construire l'équivalent en surface de plancher de la totalité d'une ville comme Le Havre.

Soit dit en passant, l'éducation nationale contribue puissamment à l'activité de l'industrie du bâtiment et surtout de son secteur dynamique puisqu'elle est, et de loin, le principal constructeur en France, le principal client de la construction industrialisée.

Ce rythme nous donne dès maintenant l'assurance que les objectifs globaux du Plan seront atteints à 100 p. 100 et même qu'ils seront dépassés dans les secteurs sur lesquels nous faisons porter un effort particulier parce qu'ils conditionnent

notre politique d'orientation et de démocratisation : les collèges d'enseignement secondaire, les collèges d'enseignement technique et les instituts universitaires de technologie, sous réserve évidemment que les deux dernières années du Plan — 1969 et 1970 — ne voient pas un effondrement de la courbe.

Dernière remarque sur l'équipement : les crédits de paiement qui, mieux que les autorisations de programme reflètent les équipements effectivement réalisés, seront en augmentation de 13 p. 100 sur l'an dernier. En effet la construction industrialisée en accélérant le mouvement, accroît d'autant la consommation des crédits de paiement par rapport aux autorisations de programme.

Fait exceptionnel, cette année les crédits de paiement dépassent les autorisations de programme. C'est la preuve d'une rapidité de consommation, et donc d'une efficacité que les financiers peuvent trouver redoutable mais dont votre assemblée ne peut que se féliciter.

Pour ce qui est des crédits de fonctionnement, le taux de croissance est également considérable puisqu'il dépasse 10 p. 100 contre moins de 8 p. 100 l'an dernier.

Plus significatif encore est le montant des « mesures nouvelles » qui, en dehors des crédits votés et des mesures acquises représentent les véritables moyens d'action supplémentaires dont peut disposer le ministère. Ce montant double par rapport à celui de 1967, passant de 339 à 672 millions de francs.

Vos rapporteurs ont présentés ces mesures nouvelles. Je me bornerai à rappeler les principaux objectifs :

Augmenter les effectifs de personnels, non, seulement pour faire face à l'accroissement du nombre d'élèves, mais aussi pour améliorer le taux d'encadrement existant.

La progression est significative :

20.185 créations d'emplois dans le budget de 1965 ;

21.379 dans celui de 1966 ;

24.631 dans celui de 1967 ;

31.612 dans le budget pour 1968. Même si ces créations d'emplois comprennent des régularisations d'emplois clandestins et des transferts de charges pour alléger le fardeau des collectivités locales, ce sont bel et bien 31.612 créations d'emplois budgétaires.

Autrement dit, sur trois emplois créés pour l'ensemble du budget civil de l'Etat et des budgets annexes, deux le sont au profit de la seule Université.

Ce chiffre d'accroissement des effectifs en une année correspond à lui seul à celui de toute la population active d'une ville comme Caen, ou Besançon, ou Orléans.

Cette action sur le marché de l'emploi n'est d'ailleurs pas nouvelle, puisque, de 1958 à 1968, l'éducation nationale aura créé environ 300.000 emplois répartis sur l'ensemble du territoire. Dans le même temps, la population active augmentait de 1.100.000 unités : c'est-à-dire que, à elle seule, l'éducation nationale aura fourni plus du quart des emplois dont la création est entraînée par l'augmentation de la population active. Sur quatre emplois créés dans le pays, secteur privé et secteur public confondus, un l'aura été pour l'Université.

Parallèlement à ces créations d'emplois, le projet de budget prévoit des mesures nouvelles qui reflètent des efforts particuliers.

Il s'agit d'abord de financer la prolongation de la scolarité obligatoire : 67 millions et demi de francs y sont consacrés, d'une part, pour mettre en place des sections d'éducation professionnelle, distribuer 50.000 bourses aux enfants qui y seront accueillis, pour subventionner et organiser leur transport.

Comme M. Poujade a raison de réprocher le mot ramassage qui fait penser à des colis ou à des bidons de lait, et comme il vaut mieux parler de transport !

Ces diverses mesures nous donneront les moyens d'assurer la prolongation dans des conditions meilleures, à vrai dire, que celles que j'osais espérer devant vous au cours du débat du mois de mai dernier.

D'autre part, 1.300 emplois d'instituteurs spécialisés seront créés pour la prolongation de la scolarité des enfants handicapés.

A ce propos, sans doute faut-il souligner particulièrement l'effort qui a été accompli en faveur de l'enfance inadaptée.

En 1965, nous n'avions encore que 7.000 enseignants spécialisés ;

En 1966, ils étaient 8.000, soit 14,3 p. 100 de croissance ;

En 1967, 9.400, soit 17,5 p. 100 de croissance ;

En 1968, ils seront 12.000, soit 28 p. 100 de croissance.

Les mesures nouvelles nous donneront ensuite les moyens d'accroître notre politique de transfert des charges des collectivités locales. Les crédits dégagés permettront, d'une part, la nationalisation des enseignements spéciaux de la Seine et, d'autre part, la nationalisation ou l'étatisation de 138 établissements, 25 p. 100 de plus qu'en 1967.

Nous allons également amorcer la réalisation d'un plan de diffusion de la lecture publique, afin de rattraper le retard d'une

bonne cinquantaine d'années pris par notre pays dans ce domaine. C'est une action qui s'inscrit dans notre politique d'éducation permanente.

Naturellement, nous continuerons à assurer les subventions à l'enseignement privé sous contrat et à développer les œuvres diverses aux familles : bourses, œuvres, transports scolaires.

A propos, en ce qui concerne les bourses, je vous avais dit en mai dernier que le Gouvernement était préoccupé par leur organisation et leur distribution, notamment en milieu rural.

Le Premier ministre m'a confié la responsabilité de réunir un groupe de travail interministériel qui va étudier au fond cette question sur la base d'un rapport rédigé par un inspecteur des finances dont la mission vient d'être définie. Nous pourrions donc, assez rapidement je l'espère, déboucher sur des mesures concrètes.

Nous dégagerons encore des crédits nouveaux pour l'entretien du patrimoine immobilier. Enfin, nous améliorerons, par des mesures statutaires ou indemnitaires, la situation de certains personnels, en particulier les inspecteurs primaires départementaux et les chefs d'établissements dont la responsabilité — dans un effort de rénovation pédagogique — est évidemment capitale.

En résumé, priorité permanente à l'éducation nationale, crédits d'équipement permettant un accroissement des réalisations de 10 p. 100, mesures nouvelles doublées ; sur le plan purement financier, la croissance est satisfaisante.

En 1962, le budget de l'éducation nationale représentera 82 p. 100 de celui des armées, contre 20 p. 100 en 1950, 29 p. 100 en 1958, 76 p. 100 en 1966 et 78,5 p. 100 en 1967. Si la nouvelle progression marquée en 1968 par le budget de l'éducation nationale par rapport au budget des armées se poursuit, le premier devrait dépasser le second avant cinq ans.

Faut-il pour autant se réjouir sans réserve ? Faut-il se plaindre dans cette croissance indéfinie, dans l'idée qu'elle résout et résoudra tous les problèmes. Il est clair que la réponse est non.

La croissance du budget de l'éducation nationale a des limites et ces limites nous dictent des devoirs.

Entendons-nous bien. Actuellement, et depuis dix ans, le budget de l'éducation nationale augmente deux fois plus vite que le budget de l'Etat et que le produit national brut. Il ne s'agit pas de restreindre la croissance globale, mais cette croissance relative, cette surcroissance par rapport au rythme général d'enrichissement du pays ne saurait se poursuivre indéfiniment.

Car cette surcroissance, par définition, ne peut se faire qu'aux dépens d'autre chose. Elle s'est surtout faite jusqu'à présent au détriment des armées, les deux départements absorbant à eux deux depuis une douzaine d'années environ 40 p. 100 du budget, la part de l'éducation nationale augmentant régulièrement à l'intérieur de cette enveloppe.

Mais il est évident que ce grignotage est de plus en plus difficile. Alors, faudra-t-il sacrifier les autoroutes, les hôpitaux, l'agriculture, le téléphone ? Quel est le département ministériel qui est trop à l'aise dans son budget ? Faudra-t-il alors demander aux contribuables un surcroît d'effort ?

Une première limite à la progression quantitative des crédits affectés à l'éducation nationale se rencontre dans nos ressources financières et économiques.

Mais il se trouve une seconde limite dans nos ressources humaines. Aurions-nous découvert une mine d'or sous la rue de Rivoli (*Sourires*) que nos difficultés ne seraient pas pour autant aplanies !

**M. René Cassagne.** Cette découverte aurait pourtant rendu beaucoup de services !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Pour scolariser, il faut des maîtres et, pour bien éduquer, il faut de bons maîtres. Sur nos 31.600 emplois nouveaux, près de 9.500 sont des emplois du niveau de cadre supérieur, soit un peu plus d'emplois de ce niveau créés, en une seule année, pour l'éducation nationale, qu'il n'en existe au total à l'Electricité de France. Près de 15.500 sont des créations d'emplois de cadres moyens, soit encore à peu près autant qu'il en existe aux Charbonnages de France.

Les ressources humaines disponibles dans la société, notre propre capacité de formation, enfin la nécessité d'étaler les recrutements pour éviter qu'une ponction massive ne bloque pour plusieurs années, avec des éléments de qualité inégale les possibilités offertes aux générations suivantes, tous ces éléments définissent un taux de croissance avec lequel il n'est pas possible de jouer.

Cette limite définit une ligne de rupture qui ne se traduit pas aisément en chiffres. On peut l'atteindre sans que les effets s'en fassent immédiatement sentir, car la rupture est celle d'un niveau de qualité. Il est clair que, dans plusieurs domaines, nous atteignons cette limite, si même nous ne l'avons pas franchie, malheureusement, dans certains.

Je ne prendrai que deux exemples. Le premier concerne le développement des instituts universitaires de technologie. C'est autant un problème de recrutement et de formation du personnel enseignant qu'un problème de construction. Les instituts universitaires de technologie opèrent, en effet, une ponction à la fois sur le secteur privé, ce qui ne peut se faire sans adaptation pédagogique, et sur les professeurs de l'enseignement technique, lequel est lui aussi un secteur en plein développement.

Le second exemple sera celui de la croissance des facultés traditionnelles. Les facultés de droit et de lettres surtout sont à la recherche de la quadrature du cercle. Elles désirent préserver le niveau de qualité qui a été le leur — et ne produisent donc agrégés de droit et docteurs ès lettres qu'au compte-gouttes. On n'a pas soutenu en 1965 plus de thèses de doctorat ès lettres qu'on n'en avait soutenu en 1913. De plus, dans les facultés des lettres, les doyens souhaitent que les assistants soient des agrégés du secondaire : dès lors, cette politique a une grave incidence sur l'encadrement des lycéens, car, d'autre part, pour essayer de maintenir le niveau de l'agrégation, les jurys ne créent pas des agrégés en nombre suffisant pour fournir à la fois le second degré et le supérieur.

Vous voyez qu'une politique d'expansion quantitative finit par entraîner une dépréciation de la qualité.

En somme, les facultés voudraient de plus en plus d'étudiants, mais répugnent, de peur d'un abaissement du niveau des professeurs, à recruter les hommes qui seraient nécessaires pour faire face à cet afflux. La politique de recrutement des enseignants est donc directement contraire à la politique de recrutement des étudiants. Les universitaires d'ailleurs ne peuvent qu'être félicités d'avoir le souci de la qualité, faute de quoi, au bout d'une véritable fuite en avant, les universités françaises finiraient par ressembler aux universités de beaucoup de pays sous-développés. Elles perdraient tout prestige, et, ce qui est plus grave, elles entreraient dans le cercle vicieux de la dégradation de l'enseignement : des universités surchargées et inadaptées formeraient des maîtres médiocres dont les élèves ne deviendraient ensuite que des étudiants de mauvaise qualité.

Limite quantitative, limite qualitative : la politique de l'éducation nationale ne peut être sérieusement définie que dans ce cadre. Mais faut-il se plaindre de ces contraintes ? En vérité, elles n'amènent pas à parler le langage de la déflation, ou du malthusianisme, comme certains l'ont dit. La déflation serait une politique courageuse peut-être, mais inhumaine. L'inflation qu'on nous suggère de toutes parts serait une politique de facilité, mais elle serait une politique désastreuse.

Il ne s'agit pas d'arrêter la croissance ; il s'agit de la contrôler pour qu'elle ne débouche pas sur des conséquences aberrantes.

Faisons donc en sorte que ces obstacles soient pour nous des tremplins.

L'obstacle financier nous oblige, bon gré mal gré, à faire un retour sur nous-mêmes pour examiner la manière dont nous dépensons les sommes colossales que le contribuable nous confie. L'obstacle de la qualité nous oblige à réorienter l'effort d'éducation.

Notre croissance ne doit pas être arrêtée par ces limites : elle doit prendre un cours nouveau, elle doit assumer des formes nouvelles. Notre travail est à double sens : vers l'intérieur et l'extérieur. Vers l'intérieur, nous redéfinirons notre gestion, nos méthodes d'enseignement, notre pédagogie, notre fonctionnement et même notre fonction. C'est l'occasion de moderniser l'Université. Vers l'extérieur, nous associerons les forces de l'Université à celles du pays, nous multiplierons l'effet de notre propre croissance en développant notre politique de conventions, d'association, de coopération avec les hommes et les ressources du monde extérieur à l'Université, c'est-à-dire avec la société moderne. C'est l'occasion de désenclaver l'Université.

Pratiquement, comment allons-nous ne pas y prendre pour « optimiser », comme disent les économistes, les ressources de l'éducation nationale ?

Mon département ne peut plus gérer les 700.000 personnes qu'il rémunère comme il en gérait naguère 100.000 ; il ne peut plus dépenser 20 milliards comme il dépensait naguère 200 millions. Il arrive un moment où les problèmes changent d'échelle et où, changeant d'échelle, ils changent de nature.

Les unités de compte ne peuvent rester invariables. Les effectifs sont si énormes — un fonctionnaire français sur deux pourvoit à l'éducation d'un Français sur quatre — que le moindre accroissement du coût par unité a des conséquences gigantesques. Augmenter le traitement des personnels de mon département de 10 francs par mois chacun, ce qui serait considéré par eux comme dérisoire, c'est entraîner une dépense, avec les charges sociales, de 120 millions de francs par an — je dis bien, 12 milliards d'anciens francs. Mais ce qu'il est si facile de faire pour la dépense, pourquoi ne pas chercher à le faire pour l'économie ? Diminuer de 10 francs seulement ce que nous coûte annuellement un élève, c'est dégager ces mêmes 120 millions, ces

mêmes 12 milliards d'anciens francs, ce qui nous permettrait par exemple de doubler nos subventions pour le transport scolaire. Diminuer le coût d'entretien par mètre carré de 1 franc par an, c'est dégager encore la même somme, c'est-à-dire nous permettre de construire huit instituts universitaires de technologie. Dans cet ordre d'idées, la généralisation de la construction industrialisée est un bon exemple de ce qu'il est possible de faire.

Alors, sur quoi peut porter notre effort d'« optimisation » ?

Sur la gestion centrale d'abord : les efforts déployés en ce sens par M. le secrétaire général du ministère vont se poursuivre et se développer.

Automaticité, déconcentration, cohérence seront nos mots d'ordre. Dès 1968, nous ferons des expériences de gestion du personnel sur ordinateur, qui seront appelées à devenir rapidement la règle.

Il est évident qu'un réseau d'ordinateurs centraux et académiques rendrait possibles à la fois une gestion déconcentrée et une centralisation de l'information et du contrôle.

L'« optimisation » intéresse déjà — et cette politique va se poursuivre — le transfert de certaines responsabilités : ainsi les équipements lourds nécessités par le développement de la recherche fondamentale sont progressivement transférés des facultés au centre national de la recherche scientifique. Ainsi l'Université sera-t-elle mieux à même d'assumer ses responsabilités dans le domaine de la recherche.

L'« optimisation » devra porter également sur notre utilisation de l'espace et du temps. Il n'est pas de bonne administration que l'année universitaire ne dure que six mois et qu'ainsi des équipements très coûteux restent inutilisés pendant 180 jours par an. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)

Pourquoi n'organiserait-on pas des semestres d'été par exemple ? Il faut regarder d'un œil neuf les problèmes d'organisation de la journée, de la semaine — mais oui, monsieur Neuwirth ! — et aussi et surtout de l'année scolaire, ainsi que les problèmes d'occupation des locaux.

L'« optimisation » devra enfin porter sur le travail de tous, élèves, professeurs, administrateurs. Là, il ne s'agit pas de raisonner avec des chiffres, de raisonner en termes d'horaires. Il faut améliorer surtout le rendement du travail, c'est-à-dire sa portée réelle, plus qu'il n'est nécessaire d'en augmenter la durée. Je ne crois pas, monsieur Poujade, que la notion de rendement soit sacrilège.

Est-il bon, par exemple, que les examens dévorent le temps et dénaturent le travail à la fois des élèves et des étudiants et de leurs maîtres par un bachotage obsessionnel ?

Est-il bon que les professeurs de l'enseignement supérieur soient surchargés de tâches administratives, voire dactylographiques, pour lesquelles, au demeurant, leur compétence n'est pas toujours hors de pair ?

Pour aucun de ces problèmes, il n'est de solution simple.

La difficulté de la tâche tient au fait que l'administration de l'éducation nationale est un système extrêmement vaste et complexe où tout se tient dans une masse compacte, où les pires habitudes ont des justifications parfaitement honorables, où un cercle vicieux en entraîne un autre.

Mais, de même que, sur un budget aussi prédéterminé dans son ensemble que celui de mon département, l'accroissement annuel ne peut introduire que quelques orientations originales, de même l'adaptation intérieure et extérieure de l'université ne peut se faire en un an.

C'est l'effet cumulé des budgets qui a orienté progressivement la croissance de l'éducation nationale ; c'est l'effet cumulé des mesures qu'on a déjà commencé de prendre qui finira par faire fonctionner l'entreprise « Education nationale » au rythme du xx<sup>e</sup> siècle.

Cela est essentiel, mais cela ne suffit pas. Le ministère de l'éducation nationale n'est pas seulement une administration, les contraintes quantitatives ou qualitatives auxquelles elle se heurte la renvoient à sa mission première qui est définie par son appellation même, c'est-à-dire l'éducation de la nation.

L'éducation nationale est un peu dans la situation de ces adolescents qui ont grandi trop vite, tout d'un coup. On peut assez facilement, en y mettant le prix, changer leur garde-robe en achetant du neuf et en retailant le vieux. Mais il faut plus de temps et des soins plus vigilants et plus délicats pour que leur esprit enfantin mûrisse et qu'après leur corps, leur cœur et leur cerveau deviennent à leur tour adultes.

Il faut que le corps démesurément grandi de l'éducation nationale trouve son équilibre intellectuel et spirituel. Il faut que notre enseignement soit adapté aux dimensions nouvelles de l'œuvre. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

En ce moment, on peut dire à la fois que notre effort d'éducation est énorme et qu'il manque d'efficacité : les professeurs du second degré se plaignent de la qualité des produits que

leur envoie l'école primaire, les facultés se plaignent de devoir faire le travail des lycées, les employeurs sont mécontents de la formation des diplômés que leur envoie l'université.

Nous ne formons pas assez de titulaires du certificat d'aptitude professionnelle, pas assez de techniciens ni de techniciens supérieurs, en sorte que des licenciés en droit, qui souvent d'ailleurs n'ont obtenu leur diplôme qu'à l'usure, se portent candidats à des emplois pour lesquels le brevet élémentaire aurait suffi.

Le caractère dogmatique de notre enseignement, à tous les niveaux, ne satisfait pas une jeunesse devenue ironique et réaliste, qui ne croit plus ses aînés sur leur bonne mine ; et il laisse nos bacheliers désarmés devant la mutation incessante des techniques et du savoir modernes, et incapables d'en suivre la cadence.

L'analyse de ces maux, qui sont d'ailleurs bien connus, conduit à définir quatre lignes d'action : l'orientation, la rénovation pédagogique, l'éducation permanente, la formation des maîtres.

A l'heure actuelle, on peut dire que notre système d'enseignement est comparable à celui de l'exploitation de la forêt équatoriale : sur une concession forestière, on s'empare des quelques beaux arbres, et on brûle le reste.

Quand il s'agit des hommes, un système pareil ne peut pas se justifier. Nous ne devons pas nous intéresser seulement aux excellents sujets, nous devons offrir à tous, quelles que soient leur origine et leurs aptitudes, les disciplines de formation de l'esprit.

**M. Philippe Rivain, rapporteur général.** Très bien !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Nous devons permettre à tous, par des méthodes appropriées, d'aller aussi haut que le leur permettent leurs aptitudes, dans la voie de la formation de l'esprit.

**M. Jacques Maroselli.** Il faut que cela se traduise dans les faits.

**M. Philippe Rivain, rapporteur général.** Et aussi dans les textes.

**M. le ministre de l'éducation nationale.** Le budget va marquer un progrès à cet égard.

Après la démocratisation quantitative, rendue possible par le gigantesque effort que la nation a consenti et qu'elle continue de consentir pour l'éducation nationale, il faut assurer maintenant une démocratisation qualitative de l'enseignement. Cette démocratisation qualitative implique d'abord une orientation dans un système d'enseignement désormais diversifié ; elle implique ensuite une rénovation pédagogique.

Une orientation sérieuse, une orientation positive, voilà la condition essentielle à la fois de l'épanouissement des facultés de chaque individu, de ses aptitudes et de ses goûts et du plein emploi des ressources humaines de la collectivité. Il faut que cesse le gaspillage cruel qu'une mauvaise orientation entraîne à tous les niveaux.

**M. Lucien Neuwirth.** Très bien !

**M. le ministre de l'éducation nationale.** L'orientation ne doit pas procéder par élimination. Elle doit être active, positive, elle doit permettre à chacun d'accomplir sa personnalité, elle ne doit pas revêtir l'aspect d'un rejet dans les ténèbres extérieures.

Elle doit être continue, depuis l'entrée dans le premier cycle du second degré jusqu'aux études supérieures et elle doit même couvrir la formation permanente. Mais elle doit être souple, elle doit permettre des réorientations en cas d'erreur ou de réveil soudain d'aptitudes jusque-là endormies.

L'orientation doit être un des éléments de base du système d'enseignement et avoir une influence directe sur les programmes.

Elle ne doit pas se porter sur le niveau de connaissances, sur le niveau purement scolaire, mais sur l'ensemble de la personnalité de l'élève.

A ces conditions-là, et dans la mesure où elle tend vers une individualisation de l'enseignement, elle sera un puissant moyen de démocratisation. Elle permettra de réduire les différences existant à l'origine entre enfants de milieux sociaux différents.

Nous allons très prochainement, après diverses consultations, mettre au point, puis expérimenter progressivement les méthodes et moyens nécessaires à cette fonction indispensable de régulation.

La diversification des enseignements, qui rend l'orientation nécessaire, rend aussi indispensable, sans quoi elle serait inutile, la diversification des pédagogies. Il ne faut plus que les différentes voies du second degré se définissent toutes par référence à la voie qui serait considérée comme la seule noble, celle des sections classiques des lycées, dont les autres ne seraient que des démarquages ou des sous-produits.

Il y a une rénovation pédagogique d'ensemble qui consiste à trouver un langage de communication avec la jeunesse, à faire échapper l'enseignement au dogmatisme, à l'intellectualisme, à l'individualisme, à ouvrir l'enseignement au dialogue, aux réalités concrètes, à la vie.

Il y a des rénovations pédagogiques particulières, qui consistent à donner leur personnalité propre aux enseignements des sections techniques, des classes pratiques, des sections d'éducation professionnelle. Le développement de ces secteurs neufs nous donne une chance de faire du neuf aussi dans le domaine de la pédagogie.

Une orientation mieux assurée, une pédagogie renouvelée ne sont vraiment concevables que dans la mesure où nous mettons en place les structures et les moyens de l'éducation permanente, et si nous nous faisons une vue claire de ses fins.

C'est l'éducation permanente qui est la réponse aux problèmes posés par les rigidités de l'orientation, la surcharge des programmes, la lourdeur des examens et l'adaptation des formations aux besoins de l'économie moderne.

Déjà dans les instituts universitaires de technologie, l'enseignement est donné en fonction du recyclage continu auquel les techniciens savent qu'ils devront être soumis.

La loi sur la formation professionnelle, adoptée le 3 décembre 1966, nous offre à cet égard un cadre qu'il nous reste à remplir.

L'éducation permanente c'est l'avenir. Elle offrira des possibilités de rattrapage, de nouvelle orientation et la pédagogie pourra, durant la période scolaire, se délivrer de cette obsession du gavage au terme duquel chacun est sensé posséder une fois pour toutes les connaissances encyclopédiques qui lui seraient indispensables pour le reste de son existence.

L'éducation permanente nous donne la chance que soit enfin réalisé, non dans des formules que l'on répète à satiété, mais dans les faits, l'idéal de l'enseignement : « non pas apprendre, mais apprendre à apprendre et toute sa vie ».

Il ne faut pas se dissimuler les difficultés de mise en place d'un tel ensemble. Il ne s'agit pas d'ajustements de détail portant sur des cycles de formation déjà existants. Il ne s'agit pas non plus d'ajouter l'éducation permanente au reste du système sans rien changer à celui-ci. C'est même exactement l'inverse. Ce sont les enseignements traditionnels qui devront être réorganisés en fonction des structures, des moyens et des fins de l'éducation permanente.

C'est toute l'idée qu'on s'était faite du savoir et toute l'idée que l'on se fait encore bien souvent de l'éducation nationale qui doivent être revisées.

Mon département est prêt à assumer le rôle de pilote que la loi sur la formation professionnelle lui a donné dans ce domaine. Faut-il ajouter que toute cette œuvre ne se fera que par et avec nos enseignants, ceux qui sont actuellement en place et ceux que nous allons former ?

Nous allons réorganiser la formation de ces générations nouvelles de maîtres, prévoir l'entretien permanent de leurs connaissances et organiser une formation professionnelle, en fonction de leur tâche de demain et d'après-demain, en fonction de ces divers impératifs : orientation, rénovation pédagogique, éducation permanente

Mesdames, messieurs, l'horizon que je viens de dessiner devant vous dépasse en vérité de beaucoup celui du budget de 1968, mais il lui donne son sens.

C'est plutôt vers 1978 que nous portons nos regards, si nous voulons que l'année 1968 marque un progrès sensible dans les esprits et dans les faits, et ne soit pas consacrée seulement à faire face aux urgences et aux coups de feu.

Si un budget est l'expression d'une politique, il l'exprime surtout par des infléchissements, qui peuvent paraître minimes au premier abord.

Je prendrai un exemple. Vous avez peut-être remarqué la mesure nouvelle 01.7.28 destinée à « améliorer les moyens de recherche et d'enquête ». Il ne s'agit là que d'une somme dérisoirement faible qui ne représente que 0,6 p. 1.000 du budget. Ce n'est là qu'un modeste début si nous voulons mettre sur pied un système d'éducation moderne, en rapport avec nos moyens, et en phase avec l'économie. Je vous demande d'y attacher une valeur symbolique, car elle ouvre la voie qui permettra, en nous forgeant les outils de la prévision, d'engager et de mener une politique globale de l'éducation qui soit à la mesure de devoirs de l'éducation nationale à l'égard des jeunes et des adultes.

Au-delà de la croissance, c'est l'adaptation qui nous importe, adaptation de l'éducation nationale à sa tâche, qui n'est rien d'autre, en définitive, que son adaptation au nouveau visage, au futur visage, de la France. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)

— 3 —

### NOMINATION DE DOUZE JUGES TITULAIRES A LA HAUTE COUR DE JUSTICE

#### Proclamation du résultat du scrutin.

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin pour l'élection de douze juges titulaires à la Haute Cour de justice :

Nombre de votants.....	223
Bulletin blanc ou nul.....	1
Suffrages exprimés.....	222

Majorité absolue des membres  
composant l'assemblée..... 244

Ont obtenu :

MM. Massot .....	130 voix.
Chazelle .....	124 —
Rousselet .....	122 —
Delachenal .....	117 —
Rivierez .....	107 —
Deniau .....	107 —
Jaeson .....	106 —
Delong .....	106 —
Valentino .....	104 —
Claudius-Petit .....	101 —
Alain Terrenoire .....	99 —
Doize .....	81 —
Baillot .....	81 —
Roucaute .....	80 —
Divers .....	2 —

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue des membres composant l'Assemblée, il y a lieu de procéder à un nouveau tour de scrutin.

L'Assemblée voudra sans doute laisser à la conférence des présidents le soin de proposer une date pour ce nouveau tour de scrutin ?

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Il en est ainsi décidé.

— 4 —

### NOMINATION DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION CENTRALE DE CLASSEMENT DES DEBITS DE TABAC

#### Proclamation du résultat du premier tour de scrutin et ouverture du deuxième tour.

**M. le président.** Voici le résultat du scrutin pour la nomination de deux membres de la commission centrale de classement des débits de tabac :

Nombre de votants .....	218
Bulletins blancs ou nuls .....	4
Suffrages exprimés .....	214

Majorité absolue des suffrages exprimés ..... 108

Ont obtenu :

MM. Chauvet .....	95 suffrages.
Perillier .....	94 —
Inchauspé .....	89 —
Jean Valentin .....	58 —

Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il y a lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin.

L'Assemblée voudra sans doute y procéder immédiatement ?

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Il en est ainsi décidé.

Je rappelle que la majorité absolue des suffrages exprimés est encore requise pour ce deuxième tour de scrutin.

Seront considérés comme nuls les suffrages exprimés dans une enveloppe contenant soit plus de noms que de postes à pourvoir, soit le nom d'une personne non député.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

Il sera clos à dix-huit heures dix.

— 5 —

## LOI DE FINANCES POUR 1968 (DEUXIEME PARTIE)

## Reprise de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** Nous reprenons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale.

La parole est à M. Bouloche, premier orateur inscrit. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.*)

**M. André Bouloche.** Monsieur le ministre de l'éducation nationale, mesdames, messieurs, le groupe de la fédération de la gauche démocrate et socialiste a inscrit, pour l'important débat qui s'ouvre, plusieurs orateurs qui interviendront chacun sur un sujet précis.

Il m'incombe l'honneur d'ouvrir la discussion et, après les considérations que je développerai, les sujets suivants seront abordés au cours du débat : enseignement maternel et enfance inadaptée, enseignement de premier degré, enseignement de second degré, classique, moderne et technique, enseignement supérieur, recherche scientifique, personnels des établissements, constructions scolaires, bourses, ramassage scolaire.

Malgré tout, le sujet est si vaste que de nombreux points resteront inabordés. Aussi, dès maintenant, monsieur le ministre, vous demanderai-je si vous accepteriez, comme plusieurs de vos collègues, qu'un ou plusieurs débats puissent s'instaurer à l'occasion de questions orales, d'ici la fin de la présente session, afin de mettre en lumière les points que le débat budgétaire n'aurait pas permis d'éclairer. Je vous en remercie par avance.

Nul ne songerait à nier — et pas plus notre groupe qu'aucun autre — qu'un effort important a été fourni sur le plan budgétaire en faveur de l'éducation nationale.

La véritable ruée vers l'enseignement, qui a marqué les quelque vingt années qui viennent de s'écouler, a obligé les gouvernements successifs à augmenter constamment la part du budget de l'Etat qu'ils consacraient à cette tâche.

Mon premier propos sera d'examiner l'importance de l'effort traduit dans le projet de budget qui nous est soumis et de le comparer à celui qui est entrepris autour de nous dans le monde. En effet, il ne suffit pas de noter avec satisfaction, comme on l'a fait, l'importance d'une progression que personne ne conteste. Il convient de savoir où nous en sommes dans cette compétition pacifique de l'éducation où est inscrit le destin du monde de demain.

Pourrions-nous, en effet, être satisfaits de notre effort actuel si, autour de nous, les pays évolués consentent un effort plus grand et nous dépassent ? Or, c'est précisément ce que nous allons être obligés de constater.

Essayons donc d'y voir clair.

De nombreux chiffres ont été avancés à cette tribune : j'apporterai moi-même ma contribution qui n'ira peut-être pas exactement dans le sens des conclusions que les orateurs précédents en ont tirées.

Lorsque l'on tente de mesurer l'effort qu'un pays fait pour l'enseignement, le seul chiffre qui soit valable, c'est-à-dire qui permette des comparaisons, est celui du pourcentage des dépenses d'enseignement, sous toutes leurs formes, par rapport au produit national brut.

C'est seulement récemment que des travaux sérieux ont été conduits en ce sens sur le plan international, en particulier par la Communauté économique européenne et par l'O. C. D. E.

Il ressort de ces travaux que l'augmentation rapide des dépenses d'enseignement dans les pays évolués est un phénomène général depuis la guerre, comme si la compétition avait quitté le plan militaire pour passer, à travers le plan économique, à celui de l'éducation.

Comment nous plaçons-nous dans cette compétition ?

Les chiffres valables dont on dispose sur le plan mondial se rapportent en général à l'année 1964. A ce moment-là, les nations développées s'élevaient sur un long peloton en tête duquel on trouvait les Etats-Unis, puis le Canada, les Pays-Bas et la Suède et à la queue duquel se plaçait l'Allemagne.

Les chiffres significatifs étaient les suivants : Etats-Unis, 6,18 ; Suède et Pays-Bas, 5,7 ; Royaume-Uni, 4,82 ; Allemagne, 3,4 à 3,5.

Le taux de la France, qui était de 4,28, nous plaçait bien plus près de la lanterne rouge que de la tête.

Quant aux pays pour lesquels les chiffres sont plus difficiles à obtenir, il semble que l'U. R. S. S. était, en 1962, légèrement au-dessus de 5 et le Japon à 5,28 en 1963, ce qui les situait à un niveau voisin de celui de la Suède.

On peut donc affirmer que la position de la France, se maintenant péniblement en queue de peloton en 1964, n'était, malgré

le témoignage d'autosatisfaction que se donnait à l'époque le Gouvernement, guère brillante. S'est-elle améliorée depuis ? Il n'en est malheureusement rien.

Certes, entre 1964 et 1965, le pourcentage du budget de l'Etat consacré à l'éducation nationale a encore augmenté, passant de 15,3 à 16,35. Si nous supposons que le pourcentage du produit national brut a crû dans la même proportion — ce qui est raisonnable — nous arrivons au chiffre de 4,6. Mais ce chiffre semble marquer l'arrêt d'une progression qui se poursuivait depuis 1952 et même avant.

Je voudrais à ce propos donner une indication qui, bien que rétrospective, ne m'en semble pas moins intéressante.

De 1952 à 1959 le quotient économique d'enseignement — nous appellerons ainsi, si vous le voulez bien, le rapport des dépenses totales d'enseignement au produit national brut dont nous parlerons à l'instant — a crû en France de 2,54 à 3,41, soit un pourcentage d'accroissement de 4,1 par an, alors que de 1959 à 1964 la croissance a été de 3,41 p. 100 à 4,28 p. 100 soit un pourcentage d'accroissement annuel de 4,5, taux légèrement supérieur au précédent, mais du même ordre de grandeur.

De tels chiffres devraient inciter à réfléchir ceux qui font partir de 1958 tout effort d'accroissement, dans n'importe quel domaine, alors que l'accélération de l'effort de la République pour faire face aux dépenses d'éducation n'a guère changé avec son numéro.

Revenons à la situation actuelle. Deux faits s'imposent en particulier : en 1965, notre quotient économique d'enseignement était inférieur à celui de la plupart des pays développés, notre retard atteignant parfois 30 p. 100. Depuis 1965, la part du budget consacrée aux dépenses publiques d'éducation est restée stagnante, oscillant entre 16,35 p. 100 et 16,65 p. 100, avec un chiffre de 16,5 p. 100 proposé pour 1968.

Nous sommes donc fondés à poser au Gouvernement la question suivante : entendez-vous stabiliser au chiffre actuel la part du budget de l'Etat que vous consacrez à l'éducation nationale ? Si oui, cette part nous place nettement en arrière de la plupart des nations mondiales développées. Si non, comment se fait-il que, pour les quatre budgets de 1965 à 1968, les chiffres soient restés les mêmes ?

Dans les deux cas, nous devons manifester notre total désaccord. Les chiffres que nous trouvons dans le budget qui nous est soumis ne correspondent pas à l'effort que la France doit faire dans le domaine de l'éducation pour tenir dans le monde la place qui est la sienne.

Nous touchons ici du doigt ce que signifie pour nous, fédération de la gauche démocrate et socialiste, le fait que la priorité des priorités doit être accordée à l'éducation nationale.

Nous pensons que notre pays se doit, pour être fidèle à lui-même, de consacrer à l'éducation autant que n'importe quel autre pays développé du monde. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste, des groupes communiste et Progrès et démocratie moderne.*)

Nous le pensons d'autant plus que, depuis 1962, la France n'est plus en guerre contre personne — ce dont nous nous félicitons — et que nous pouvons répartir les différents postes de notre budget avec une liberté que nous n'avions jamais connue auparavant.

**M. Bertrand Denis.** Très bien !

**M. André Bouloche.** Nous n'avons donc aucune raison de ne pas chercher à atteindre les chiffres du peloton de tête, en n'oubliant pas d'ailleurs que les nations qui en font partie poursuivent leur avance.

Nous fixer, pour 1968, un quotient économique d'enseignement compris entre 5,5 et 6 ne nous permettrait même pas de combler intégralement notre retard, mais cela nous mettrait sur la bonne voie.

Or de tels chiffres aboutiraient à un accroissement de 20 p. 100 à 30 p. 100 du budget de l'éducation nationale. Il ne peut être question de l'atteindre en 1968.

Mais je vous demande, monsieur le ministre, si vous êtes prêt à prier votre collègue des finances d'élaborer un plan de rattrapage qui permette de retrouver, pour ce qui concerne votre ministère, les propositions que je citais. Je vous demande, par ailleurs, mesdames, messieurs, pour la suite de mon exposé, de garder présents à l'esprit les chiffres — ou tout au moins les ordres de grandeur — d'augmentation souhaitable que je viens d'évoquer.

Au surplus, il est bien évident que tout ne tient pas dans les chiffres. Cette priorité des priorités dont nous nous réclamons, nous l'appliquerons aussi à des impératifs plus difficilement mesurables, comme la démocratisation de l'enseignement, l'ouverture de l'Université, la dignité de la fonction enseignante. Mais il fallait marquer, dans le domaine financier qui nous intéresse aujourd'hui et sur le plan mondial, l'insuffi-

sance de notre effort national et de sa fraction essentielle, l'effort budgétaire. Je pense qu'un examen objectif l'aura établi sans conteste.

L'année 1967 aura été marquée par l'application inattendue de l'ordonnance du 6 janvier 1959 portant prolongation de la période de scolarité obligatoire ; inattendue, bien que la date soit celle qui avait été fixée par l'ordonnance. Mais les déclarations antérieures et les dispositions du Plan avaient clairement annoncé que cette grande réforme ne pourrait raisonnablement pas s'appliquer avant 1972. Tout le monde semblait avoir admis la fatalité de cette date nouvelle.

Or, voici que, à peine plus d'un an après le vote de la loi d'approbation du Plan, sans que rien n'ait pu le laisser prévoir, le Gouvernement annonçait, en février dernier, sa décision de respecter la date de 1967. Cela a paru incompréhensible à tous les observateurs et même à ceux qui n'appartiennent pas aux rangs de l'opposition.

On a voulu attribuer à cette décision des motifs strictement électoraux, compte tenu de ce qu'elle était intervenue à peine plus d'un mois avant les élections législatives. Le Gouvernement aurait voulu ôter à l'opposition l'argument tiré du fait qu'il ne respectait pas un délai que lui-même s'était fixé. Mais cette explication paraît bien invraisemblable pour deux raisons au moins.

La première est que l'opposition ne pouvait manquer de reprocher au Gouvernement, tout autant qu'un report de l'application de l'ordonnance de 1959, une décision aussi manifestement entachée d'irréalisme dont il était évident que le manque de moyens ferait obstacle à la réalisation ; et elle ne s'en est pas fait faute.

La seconde est qu'il n'est pas concevable qu'un gouvernement, qu'un ministre de l'éducation nationale plongent dans l'embarras, le désordre, la démoralisation, des dizaines de milliers d'enfants et de parents, pour des motifs strictement électoraux. (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et des groupes communiste et Progrès et démocratie moderne.*)

Quels mobiles ont, dans ces conditions, inspiré le comportement du Gouvernement ? Nous attendons votre réponse et vos justifications, monsieur le ministre.

Mais cette décision a bel et bien été prise et a abouti à une certaine situation dans le détail de laquelle il nous faut maintenant entrer quelque peu.

Tout le monde s'accorde sur le fait que le quart d'une classe d'âge, soit 200.000 enfants, n'était pas scolarisé après quatorze ans.

Il y a donc 200.000 enfants de plus à scolariser à la rentrée. Vos déclarations, monsieur le ministre, nous fournissent les indications suivantes : 25.000 élèves scolarisés dans 1.500 sections d'éducation professionnelle, 35.000 dérogations, le reste des enfants accueilli dans des établissements scolaires : classes de quatrième pratique, classes de fin d'études, sections des collèges d'enseignement technique.

L'optimisme que vous manifestez ainsi se trouve démenti de la façon la plus catégorique par les renseignements que chacun de nous recueille dans sa propre circonscription et par la masse des informations qui nous viennent d'un peu partout en France.

L'administration est dans l'incapacité de dire où se trouvent à présent la plupart des 140.000 enfants que les établissements scolaires sont censés accueillir. La plus grande confusion règne et toutes les indications que nous possédons tendent à prouver que le nombre des dérogations dépasse de beaucoup le chiffre que vous avez donné.

Les sections d'éducation professionnelle ? Vous en avez annoncé 3.500 à un conseil des ministres du mois de juillet, puis 2.500 en septembre ; leur nombre est maintenant réduit à 1.500. Encore faudrait-il savoir combien de ces sections ne sont que la transformation pure et simple des cours post-scolaires agricoles, ce qui fait que, dans de nombreux cas, le changement dans le secteur agricole a été minime, les parents assurant eux-mêmes la formation professionnelle de leurs enfants.

En revanche, dans le secteur industriel, où des classes pratiques ont été ouvertes dans la plus grande improvisation, les situations les plus absurdes prennent souvent naissance. Tel enfant titulaire du certificat d'études primaires est envoyé en classe de fin d'études ; tel autre redouble la cinquième ou retourne à l'école primaire. Les contrats d'apprentissage sont dénoncés et les enfants sont envoyés peupler les sections creuses des collèges d'enseignement technique. On a simplement oublié que si ces sections sont creuses, c'est qu'il y a une raison : le plus souvent il s'agit d'enseignements inadaptes n'offrant aucun débouché.

C'est ainsi que telle jeune fille de quatorze ans, que ses parents voulaient envoyer en apprentissage en électronique ou en mécanique horlogère, va passer deux ans en C. E. T. dans une section de couture qui ne lui assurera aucun débouché. On multiplierait les exemples à l'infini.

Pour les sections d'éducation professionnelle, les premières conventions venant à peine d'être signées, celles qui ont une base autre que l'enseignement post-scolaire agricole commencent juste à voir le jour.

Il n'est que trop évident que l'application de la réforme se fait sous le signe de l'impréparation, de la hâte, de l'improvisation et des expédients. Et croyez-moi, monsieur le ministre, cela est profondément démoralisant pour les enfants, pour les parents, pour les maîtres. Le manque de prévisions à long terme, le manque d'une politique apparaît aux yeux des moins avertis comme caractérisant l'action du Gouvernement.

Et comment peut-il en être autrement quand on assiste à ce fait incroyable qu'un ministre de l'éducation nationale accepte de scolariser 200.000 enfants supplémentaires sans demander, pour la première année d'application, un centime supplémentaire ? (*Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et des groupes communiste et Progrès et démocratie moderne.*)

Le Gouvernement insiste pourtant assez souvent sur le fait que l'on n'a rien pour rien et que toute mesure nouvelle implique un crédit supplémentaire. Et voici qu'une mesure aussi considérable peut être appliquée sans crédits ! Est-ce bien sérieux ? Ou alors, allez-vous réparer cet oubli ?

Il nous faut maintenant revenir sur les sections d'éducation professionnelle, pour poser à leur sujet une question de fond : s'agit-il là d'un expédient ou d'une véritable expérience destinée à être institutionnalisée ?

Dans le premier cas, il n'y a, si l'on peut dire, que demi-mal. Dans le second cas, c'est beaucoup plus grave.

Première raison : cela revient à remettre aux professions une partie de l'application de la réforme, en particulier aux professions consommatrices de main-d'œuvre à bas salaires, les plus éloignées des secteurs de pointe qui, eux, ne paraissent pas intéressés.

Une seconde raison, encore plus grave, est que la pérennité de ce que nous persistons à considérer comme un expédient aboutirait à vider la prolongation de la scolarité obligatoire de son sens profond.

Or il s'agit d'une grande et belle réforme, à laquelle nous sommes profondément attachés et que nous ne laisserons pas défigurer sans élever la protestation la plus solennelle.

Prolonger la scolarité obligatoire de quatorze à seize ans, ce n'est pas se contenter d'obliger les enfants à passer deux ans de plus sur les bancs de l'école. C'est reviser la structure de notre enseignement et le rôle respectif de ses différents degrés. C'est en particulier modifier profondément la finalité de notre enseignement du premier degré.

Tant que l'obligation scolaire s'arrête à quatorze ans, l'enseignement du premier degré est le seul que l'on garantisse à tous les petits Français. Il doit donc contenir tout ce qui est nécessaire à un adolescent pour se diriger ensuite dans la vie. D'où le caractère complet de l'enseignement donné à l'école primaire : on y inculque les bases, mais aussi une masse de connaissances pratiques considérées comme indispensables dans la vie courante.

Avec la scolarité jusqu'à seize ans, ce tableau change : tout le monde fréquente le premier cycle de l'enseignement de second degré.

Le premier degré n'ayant plus la charge de fournir un enseignement pratique complet va se trouver libéré et pourra insister davantage sur les bases qu'il reste bien entendu seul à apporter. Cela est très important, car bon nombre de nos enfants se trouvent freinés et même arrêtés dans leurs études par le manque de bases solides. L'affermissement des enseignements de base dans le premier degré aboutit ainsi à une amélioration de notre système d'éducation dans son ensemble.

Mais tout cela suppose que l'équipement en C. E. S. et C. E. G. soit suffisant pour accueillir toutes les classes d'âge de 12 à 16 ans. Il nous faut donc attendre, pour appliquer la réforme, que le réseau existe dans toute la France. Tel était le sens de la disposition du Plan renvoyant à 1972 l'application de la réforme. Mais si l'institution de sections d'éducation professionnelle est pérennisée, cela veut dire que l'on renonce au passage de tous les enfants dans l'enseignement du second degré. Rappelons, en effet, que les sections d'éducation professionnelle ne dispensent que douze heures d'enseignement par semaine. Que devient, dans ces conditions, la transformation escomptée de la finalité de l'enseignement du premier degré ?

Nous attendons donc avec une certaine anxiété vos applications sur ce point, monsieur le ministre. Nous les attendons d'autant plus que les catégories les plus intéressées par la réforme nous semblent être les agriculteurs.

Certes, ils peuvent espérer rester à l'écart du désordre créé par les décisions improvisées de février dernier, mais ils sont intéressés au premier chef par l'ouverture d'établissements — C. E. G. ou C. E. S. — qui leur permettront d'envoyer tous leurs enfants en classe au moins jusqu'à la troisième.

Or si les sections d'éducation professionnelle deviennent permanentes, cet espoir s'évanouit. Ce serait d'autant plus regrettable que nos agriculteurs sont maintenant particulièrement sensibilisés aux difficultés qu'ils éprouvent pour donner à leurs enfants un niveau d'éducation comparable à celui qui est offert aux autres petits Français. Et, dans leurs revendications, on trouve, au premier rang, avant même l'exigence d'une formation professionnelle convenable, celle d'une éducation générale permettant d'aboutir à un niveau de culture générale correspondant à la moyenne nationale. L'existence d'une telle revendication avec une telle priorité montre à quel degré de lucidité et de sens des responsabilités est parvenu le monde agricole.

Il y a là une constatation très encourageante pour l'avenir, mais elle souligne la nécessité de réaliser très vite une tâche primordiale, le désenclavement culturel du monde rural. Le Gouvernement en est-il pleinement conscient ? Comprend-il qu'il y a là, sur le front de l'égalité des chances, de la démocratisation de l'enseignement, un point chaud sur lequel il faut gagner la partie et que, ne serait-ce que pour cette raison, on n'a pas le droit de jouer avec la prolongation de la scolarité obligatoire ? (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

L'absence de politique gouvernementale sur ce point est tellement évidente qu'elle nous fait un devoir de poser ces questions afin d'éclairer pleinement l'Assemblée et de mettre chacun devant ses responsabilités.

Parmi les autres points sur lesquels nous doutons que le Gouvernement ait véritablement une politique, je citerai, pour terminer, l'accès à l'enseignement supérieur.

Nous avons noté avec beaucoup d'intérêt et une certaine inquiétude les déclarations successives de M. le ministre de l'éducation nationale et de M. le Premier ministre qui ont, à l'approche de la rentrée universitaire, tenu beaucoup de place dans l'actualité et entre lesquelles il nous a semblé trouver des traces de distorsion, voir de contradiction.

Monsieur le ministre, dans votre conférence de presse du 19 octobre, vous avez dit d'excellentes choses. Vous venez d'ailleurs d'en dire également d'excellentes à la tribune. Maintenant, nous n'attendons plus que le passage aux actes.

Vous avez dit d'excellentes choses concernant, en particulier, l'inadéquation des structures de votre ministère aux circonstances actuelles. La condamnation que vous avez portée sur leur archaïsme a certainement été entendue avec le plus grand plaisir par votre prédécesseur dont on sait qu'il était fier d'avoir battu, rue de Grenelle, tous les records de longévité ministérielle depuis plus d'un siècle.

On nous permettra aussi de rester songeur lorsque, à quelques jours d'intervalle, M. le Premier ministre déclare que la formation des professeurs doit être l'objectif majeur des facultés, alors que le ministre de l'éducation nationale souhaite voir 20 p. 100 et même 50 p. 100 — pourquoi pas ? — de chaque classe d'âge entrer dans l'enseignement supérieur.

En réalité, mesdames, messieurs, la situation devant laquelle nous nous trouvons est la suivante : après neuf ans de stabilité ministérielle, après une période de cinq ans pendant laquelle le ministère de l'éducation nationale est resté entre les mêmes mains, les conditions dans lesquelles se fait la rentrée universitaire sont tellement détestables que le Gouvernement se voit obligé de faire dans le désordre des déclarations ambiguës pour essayer, sans y parvenir, de nous persuader qu'il applique en la matière une politique conséquente.

Malgré les éléments rassurants que contiennent ces déclarations, force nous est de constater qu'elles dégagent une odeur de malthusianisme dont les dénégations officielles ne nous empêchent pas de nous alarmer.

Et ce ne sont pas les arguments que vous venez de mettre en avant, monsieur le ministre, sur le maintien de la qualité qui nous feront changer d'avis, l'argument de la qualité ayant toujours été avancé pour s'opposer aux changements et pour s'épargner l'effort d'imagination nécessaire.

Plus de *numerus clausus*, nous répète-t-on ; mais nous entendons dire aussi : « l'afflux des étudiants est excessif » et « il faut contrôler le flux d'entrée dans les facultés », chacun étant invité à y réfléchir.

Nous connaissons la méthode et nous n'avons aucune illusion sur l'issue du pseudo-dialogue auquel d'éventuels interlocuteurs sont conviés. Sur ce point, comme sur d'autres, nous verrons un jour surgir des décisions gouvernementales prises dans le silence du cabinet et qui iront dans le sens de la limitation.

Sans doute la mesure sera-t-elle progressive, sans doute commencera-t-on pas s'attaquer à ces étudiants fantasistes contre lesquels il est facile de dresser une réprobation unanime. Mais nous savons tous que ce n'est là qu'un début, et ce qui viendra ensuite nous inquiète bien davantage.

En réalité, votre approche du problème est fondamentalement inadéquate.

On comprend le doyen de la faculté des sciences de Paris, lorsqu'il se plaint du nombre et de la mauvaise qualité des bacheliers qu'il reçoit et lorsqu'il redoute de ne pouvoir mener à la licence ou au-delà qu'une faible proportion d'entre eux. Mis en face d'un problème de contenant et de contenu — il en existe, même à son niveau — il se comporte en chef d'entreprise.

Mais vous, monsieur le ministre, vous ne pouvez accepter la solution élémentaire qui consisterait à mettre un robinet de plus pour contrôler le flux.

Allez-vous faire un examen supplémentaire ? Notre pays crève des examens de toute sorte, des concours sur épreuves, du mandarinat qu'ils engendrent. Le caractère fondamentalement aléatoire du résultat de ces épreuves est mis en évidence par tous les travaux de statistique sérieux qui ont été conduits à leur sujet. Vous ne pouvez pas faire un examen supplémentaire — vous n'en avez d'ailleurs pas les moyens — qui, très probablement, se transformerait rapidement en concours.

Alors, insisterez-vous sur l'importance du dossier scolaire ? Ce serait la sagesse. Mais, dans ce cas, il faut aller plus loin. Il faut vous demander pourquoi les bacheliers sont de valeur si inégale et pourquoi les études supérieures font parmi eux un déchet si important.

Nous estimons, pour notre part, que lorsqu'un examen aboutit à une proportion d'échecs supérieure à 20 p. 100, ce n'est plus la qualité des candidats qui doit être mise en cause, mais la nature même et les méthodes de l'examen et des enseignements qu'il sanctionne. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

C'est donc tout notre enseignement supérieur qui est remis en question par les résultats du baccalauréat.

Réduisez les programmes qui n'ont fait que s'enfler encore depuis que le recteur Sarrailh les qualifiait de « démentiels », ce qui a fait du bruit, mais ne les a pas diminués.

Mettez sur pied les moyens d'une orientation véritable, qui n'existe pas seulement sur le papier.

Faites en sorte que le recrutement des maîtres soit assuré dans de bonnes conditions. L'attaque en règle à laquelle sont soumis les instituts préparatoires à l'enseignement secondaire — 600 emplois d'élèves professeurs sont supprimés dans le projet de budget — va dans un sens diamétralement opposé. De même, l'obligation faite aux élèves des I.P.E.S. de s'engager dans la voie de la licence et non dans celle de la maîtrise pour les plus capables d'entre eux fait peser une lourde menace sur la qualité de nos professeurs scientifiques de demain — et vous connaissez, monsieur le ministre, l'importance capitale de cette question.

Les I.P.E.S. ont rendu d'immenses services et sont encore à même d'en rendre. Ils sont un élément de démocratisation de l'enseignement. Améliorez-les au lieu de les menacer de disparition.

Et puis demandez-vous si ce sont les bacheliers qui sont inadaptés à l'enseignement supérieur ou si ce n'est pas plutôt l'enseignement supérieur qui est inadapté à un grand nombre de bacheliers.

Les écoles, grandes ou moins grandes, que vous citez souvent et dont la plupart, monsieur le ministre, sont sous votre autorité, offrent une large variété de spécialisation, de niveau, de durée du cycle. Elles offrent de ce point de vue matière à réflexion. Pourquoi l'Université, elle, ne propose-t-elle que ses cadres rigides où l'abstrait et le généralisable sont les références de base auxquelles chacun doit se plier ?

La diversification de l'Université, non seulement dans les matières qu'elle traite, mais dans les méthodes d'approche de ces matières, est indispensable si l'on veut vraiment non seulement donner à chacun ses chances, mais encore faire profiter la nation de la totalité de son potentiel intellectuel, ce qui est la base de toute démocratisation de l'enseignement et de tout progrès.

Certes, dans ce domaine, les instituts universitaires de technologie constituent un progrès certain. Ils permettent d'offrir aux jeunes gens qui ne veulent pas s'engager dans la voie d'études longues, mais qui désirent, à un âge encore proche de leurs vingt ans, entrer dans la vie professionnelle active et y trouver les satisfactions et les consécérations qu'ils en attendent, un enseignement adapté à la vie et à l'économie et d'une technicité convenable.

Mais un écueil fondamental est à éviter à leur sujet : c'est que les instituts universitaires de technologie n'apparaissent comme le refuge des jeunes gens incapables de suivre l'enseignement supérieur classique, celui des facultés. Si ces instituts venaient à être considérés comme destinés à accueillir les recalés des facultés, ils provoqueraient une immense déception. Il faut donc qu'ils correspondent non pas à un enseignement supérieur au rabais, mais à une autre forme d'enseignement

supérieur destinée, celle-là, à des esprits orientés différemment de ceux des étudiants promis à la licence, à la maîtrise ou au doctorat, mais non inférieurs pour cela.

Pour que cette conception puisse prévaloir, il est absolument nécessaire que les instituts universitaires de technologie ne constituent pas une impasse et qu'ils puissent offrir différents débouchés.

Débouchés sur l'enseignement supérieur long d'abord, pour ceux qui auraient commis au départ une erreur d'orientation; débouchés sur des enseignements complémentaires surtout, dans le cadre de l'éducation permanente qui doit constituer un prolongement indispensable et important à l'enseignement de ces instituts.

Ce que vous avez dit à ce sujet, monsieur le ministre, ne nous a pas pleinement satisfaits, car il ne s'agit pas seulement de recyclage. Il faut pouvoir aller plus loin. Il est capital que le jeune homme ou la jeune fille qui sera sorti d'un institut universitaire de technologie après deux ans d'études sache qu'il lui sera possible, au bout de quelques années de vie active et au prix d'un nouvel effort personnel, de reprendre un ou deux ans d'études à temps partiel ou même à temps plein pour acquérir une qualification supérieure à celle que cet institut lui aura donnée à la fin des deux ans de scolarité.

Au terme de cette revue, nous ne saurions donner notre accord à toute mesure qui, de près ou de loin, apporterait une limitation — fût-elle toute théorique — à l'accès des bacheliers dans les facultés.

Permettez, monsieur le ministre, à ce moment de mon exposé, que je m'étonne que vos services soient aussi surpris par l'avalanche d'étudiants qu'ils reçoivent dans certaines disciplines.

Nous avons cette année 56.000 étudiants de plus qu'à l'année précédente. Mais il y a un an ce chiffre était déjà de 47.000. Le baccalauréat, où le pourcentage des reçus a été de 60 p. 100 au lieu de 50 p. 100 l'an passé, vous a apporté un contingent d'étudiants dont le nombre était parfaitement prévisible.

Quant à l'encombrement dans certaines branches, à partir du moment où il a été très publiquement proclamé que la France allait manquer de médecins, il est paradoxal de s'étonner de voir un grand nombre d'étudiants s'inscrire au certificat préparatoire aux études médicales, ce qui constitue, me semble-t-il, un réflexe global plutôt sain.

Et quant aux disciplines scientifiques sur lesquelles j'avais eu l'honneur d'attirer l'attention de l'Assemblée au mois de mai dernier, la situation ne s'est guère améliorée: 25 p. 100 de bacheliers scientifiques au lieu de 23 p. 100 l'an passé, et cela à la suite d'un baccalauréat considéré comme exceptionnellement facile.

Nous demeurons profondément alarmés par cet état de chose auquel nous ne sommes pas convaincus que le Gouvernement veuille remédier avec les moyens nécessaires.

Non, monsieur le ministre, nous ne risquons pas d'avoir trop d'étudiants.

Ce que nous risquons, c'est de ne pas savoir les accueillir, de ne leur offrir que des structures inadéquates au monde moderne, inadéquates à la diversité des intelligences et des modes de démarche mentale.

L'orientation, mot clé de toute politique d'éducation digne de ce nom, suppose non seulement des conseils d'orientation, mais aussi l'existence de voies beaucoup plus nombreuses que celles qui sont actuellement offertes.

Il y faudrait d'abord une connaissance statistique précise de ce que deviennent les étudiants à la sortie des facultés. Aucune étude n'a été menée à terme sur cet important sujet et c'est très regrettable.

Il faudrait aussi s'engager dans la voie d'une diversification qui permettrait, en la plaçant dans un cadre plus vaste, de valoriser l'enseignement actuellement donné dans les facultés. Sans une telle diversification, pas d'orientation valable possible. Et sans orientation valable, nous retrouverons les échecs en masse aux examens et ce rendement souvent déplorable qui fait de la France un pays de « recalés ».

A ce sujet, nous aimerions savoir, monsieur le ministre, ce qu'est devenu le projet de création d'un vaste office national d'information et d'orientation scolaire dont la mise en place avait été annoncée en 1966 par votre prédécesseur. Le ministre et le Gouvernement semblaient fonder de grands espoirs sur cette création. Or le projet de budget n'en porte aucune trace.

Certes, cette transformation, cette diversification de l'enseignement supérieur, et plus particulièrement des facultés, coûtera cher. Nous en sommes conscients, et je vous renvoie sur le chapitre des moyens, messieurs, à la première partie de mon exposé. Mais soyez sûrs que l'enjeu en vaut la peine.

**M. Raoul Bayou.** Très bien !

**M. André Boulloche.** Permettez-moi, à ce sujet, de faire une rapide incursion dans le domaine économique.

**M. le président.** Je vous demande de conclure, monsieur Boulloche.

**M. André Boulloche.** Je conclus, monsieur le président.

On parle beaucoup, actuellement, de notre commerce extérieur et de la nécessité de l'équilibrer; on met en avant l'importance primordiale que revêt, pour un pays comme le nôtre, le développement des exportations. Mais il apparaît rapidement que nous souffrons d'un défaut de structures. Nous exportons une part importante de produits bruts ou demi-finis. Par contre, dans le domaine des biens d'équipement, nos exportations ne couvrent même pas nos importations. Cette situation est très dangereuse; elle nous place sous la dépendance d'autres nations plus évoluées industriellement et techniquement. Et il est de plus en plus évident qu'une nation comme la France doit exporter des produits dont la fabrication a exigé le maximum de travail et de matière grise.

Si les produits américains sont compétitifs — bien que les salaires des ouvriers qui les fabriquent soient sans commune mesure avec ceux de leurs homologues français — c'est que les États-Unis possèdent à la fois une technologie plus avancée que la nôtre et une meilleure organisation des entreprises.

Comment rattraperons-nous notre retard? Une seule voie s'offre à nous pour cela: il faut miser sur l'investissement intellectuel, donner à une proportion toujours croissante de notre jeunesse un enseignement supérieur — pas n'importe lequel, bien entendu — qui soit adapté au monde qui nous entoure.

De quelque côté que l'on se tourne, que l'on retienne comme critère la possibilité, qu'il est équitable de donner à chacun, de s'instruire aux limites de ses capacités — vous venez d'ailleurs de vous y référer, monsieur le ministre — ou la situation économique de notre pays dans le monde, ou son rayonnement, ou même, purement et simplement, son indépendance, la nécessité de ne pas limiter l'accès à l'enseignement supérieur apparaît avec une aveuglante clarté.

Qu'on ne nous objecte pas que les débouchés font défaut du côté de l'économie. Celle-ci est en pleine transformation, condition même de sa survie. La modification du niveau moyen d'éducation de la nation entraîne la création de postes nouveaux, le reclassement des postes existants et le glissement des qualifications exigées pour les tenir. Économie et éducation sont en voie d'adaptation mutuelle permanente.

Tels sont — outre les points que les autres orateurs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste évoqueront dans leurs interventions — les chapitres de l'activité de l'éducation nationale qui appellent de notre part les réserves les plus graves. Mais celles-ci ne doivent pas rester à l'état de vœux pieux.

Il est certain que la situation dans laquelle nous nous trouvons, tant en ce qui concerne la prolongation de la scolarité obligatoire qu'en ce qui concerne l'accès à l'enseignement supérieur, requiert des moyens additionnels à ceux que vous nous demandez en présentant votre projet de budget, monsieur le ministre. Il est certain que, dans ces deux domaines, les prévisions du V<sup>e</sup> Plan sont complètement dépassées.

Nous vous demandons, d'une part, de prendre l'engagement de déposer sur le bureau de l'Assemblée, dans les plus brefs délais, un projet de loi modificative de la loi du 30 novembre 1965 portant approbation du Plan de développement économique et social et, d'autre part, de tirer, par la voie d'un collectif budgétaire, les conséquences de la situation nouvelle ainsi créée.

Il est indispensable que ces mesures interviennent au plus tôt car, en de nombreux domaines, nous sommes en train de prendre un retard qu'il sera de plus en plus difficile de rattraper. A cet égard, je vous renvoie, entre autres, à mes propos sur les bacheliers scientifiques.

Il faut que le Gouvernement soit bien persuadé que le développement de l'éducation est la forme moderne la plus évoluée de la compétition entre les nations. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

Ce Gouvernement se prétend attaché, en toute première priorité, à l'indépendance nationale, et il a raison. Mais qu'il prenne garde, car le sujet dont nous discutons aujourd'hui est le champ de bataille sur lequel se joue le sort de cette indépendance. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Cette bataille est mal engagée. Seule la décision de donner effectivement à l'éducation nationale la priorité des priorités peut permettre un redressement de la situation.

Ce n'est aucunement ce que traduit le budget qui nous est présenté aujourd'hui, et nous estimons que ceux qui le voteront porteront, devant le pays de demain, une lourde responsabilité. (Applaudissements sur les bancs de la fédération de la gauche démocrate et socialiste et du groupe communiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Dupuy. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. Fernand Dupuy.** Monsieur le ministre, vous nous avez dit que le gouvernement auquel vous appartenez accordait à l'éducation nationale une priorité permanente. En mai dernier, vous déclariez ici même : « Deux principes fondamentaux guident ma démarche : continuité et cohérence ».

Priorité permanente, continuité et cohérence sont précisément les termes que j'examinerai à la lumière de votre budget.

Pour tenter de prouver que vous accordiez la priorité à l'éducation nationale, vous avez fait distribuer aux membres de la commission des finances deux graphiques représentant respectivement la courbe du montant du budget des armées et celle du volume du budget de l'éducation nationale depuis 1950. Or que constatons-nous ?

Pour le budget de l'éducation nationale, qui nous intéresse actuellement, la progression est constante et uniforme depuis 1950. L'avènement du gaullisme ne s'est traduit, dans votre propre graphique, par aucune rupture ascendante de la courbe. Je dirai même que si l'on tenait compte de la croissance des besoins, la progression des budgets gaullistes serait inférieure à celle des budgets antérieurs à 1958. Mes chers collègues, ce graphique est dans mon dossier ; vous pourrez le consulter si vous le désirez.

Mais ce que votre graphique fait surtout apparaître, monsieur le ministre, c'est que, depuis 1965, la progression du budget de l'éducation nationale a été très, très lente. En 1965, en effet, le montant de ce budget représentait 16,35 p. 100 du montant du budget général ; en 1966, 16,65 p. 100 ; en 1967, le pourcentage est tombé à 16,35 et, pour 1968, il remontera à 16,50 seulement.

Qui veut trop prouver, monsieur le ministre, prouve quelquefois le contraire.

En tout cas, il demeure que, pour 1968, le budget des armées s'élèvera à près de 25 milliards de francs, tandis que celui de l'éducation nationale n'atteindra que 20 milliards.

La priorité est donc toujours accordée aux dépenses militaires. Votre continuité est donc respectée.

Mais cela dit — et pour répondre à vos comparaisons rétrospectives — je crois que la véritable question est non pas de situer ou d'apprécier le budget de l'éducation nationale en se référant au passé, mais de l'examiner en fonction du présent et en vue de l'avenir.

La véritable question, la voici, et elle est double.

Le budget de l'éducation nationale permet-il de faire face aux besoins du moment ?

Permet-il de préparer la jeunesse de France à ses tâches de demain ?

La véritable question est aussi de savoir comment vous entendez faire face à ces exigences. Sans doute faudra-t-il, à ce propos, reparler de la cohérence et de la continuité de l'attitude négative du Gouvernement.

La situation, vous la connaissez, monsieur le ministre.

Nos écoles maternelles ne peuvent pas — et de fort loin — accueillir les enfants en âge d'y être accueillis. Au rythme des crédits consacrés à cet enseignement, il faudra dix ans ou vingt ans pour être en mesure de satisfaire les demandes.

La situation des écoles primaires reste difficile dans de nombreux centres urbains qui attendent en vain les constructions indispensables et où les classes sont surchargées.

Quant à la prolongation de la scolarité, vous avez, devant la commission, invoqué Jules Ferry pour nous expliquer que Paris ne s'était pas fait en un jour et que des tâtonnements et des « bavures » seraient sans doute inévitables dès la première année. Eh bien ! il n'y a eu, à la rentrée dernière, ni tâtonnements ni bavures : il n'y avait rien de nouveau pour accueillir les élèves.

A la même époque, les sections professionnelles se comptaient sur les doigts d'une main et il a fallu que les enseignants et les maires déploient des trésors d'imagination — et des trésors tout court, pour les maires — pour que les élèves ne soient pas abandonnés à une « scolarisation prolongée non prolongée ».

Et là j'ouvre une parenthèse pour appeler votre attention, monsieur le ministre, sur le cas des élèves qui n'ont pu être accueillis nulle part. Du fait que ceux-ci ne sont pas scolarisés, tout en étant scolarisables, les parents ne perçoivent plus les allocations familiales. Il est urgent de prendre des mesures afin d'éviter pareille injustice.

La parenthèse étant fermée, j'ajoute, à propos de l'enseignement primaire, que nous avons été très étonnés d'apprendre de votre bouche que, depuis 1959, 28.611 classes de hameaux ont été supprimées : 3.553 en 1965, 4.946 en 1966, 6.175 en 1967. Vous avez affirmé que le rythme allait se ralentir. Evidemment, il faudra bien que le combat cesse, faute de combattants, que l'on arrête de fermer des classes, faute de classes à fermer dans nos villages.

Nous comprenons parfaitement que, dans un village, il soit difficile de maintenir une classe fréquentée par trois ou quatre élèves seulement. Mais de là à supprimer en fait l'école dans 28.611 villages de France, il y a un pas que nous ne pouvons pas

franchir, pour cette raison de bon sens et de vérité que, en supprimant l'école, on supprime tout foyer de culture, tout foyer d'épanouissement, tout foyer de vie, et que l'on accélère par là même la disparition du village.

De la même façon, je pourrais parler de la situation des enseignements technique, secondaire ou supérieur de l'enfance inadaptée. Mes amis le feront tout à l'heure. Je veux simplement dire qu'à tous les degrés de notre enseignement, la situation n'est pas bonne, qu'elle est même fort inquiétante.

Or, que propose le Gouvernement ?

Sur le plan des autorisations de programme, l'accroissement des crédits est très modique. Vous nous avez dit, monsieur le ministre : « A première vue, cela peut paraître fort insuffisant », mais, à seconde vue, cette impression d'insuffisance persiste malheureusement, même si la modicité à laquelle je viens de faire allusion est corrigée par la mise en œuvre des procédés de construction industrialisée.

Mais je tiens surtout à souligner, à ce propos, qu'une part de plus en plus lourde incombe aux collectivités locales. Qu'il s'agisse du prix du terrain — et celui-ci représente maintenant, pour de très nombreuses communes, une charge énorme — ou de la différence entre le prix de revient et la subvention de l'Etat, les communes sont affrontées à des difficultés pratiquement insurmontables. Et je ne parle pas des charges auxquelles elles sont tenues de faire face sur d'autres plans — indemnités communales, charges de cantine ou de surveillance — et qui ne cessent de croître. Savez-vous, monsieur le ministre, que la plupart des communes de la banlieue parisienne consacrent près de 50 p. 100 de leur budget aux dépenses d'enseignement, alors que la part de l'Etat n'est encore que de 16 p. 100 ?

Vous nous avez dit à plusieurs reprises que des mesures étaient à l'étude en vue de permettre aux communes de faire face à leurs obligations. Nous aimerions savoir où en sont ces mesures.

Quant à la nature des constructions envisagées, si le nombre de places pour les collèges d'enseignement secondaire — 46.000 — ou pour les instituts universitaires de technologie — 12.000 — est en augmentation sensible, il faut bien constater, en revanche, une stagnation pour les écoles maternelles, pour les écoles primaires, pour les établissements techniques et pour les lycées. Cela confirme l'orientation fondamentale de votre effort.

J'en arrive aux crédits de fonctionnement.

Vous vous flattez de la création de 31.612 emplois nouveaux. Ce chiffre est exact. Mais il convient de préciser, d'une part, que dans ce total les postes d'enseignants n'entrent que pour 19.655 et que, d'autre part, il y a 228 transferts, 1.200 ajustements, 4.389 régularisations — dont 195 pour les aides de laboratoires — et, enfin, la prise en charge de 3.100 professeurs des enseignements spéciaux de la ville de Paris. Ainsi le nombre des postes d'enseignants nouveaux, pour la rentrée prochaine, est ramené à moins de 10.000.

Mais l'orientation qui préside à la création de ces postes est peut-être plus inquiétante encore.

Pour l'enseignement primaire, le nombre des postes créés dans les écoles normales est diminué de 1.000 unités, et 600 postes d'instituteurs remplaçants en stage dans les écoles normales sont supprimés.

Pour l'enseignement secondaire, aucun poste nouveau n'est créé dans les écoles normales supérieures. Si 800 postes supplémentaires ont été créés en 1966 dans les instituts de préparation aux enseignements du second degré, et 200 en 1967, il y en aurait 600 en moins en 1968.

Pour les centres pédagogiques régionaux, alors qu'il y a eu 300 places supplémentaires en 1967, il y en aura 346 en moins en 1968.

Sur un autre plan, 2.630 postes de certifiés ont été créés en 1966, contre 3.207 en 1967, mais 1.860 postes seulement seront créés en 1968.

En revanche on augmente dans des proportions très sensibles le nombre des postes d'adjoint d'enseignement et de chargés d'enseignement, ces cadres dont vous disiez il n'y a pas si longtemps, monsieur le ministre, qu'ils étaient en voie d'extinction.

Pour l'enseignement supérieur, on peut faire la même constatation. Je signale simplement qu'en 1967 on avait créé 391 postes de maîtres de conférences et qu'il n'en est prévu que 145 pour 1968, que 414 postes de maîtres assistants ont été créés en 1967 et que 180 seulement le seront en 1968.

Quant à l'orientation professionnelle, 100 postes seront créés en 1968, contre 199 en 1967 ; or, il existe actuellement 1.350 emplois, alors qu'il en faudrait 10.000.

Les faits sont là, monsieur le ministre ; ils sont inscrits noir sur blanc dans votre projet de budget. Non seulement les créations de postes ne permettront pas de répondre aux

besoins, mais encore les postes créés sacrifient la formation professionnelle. C'est, à n'en pas douter, le défaut fondamental de votre édifice.

Vous déplorez, comme nous, les échecs aux examens, le trop grand nombre d'élèves ou d'étudiants qui doublent ou triplent une année d'études, et vous envisagez, pour résoudre le problème, de multiplier les barrières. Or nous ne pensons pas que les barrières résoudre le problème.

Le moyen, le seul moyen d'assurer ce que vous appelez — et ce terme est assez désagréable en ce domaine — la « rentabilité » le « rendement » de notre enseignement, c'est de créer des conditions telles que, dans chaque classe, les effectifs ne soient pas supérieurs à 25 élèves et que chaque classe soit pourvue d'un maître très qualifié.

Pour atteindre ce double objectif, il est indispensable, de l'école maternelle aux facultés, de construire les locaux nécessaires, de créer les postes correspondant aux besoins, d'assurer la formation pédagogique des maîtres, en augmentant notamment la capacité des écoles normales, des instituts de préparation aux enseignements du second degré et des centres pédagogiques régionaux ; de majorer les crédits destinés aux bourses, aux œuvres universitaires et aux transports scolaires ; enfin, de revaloriser la fonction enseignante.

Pour atteindre ces objectifs, ou tout au moins pour amorcer cette perspective, il est indispensable d'accorder à l'éducation nationale la priorité des priorités et, dès maintenant, de lui réserver 25 p. 100 du budget de l'Etat.

Votre budget, monsieur le ministre, est fort loin d'amorcer cette perspective, et c'est pourquoi les parents d'élèves, les étudiants, les enseignants et les personnels de l'éducation nationale sont mécontents.

Les parents d'élèves sont mécontents lorsque vous tentez d'interdire, par des mesures de caractère répressif dans les établissements, le développement de leurs organisations et de leurs activités. Ils sont mécontents quand ils ne peuvent trouver de place pour leurs enfants dans les écoles maternelles, quand ils ne savent pas comment la prolongation de la scolarité ne permettra de donner un métier à leurs enfants, quand ceux-ci ne pourront trouver place dans un collège technique ou dans un lycée. Ils sont mécontents devant les charges que représentent pour eux les achats de livres, et surtout les changements de livres, faute de la moindre normalisation dans ce domaine. Ils sont mécontents quand, depuis la rentrée, il manque, ici, un professeur de lettres ; là, un professeur de mathématiques ; ailleurs, un maître qui n'a pu être remplacé.

Les étudiants sont mécontents devant les graves difficultés de la rentrée universitaire. Ils sont mécontents de leurs conditions de travail, des classes surchargées, des horaires quelquefois invraisemblables — des travaux pratiques se déroulent parfois jusqu'à onze heures du soir. Ils sont mécontents de l'insuffisance des bourses et des équipements à caractère social. Enfin, ils sont mécontents parce qu'ils ne savent pas sur quoi débouchent leurs études et qu'ils ne trouvent pas toujours une réponse à leurs questions.

Les enseignants sont mécontents de leurs conditions de travail, des classes surchargées et de l'insuffisance de leurs rémunérations. Ils sont mécontents de voir leurs revendications non satisfaites, qu'il s'agisse des instituteurs, des directeurs d'école normale, des professeurs de collège d'enseignement général qui s'interrogent toujours sur leur avenir, des directeurs de collège d'enseignement technique qui ne bénéficient d'aucun des avantages conférés aux autres directeurs d'établissement, des inspecteurs départementaux, des professeurs du second degré, des maîtres de l'enseignement supérieur ou des agrégés qui attendent toujours les réponses à leurs questions.

Les personnels techniques et administratifs sont mécontents pour les mêmes raisons. La grève de quarante-huit heures des agents de lycée a souligné, dans ce domaine, la gravité et la réalité du malaise. Il n'est pas jusqu'aux doyens des facultés qui n'aient, à cette rentrée universitaire, lancé un véritable cri d'alarme.

Le mécontentement est général, l'inquiétude est profonde.

Vous répondrez sans doute, monsieur le ministre, comme vous l'avez déjà fait au cours de différentes déclarations, que tous les élèves ont été accueillis et que tous les étudiants le seront aussi.

Je ne suis pas sûr que tous les élèves aient été accueillis — on n'a pu, en tout cas, recevoir tous les enfants touchés par la prolongation de la scolarité obligatoire — et il n'est pas sûr non plus que tous les étudiants le seront aussi.

Mais dans quelles conditions se fait l'accueil des uns et des autres ! C'est là que réside le problème, tout le problème.

On accueille partout grâce aux efforts des municipalités, grâce au dévouement des maîtres, grâce aussi aux palliatifs les plus divers : classes surchargées, heures supplémentaires, personnel contractuel, maîtres recrutés au rabais.

Mais on ne fait ainsi que masquer la réalité. On rassure l'opinion, peut-être, mais on la trompe. On ne fait qu'aggraver le mal car il y aura demain un plus grand nombre encore de redoublements de classes et d'échecs, un plus grand nombre d'enfants et d'étudiants sacrifiés. Ce seront les fruits de votre politique.

Le budget que vous nous présentez est à la mesure de cette politique. Il traduit fidèlement sa continuité et sa cohésion, et c'est pourquoi nous le combattons.

Avec les parents d'élèves, les étudiants et les syndicats d'enseignants, nous réclamons des crédits supplémentaires, qui pourraient être inscrits dans le collectif budgétaire.

De nombreuses voix se sont élevées pour réclamer un plan de sauvetage, un véritable plan Orsec pour l'Université. Il faut, monsieur le ministre, entendre ces voix, car il y va de l'avenir de notre jeunesse. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et de la fédération de la gauche démocrate et socialiste.)

**M. le président.** La parole est à M. Fréville. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. Henri Fréville.** Monsieur le ministre, dix-sept minutes pour parler utilement de l'éducation nationale est infiniment peu et oblige à des choix. C'est la raison pour laquelle je m'en tiendrai délibérément aux structures et aux caractères spécifiques du budget, me réservant, si vous voulez bien accepter le dialogue, d'aborder, par le biais de questions orales avec débat, les problèmes essentiels des finalités et des moyens des enseignements supérieurs, de ce que devrait être une véritable démocratisation de l'enseignement, du personnel enseignant, aux divers degrés de sa formation et de son rôle, enfin de la place d'une université moderne dans une nation française rajeunie. Vous avez, il est vrai, monsieur le ministre, ajouté un autre problème, celui de la croissance de l'éducation nationale, de ses caractères et de ses limites. Je serais vraiment très heureux de pouvoir, sur ce sujet, m'entretenir publiquement avec vous. C'est en effet le grand problème d'une éducation nationale moderne cohérente et bien gérée.

Les auteurs du rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances pour 1968 écrivent, à la page 53 de ce document, dans le chapitre consacré aux investissements publics : « Comme les années précédentes, la priorité est donnée à la formation des hommes et à la recherche scientifique et technique... Les dotations affectées à l'équipement » de l'éducation nationale, « qui avaient atteint, dans les précédents budgets, un niveau très élevé, continuent de croître. »

Les chiffres tirés des documents budgétaires m'obligent à préciser que l'éducation nationale constitue, avec l'équipement sanitaire et social, le secteur non prioritaire du budget de 1968. Sa « progression » est la plus faible qui ait été observée depuis six ans ; elle couvrira à peine l'augmentation du coût des équipements.

Par contre, l'évolution des crédits de fonctionnement est nettement plus satisfaisante.

J'examinerai tour à tour : le budget de l'éducation nationale dans l'ensemble du budget de la nation ; le budget de l'éducation nationale dans le cadre du V<sup>e</sup> Plan ; enfin, je procéderai à un examen très rapide du budget par chapitre.

Considérons donc d'abord le budget de l'éducation nationale dans l'ensemble du budget. La progression des dépenses ordinaires consacrées à l'éducation nationale, légèrement supérieure à la progression d'ensemble du budget de la nation — dépenses civiles ordinaires — peut paraître satisfaisante. Il convient toutefois de faire objectivement remarquer qu'il s'agit surtout de l'application de services votés : augmentation des traitements de la fonction publique, incidence en année pleine de recrutements précédents.

Ce qui traduit véritablement l'orientation d'une politique ce sont les mesures nouvelles. Or, comme le montre le tableau récapitulatif de la loi de finances, qui figure à la page 119 du projet, alors que l'ensemble des mesures nouvelles pour le budget de 1968 représente 7,8 p. 100 d'augmentation par rapport au budget voté de 1967 — pour une augmentation globale de 10 p. 100 — les mesures nouvelles au titre de l'éducation nationale ne représentent que 4,4 p. 100 d'augmentation par rapport au budget de 1967 de l'éducation nationale.

Voyons les dépenses d'investissement. L'examen des crédits de paiement ne revêt qu'une signification limitée traduisant seulement — vous l'avez indiqué, monsieur le ministre — l'effort d'investissement engagé les années précédentes et la variation du rythme de consommation des crédits. Vous avez insisté, avec juste raison, sur la rapidité accrue de la consommation des crédits.

Seul, l'examen des autorisations de programme permet de vérifier ou d'infirmer le bien-fondé des assertions contenues dans le rapport économique et financier de 1968.

En premier lieu, le tableau dressé des autorisations globales de programme affectées aux dépenses civiles d'équipement en 1967 et 1968 — budget général, budgets annexes, comptes spéciaux du Trésor — fait ressortir que le total est passé de 23.388 millions en 1967 à 25.934 millions en 1968, ce qui représente un pourcentage d'accroissement de 10,9 p. 100. Dans ce total, la part de l'éducation nationale est passée de 3.605.500.000 francs à 3.780 millions et s'est donc accrue seulement de 4,8 p. 100.

En deuxième lieu, nous devons considérer que la situation est plus grave encore. Comme le montrent les chiffres avancés à la page 50 du rapport économique et financier, la part des investissements de l'éducation nationale recule sensiblement dans le total des investissements, tous budgets confondus, et passe de 15,4 p. 100 à 14,5 p. 100.

En troisième lieu, si, comme il est fait à la page 51 du rapport économique et financier, on ne tient compte que des autorisations de programme affectées aux dépenses d'équipement programmées par le Plan, on s'aperçoit qu'à un effort budgétaire général sensiblement plus marqué pour les investissements, puisqu'il se traduit par une augmentation de 11,4 p. 100, correspond un ralentissement pour les investissements de l'éducation nationale, la progression étant ici limitée à 4,3 p. 100.

Et si l'on considère le tableau annexé au rapport économique et financier et que l'on calcule les pourcentages correspondant aux chiffres, on constate qu'entre 1967 et 1968 le taux d'accroissement des investissements s'établit à 4,3 p. 100 pour l'équipement scolaire, 8 p. 100 pour la formation professionnelle des adultes, 10 p. 100 pour l'équipement culturel, 9,3 p. 100 pour la recherche, 4 p. 100 pour l'équipement sanitaire et social, 15 p. 100 pour l'équipement urbain, 20 p. 100 pour les routes, 24 p. 100 pour les P. T. T.

Des choix ont donc été opérés, mais force nous est de constater qu'ils sont dramatiques pour ce qui concerne l'éducation nationale — singulièrement pour le second degré, dans certaines régions — et l'équipement sanitaire et social : hôpitaux et hospices.

Examinons maintenant le budget de l'éducation nationale dans le cadre du V<sup>e</sup> Plan. Le projet de budget pour 1968 de l'éducation nationale ne fait que s'inscrire dans le mouvement de décroissance relative — avec une exception en 1967 — que l'on décèle depuis les années 1963 et 1964 qui sont des années remarquables. En effet, l'augmentation des autorisations de programme d'une année sur l'autre a été : de 20 p. 100 en 1963, de 16,3 p. 100 en 1964. Elle n'a été que de 6,4 p. 100 en 1965 et de 4,9 p. 100 en 1966. Le taux de progression a augmenté en 1967 avec 8 p. 100, puis il fléchira encore en 1968, avec 4,8 p. 100.

Sans doute, les dotations actuelles se situent-elles à un niveau relativement élevé — 14,5 p. 100 du total des dépenses civiles d'équipement — mais il est important de constater que, depuis quatre ans, la progression des autorisations de programme consacrées à l'éducation nationale est constamment et notablement inférieure à celle de l'ensemble des dépenses d'équipement.

Par rapport aux prévisions du V<sup>e</sup> Plan, les dotations accordées au titre des trois premières années de son application — 1966, 1967 et 1968 — non seulement ne permettront pas de rattraper le retard pris au titre du IV<sup>e</sup> Plan, exécuté à 85 p. 100, mais ne respectent même pas les prévisions du V<sup>e</sup> Plan, considérées cependant comme un minimum.

En effet, les autorisations de programme pour les années 1966, 1967 et 1968 s'élèvent à 11.160 millions sur un total prévu au plan de 20.500 millions. Le pourcentage sera donc de 54 p. 100 quand trois années sur cinq se seront écoulées. Encore les évaluations du plan ont-elles été faites en francs de 1965, si bien que l'on peut affirmer qu'à la fin de l'année 1968, moins de la moitié du volume des investissements prévus dans le V<sup>e</sup> Plan aura été engagée.

Il est douteux que le rattrapage puisse être opéré au titre des budgets de 1969 et 1970. Il est en tout cas certain que les recommandations formulées par la commission de l'équipement scolaire et universitaire, à la page 104 de son rapport, et qui préconisaient une progression sensible des crédits au titre des budgets de 1967 et 1968, n'ont reçu aucune application.

Cette progression eût permis de répondre d'une manière sans doute plus substantielle aux besoins pressants qui se font jour dans le premier cycle du second degré et dans l'enseignement supérieur plus particulièrement dans les instituts universitaires de technologie.

Or, il n'a été prévu aucune accélération ; tout au plus, pouvons-nous dire qu'il y a eu étalement proportionnel des crédits.

Procédons, à présent, à l'examen du budget par chapitres en étudiant successivement les autorisations de programme d'investissement et le budget de fonctionnement.

Pour les autorisations de programme concernant les investissements, la progression moyenne est de 4,8 p. 100 et recouvre des évolutions très divergentes selon les ordres d'enseignement.

En effet, le pourcentage de variation des autorisations de programme entre 1967 et 1968 s'établit comme suit : enseignement supérieur : + 9,7 p. 100 ; second degré : — 0,5 p. 100 ; premier degré : + 13,1 p. 100 ; divers : — 11 p. 100 ; recherche : + 11,3 p. 100, ce qui fait une moyenne de 4,8 p. 100.

Que penser de ces divergences ?

Premièrement, la progression des crédits affectés à la recherche, auxquels s'ajoutent les 700 millions de crédits destinés à la recherche scientifique ne relevant pas de l'éducation nationale et 150 millions de crédits consacrés à la recherche de développement, ne peut être qu'approuvée, encore que beaucoup d'entre nous se demandent légitimement, et non par esprit de dénigrement, si le fractionnement de ces crédits entre trois budgets d'équipement ressortissant à trois autorités ministérielles différentes, n'est pas générateur de doubles emplois et de gaspillage.

Deuxièmement, l'enseignement du premier degré est le plus aidé puisque les investissements ont augmenté de 13,6 p. 100 en 1966, de 22,5 p. 100 en 1967 et de 13,1 p. 100 en 1968. Nous faisons donc là une constatation intéressante. Il est probable que ces augmentations ont été rendues nécessaires par les migrations de population et le phénomène de l'urbanisation.

Mais il y aurait, monsieur le ministre, beaucoup à dire sur les modalités d'utilisation de ces crédits et sur l'intérêt que nous aurions à les envisager dans la perspective de la généralisation de la scolarité jusqu'à seize ans.

Comme l'a dit le premier orateur intervenu à cette tribune, il serait intéressant d'examiner l'ensemble du problème.

Troisièmement, les dotations affectées au second degré diminuent, et cela est d'une gravité exceptionnelle. Aux termes du rapport économique et financier, les crédits destinés au premier cycle sont en progression de 42 p. 100 par rapport à 1966 : 1.145 millions de francs contre 803 millions, il y a deux ans. Mais nous sommes encore très loin des chiffres recommandés par la commission du V<sup>e</sup> Plan. Celle-ci avait prévu 1.225 millions de francs, valeur 1965, pour 1967 et 1968. Cela signifie que, dans de nombreuses régions où le taux d'entrée en sixième est bas, par exemple en Bretagne, dans les pays de la Loire, dans le Nord et en Lorraine, il ne pourra être offert un enseignement du second degré aux enfants susceptibles de le recevoir, alors que le législateur a prévu la scolarisation obligatoire jusqu'à seize ans.

Il est bien évident que nous ne pourrions, en conséquence, espérer voir les décisions du Parlement concernant la généralisation de l'obligation scolaire réalisées avant 1975, alors qu'on pouvait encore penser l'an dernier que les objectifs du Plan seraient atteints en 1972.

Faute d'une ventilation correcte des crédits dans le projet de budget soumis à l'examen du Parlement, il est impossible de déterminer la part réservée à l'enseignement technique, et je le regrette profondément.

De même, le tableau régionalisé des autorisations de programme figurant à la page 107 du projet de budget groupe, dans une même rubrique et très curieusement, les lycées et les collèges d'enseignement technique. Il y a là une confusion déplorable qui ne permet pas au Parlement d'exercer son contrôle légitime.

Quatrièmement, les dotations consacrées à l'enseignement supérieur ont repris un rythme satisfaisant, puisqu'elles progressent de 9,7 p. 100. Mais, de même que pour le second degré il y a là aussi absence évidente de ventilation des crédits. Les documents mis à notre disposition ne nous permettent pas de vérifier si, comme l'indique le rapport économique et financier à la page 43, les instituts universitaires de technologie ont été privilégiés, ce qui serait d'ailleurs hautement souhaitable.

Il importe essentiellement, à notre sens, de porter l'effort sur ces derniers. Nous avons besoin, avant tout, de techniciens supérieurs et la montée de très nombreux étudiants, qui sont loin d'être médiocres, vers les instituts universitaires de technologie montre clairement que ce besoin est largement senti par les utilisateurs de techniciens, les directeurs d'usine par exemple, et par le personnel enseignant.

J'ai la conviction, monsieur le ministre, que, faute d'avoir prévu et faute de réaliser largement, nous risquons de placer les jeunes gens qui accèdent à l'enseignement supérieur dans une situation semblable à celle dans laquelle sont placés de très nombreux jeunes soumis à l'obligation scolaire jusqu'à seize ans et qui ne trouvent pas les établissements adéquats à leurs besoins.

Mais cette fois, pour ce qui est de l'enseignement supérieur, les conséquences d'une telle situation risquent d'être infini-

ment plus graves dans l'immédiat. Le Gouvernement ne saurait donc considérer la situation avec trop de sérieux et nous souhaitons vivement que ce grand problème puisse être revu.

Enfin, cinquièmement, nous notons avec satisfaction l'augmentation très sensible, puisqu'elle est de 22 p. 100, des crédits consacrés aux établissements réservés aux enfants inadaptés.

Le problème de la conception qui doit présider à la création de ces établissements ne saurait être éludé. Les problèmes de l'utilisation des crédits de fonctionnement qui s'y rapportent, de la formation des maîtres spécialisés, de la constitution des classes, des rapports des diverses catégories d'élèves fréquentant les établissements nouvellement équipés, doivent être étudiés de près — et c'est encore le vœu du congrès, qui s'est tenu la semaine dernière, des parents d'enfants inadaptés — avec pondération et nuance, en accord avec les centres de neuro-psychiatrie infantile, les services médicaux et les représentants des familles des handicapés.

La matière est fragile, l'enjeu inestimable et l'erreur serait mortelle. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Le budget de fonctionnement, connaît, lui, une progression légèrement supérieure — elle est de 11 p. 100 — à celle du budget général. Elle résulte, il est vrai, en partie de l'augmentation des traitements de la fonction publique et du transfert à l'Etat de certains établissements communaux et des charges correspondantes, mais l'effort accompli est certain. Compte tenu des suppressions réalisées, 31.612 emplois sont créés au budget de 1968. Défalcation faite de la prise en charge par l'Etat des enseignants jusqu'ici rémunérés par les collectivités locales, ce sont 27.700 emplois nouveaux qui ont été créés. Ce nombre est conforme aux prévisions du plan. Il faut le dire et il convient de s'en féliciter.

On peut légitimement espérer un meilleur encadrement des élèves et la disparition progressive des classes surpeuplées, ce qui est un résultat appréciable. Il est donc à souhaiter que l'effort soit poursuivi au cours des prochaines années.

En revanche nous constatons — mais nous savons combien les choses sont difficiles — que les créations de postes de secrétariat administratif et de gestion sont encore insuffisantes. De nombreux établissements sont actuellement sous-administrés et, de ce fait, mal entretenus.

Monsieur le ministre, je ne veux pas instaurer un débat à ce propos. Au nom de l'association des maires dont je m'occupe, je vous ai adressé une lettre au sujet de la rétribution des secrétaires administratifs du premier cycle de l'enseignement secondaire. Vous venez de me répondre verbalement. Mais je vous ferai simplement remarquer que la méthode qui consiste à se référer à des textes datant de plus d'un demi-siècle pour imposer aux collectivités locales le paiement de certains de ses fonctionnaires peut, sans doute, à l'extrême se justifier juridiquement mais qu'on ne peut l'admettre en équité. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

Chaque fois que la division d'un lycée en deux éléments — premier et second cycle — comportera la création d'un collège d'enseignement secondaire, l'Etat se retournera, comme il le fait déjà, vers les collectivités locales. Il s'agira alors, incontestablement, d'un transfert de charges quel que soit le nom dont on affuble l'opération. Contre ce procédé, les collectivités locales protesteront toujours très énergiquement car vraiment la généralisation de cette méthode constituerait un abus que nous ne pourrions pas admettre.

Nous examinerons le problème à tête reposée dès que nous aurons reçu votre lettre et que nous connaîtrons les chiffres définitifs que vous êtes en train de réunir par les voies auxquelles vous donnez la préférence, c'est-à-dire par l'électronique, ce dont je vous félicite. Nous avons fait une enquête parmi les maires de France et nous avons les chiffres ; par conséquent nous saurons à quel montant les transferts se sont déjà élevés au détriment des communes. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

**M. le président.** Monsieur Fréville, je vous prie de conclure.

**M. Henri Fréville.** Je conclus, monsieur le président.

Telles sont les réflexions que m'a inspirées l'examen objectif du budget de l'éducation nationale. Ce budget n'est pas sans mérite, mais il comporte des insuffisances en matière d'investissement pour des besoins fondamentaux.

Les locaux du second degré et de l'enseignement supérieur font cruellement défaut, particulièrement pour les instituts universitaires de technologie, certains instituts et facultés et je ne suis pas certain qu'on ait suffisamment réfléchi aux besoins présents du pays en techniciens supérieurs, en spécialistes de tous ordres avant de fixer les choix définitifs de nos structures universitaires de demain.

L'effort a été grand au cours des dernières années. Je crois en toute conscience néanmoins qu'il n'a pas encore été suffisant. Je suis convaincu qu'il faudrait sans tarder envisager d'importantes mesures complémentaires qui devront éventuellement être incluses dans un collectif. L'essentiel, en effet, est d'éviter les distorsions, de ne pas faire une politique du coup par coup et de mettre dans l'action le maximum de cohérence.

Les besoins, monsieur le ministre — c'est surtout un maire qui vous parle — demeurent considérables et urgents. Il n'y a pas une minute à perdre. Nous souhaitons que vous puissiez prendre les mesures adéquates. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

— 6 —

#### NOMINATION DE DEUX MEMBRES DE LA COMMISSION CENTRALE DE CLASSEMENT DES DEBITS DE TABAC

##### Proclamation du résultat du deuxième tour de scrutin et ouverture du troisième tour.

**M. le président.** Voici le résultat du deuxième tour de scrutin pour la nomination de deux membres de la commission centrale du classement des débits de tabac :

Nombre de votants.....	192
Bulletins blancs ou nuls.....	2
Suffrages exprimés.....	190

Majorité absolue des suffrages exprimés ..... 96

Ont obtenu :

MM. Chauvet .....	100	suffrages.
Inchauspé .....	95	—
Périllier .....	70	—
Jean Valentin.....	47	—
Autre suffrage.....	1	—

M. Chauvet ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le proclame membre de la commission centrale de classement des débits de tabac.

Avis en sera donné à M. le Premier ministre.

Il y a lieu de procéder à un troisième tour de scrutin pour un siège qui reste à pourvoir.

L'Assemblée voudra sans doute y procéder immédiatement ?

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

Je rappelle qu'au troisième tour la majorité relative suffit et qu'en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est nommé. Le scrutin va être annoncé dans le palais et sera ouvert dans cinq minutes.

Il sera clos à dix-neuf heures quarante minutes.

— 7 —

#### LOI DE FINANCES POUR 1968 (DEUXIEME PARTIE)

##### Reprise de la discussion d'un projet de loi.

**M. le président.** Nous reprenons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale.

Dans la suite de la discussion, la parole est à Mlle Dienesch. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

**Mlle Marie-Madeleine Dienesch.** Monsieur le ministre, au cours de la discussion d'un budget, chaque orateur exprime naturellement des sujets d'inquiétude.

D'ailleurs, vous avez dit vous-même que nous avons tous des sujets d'inquiétude et comment, en effet, pourrions-nous ne pas en avoir ?

Dans notre monde, en évolution, aussi bien chez nous que partout ailleurs, l'éducation nationale pose des problèmes et impose à chaque gouvernement la révision de ses conceptions et de ses actions.

Je souhaite donc que vous puissiez trouver dans l'exposé de nos sujets d'inquiétude des éléments qui vous aident à poursuivre votre action au cours de l'année prochaine.

Cependant, quelles que soient mes inquiétudes, il est une attitude que je n'adopterai jamais, celle qui consiste à vous reprocher d'avoir entrepris une action.

Ainsi que vous l'avez dit, monsieur le ministre, le ministère de l'éducation, dans sa conformation napoléonienne, étant donné la masse d'habitudes qui pèsent sur lui, accepte très difficilement les réformes. Une certaine hardiesse est nécessaire pour la mise en chantier de ces réformes et, si nous attendions que tous les

risques soient bannis, que tous les motifs de doute soient effacés, peut-être ne commencerions-nous jamais à les entreprendre. (Applaudissements sur les bancs de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.)

Pas plus que les orateurs qui m'ont précédée je n'ignore les ombres du tableau.

Je sais que le réseau des collèges d'enseignement secondaire, après l'application de la réforme, ne couvre pas l'ensemble du territoire.

Je sais qu'à la suite de la prolongation de la scolarité 40.000 enfants seront finalement obligés de retourner dans les classes traditionnelles de fin d'études — c'est la formule la moins originale du nouveau régime — pour y poursuivre un enseignement dispensé selon des méthodes et dans des locaux qui n'avaient pas encore permis à leur esprit de s'éveiller. Cependant, cette formule est-elle vraiment plus mauvaise que leur placement dès l'âge de quatorze ans dans un usine ?

C'est là pour vous un motif de réconfort, après l'énumération des problèmes considérables qui vous restent à résoudre.

Le baccalauréat, qui, l'année dernière, était la terreur des malheureuses familles, s'appropriait, les « fuites » en étaient bannies, lorsqu'un coup de tonnerre a traversé le ciel qui reprenait sa sérénité : la panique des heureux bacheliers aux portes étroites de l'Université !

Sans doute avez-vous paré au plus pressé. Mais cette crise assez spectaculaire et à laquelle, ainsi que l'a dit M. le rapporteur, il convient d'attacher sans doute la plus grande importance, nous conduit à nous interroger sur les résultats auxquels peuvent aboutir toutes les réformes de structures qui ont été entreprises et qu'il était nécessaire d'entreprendre. A quoi peuvent-elles servir si, finalement, l'organisation interne de notre enseignement ne correspond pas à l'évolution qu'elle doit permettre ?

A quoi peuvent servir les classes si cinq cents maîtres seulement peuvent y enseigner ? A quoi peuvent servir les collèges d'enseignement secondaire si les maîtres qualifiés n'y sont pas nommés en nombre suffisant ? A quoi peuvent servir les sections d'éducation professionnelle si l'enseignement général destiné aux enfants aptes essentiellement aux activités manuelles ne connaît pas un renouveau ?

A vrai dire, j'hésite un peu à parler de l'organisation interne de l'enseignement, des programmes, de la pédagogie, questions tant de fois évoquées dans cette Assemblée. J'ai entendu dénoncer, et j'ai dénoncé moi-même, maintes fois, des exemples d'organisation aberrante, parfois même l'absurdité de mesures contradictoires et dont l'énoncé est même devenu matière à plaisanteries rituelles. Cela nous égale et nous change de l'aridité des chiffres.

C'est cependant un problème essentiel que celui des sciences de l'éducation. Aussi me permettez-vous de rompre un instant le cours de ce débat essentiellement budgétaire pour attirer votre attention sur ce problème qui représente, à mon sens, la seconde phase de la réforme.

Monsieur le ministre, vous avez vous-même parlé d'un gâchis effroyable de talent, de locaux, d'argent et d'intelligence.

Récemment encore, lors du colloque international sur la crise mondiale de l'enseignement, M. Alexandre King, de l'O. C. D. E., ne disait-il pas que l'enseignement est la dernière des grandes industries à n'avoir pas encore été affectée par la révolution scientifique. Son organisation est encore primitive et n'a pas encore fait l'objet de mesures visant à sa productivité.

Quant à M. Coombs, il soulignait très justement l'ambiguïté de notre situation : « L'enseignement, premier pourvoyeur de connaissances, n'a pas su, dans l'ensemble, jouer à l'égard de lui-même le rôle qu'il joue dans la société. Il n'a pas su inculquer aux maîtres, pour qu'ils les appliquent en classe, les connaissances nouvelles qui sont déjà disponibles. L'enseignement se place ainsi, sur le plan de l'éthique, dans une position assez ambiguë : d'une part, il exhorte chacun à se perfectionner et, d'autre part, il semble répugner à moderniser son propre fonctionnement ».

Il est indéniable que le triste privilège de notre université est de maintenir, quoi qu'elle en dise, un système sélectif fondé essentiellement sur les aptitudes conceptuelles d'un enfant. Faut-il rappeler globalement ce niveau intellectuel et culturel moyen qui prépare si mal notre population à bénéficier de l'action prestigieuse du ministre de la culture ?

Faut-il rappeler la proportion d'inadaptés — 30 p. 100 ? Les redoublements ? Monsieur le ministre, vous avez la matière à économie, car vraiment si nos méthodes pédagogiques permettaient d'éviter ce fléau de notre enseignement, vous gagneriez 900.000 années-élèves et 10 p. 100 de l'effectif de vos professeurs. L'enjeu vaut bien que nous nous attelions à cette tâche.

Je ne parle pas des délais normaux de réussite aux examens qui s'allongent de plus en plus. Il était fréquent de mener à bien des études de médecine dans les délais prévus par les textes.

Cela ne s'est plus produit que pour 3,9 p. 100 des étudiants en médecine ayant débuté en 1948 à Paris et à 13,8 p. 100 des étudiants ayant débuté à Lyon en 1949.

Je ne veux pas encombrer cette courte intervention de chiffres que vous connaissez tous, mais ce problème ne peut plus prêter à aucune contestation.

Vous l'avez dit, de même qu'un des orateurs qui m'a précédé : lorsque la proportion d'échecs dépasse 20 p. 100, c'est déjà un signe d'alerte. Or nous arrivons à une proportion de 50 p. 100. Lorsqu'il y a non seulement redoublement mais échec et que même les réussites prennent une allure de catastrophe, il est certain qu'une action doit être immédiatement entreprise. Or, cette action est commencée depuis plus de quarante ans. Elle a même suscité des initiatives dispersées de maîtres, de parents, de chercheurs, de ministres même. Pourtant, d'une façon générale, il semble que nous ne voulions pas en parler trop haut. Ce qui frappe c'est que l'application généralisée de nos sciences de l'éducation nous effraie. Peut-être est-ce, pour certains, l'effet de scrupules qui les honorent ? Peut-être craignent-ils de voir peser trop fortement sur la personnalité les motivations d'un jeune enfant. Mais n'est-ce pas aussi la marque du conservatisme, d'un attentisme qui incite à ajourner les plus simples décisions ? Monsieur le ministre, pour en avoir la preuve, il suffirait de feuilleter le volume des circulaires et des instructions de tous les ministres de l'éducation nationale qui vous ont précédé et dont certaines datent de trente ans. J'en citerai une à titre d'exemple, qui est d'ailleurs reproduite dans *La Défense de la jeunesse scolaire* : celle où un de vos prédécesseurs, jugeant tout à fait périmé le système des examens, écrit ceci :

« Je désire que ces expériences soient poursuivies jusqu'à ce que des conclusions valables puissent être tirées. »

C'était en 1937 ! Depuis ce temps, qu'est-il advenu de ce dossier ? Où en sont les conclusions ?

Ces hésitations, rien aujourd'hui ne peut les justifier.

Dans d'autres domaines, d'autres remèdes sont à apporter, mais il est tout un secteur où des mesures de bons sens peuvent intervenir, où les défauts du système traditionnel sont universellement dénoncés, et où les solutions proposées sont incontestablement valables.

Alors, pourquoi tarder encore à appliquer des dispositions qui ne découlent que du bon sens et auxquelles personne au monde, ni les enseignants, ni les parents d'élèves, ne s'opposerait ?

Je dirai même que pour esquisser le portrait de l'adolescent futur que nous voulons former, tout le monde est d'accord et c'est étonnant. A quelque parti qu'ils appartiennent, quelles que soient leurs conceptions philosophiques, politiques ou autres, tous les orateurs ou presque traacent la même voie à l'homme de l'avenir : cet homme doit être actif et créateur, s'insérer dans la vie sociale, élargir ses perspectives à celles du monde, participer toujours d'une façon croissante à l'évolution d'un monde qui, sans cela, risquerait de l'écraser. Je ne vois aucune nuance même dans les termes de cette définition de l'homme de demain que nous devons aujourd'hui préparer à ses tâches.

Quant aux mesures qui s'imposent, je vais me contenter de les énumérer, sachant que d'autres collègues les développeront avec talent.

Il s'agit d'abord et surtout de l'adaptation de notre enseignement aux prescriptions médicales impératives. Voilà encore qui remplit les colonnes de tous nos journaux pédagogiques. Pourtant, jusqu'à présent, les notions sur le sommeil de l'enfant, sur la nécessité de sa détente, ont fait seulement l'objet de communications. Pas une seule mesure n'a été prise en vue de donner aux enfants ce dont ils ont impérieusement besoin pour leur équilibre physique.

Réduction des horaires journaliers — l'enfant est plus lourdement chargé que l'adulte — et, partant, allègement des programmes : il est inadmissible et inconcevable que, sur ce point, nous ne puissions pas arriver à un accord et que nous soyons obligés de toujours renvoyer la solution à une autre année.

La direction de la pédagogie a consenti cependant un effort important pour faire le choix des connaissances de base et des sciences qui peuvent être considérées comme sciences d'éveil dans les classes du premier cycle. C'est un premier pas ! Mais il faut aller plus loin, multiplier les efforts. En effet, si nous n'en sommes encore qu'à l'étude des problèmes qui se posent dans les cours préparatoires, il nous faudra gravir l'échelle qui nous mènera jusqu'aux classes terminales.

Quant aux activités physiques, nous en avons parlé au cours de la discussion du budget du ministère de la jeunesse et des sports. Une meilleure coordination de ce département et du vôtre, monsieur le ministre, ne permettrait-elle pas de mettre un terme à la situation actuelle dont votre ministère est responsable : une loi existe ; si vous ne l'appliquez pas, qui pourra l'appliquer ?

Il est malheureusement vrai que, dans nos campagnes, aucun enseignement d'éducation physique n'est dispensé dans les classes primaires. Je pourrais vous citer beaucoup de cas.

On vous propose des solutions, on vous suggère des compléments d'action, des actions de coordination avec d'autres ministères ! Mais est-il vraiment si compliqué d'observer tout simplement une loi ?

Du travail manuel, chacun connaît les bienfaits, mais il faudrait aussi que certains horaires soient très allégés dans les disciplines de base, afin que plus de temps soit consacré à la réflexion et au travail personnel.

Il y a quelques mois, le doyen d'une faculté des sciences rappelait que, pour deux heures d'enseignement de mathématiques, l'enfant avait besoin de quatre ou cinq heures pour assimiler et faire des exercices afin de tirer un véritable profit de cet enseignement, sinon l'heure de cours se révèle inutile.

Il faut aussi, naturellement, organiser la semaine scolaire. Je laisserai à mon collègue M. Neuwirth le soin de vous parler du problème posé par le choix, entre le jeudi et le samedi, du jour de congé hebdomadaire. J'indique toutefois que cette question n'est pas près d'être tranchée. Il convient d'abord de se préoccuper de définir des horaires journaliers plus convenables.

En ce qui concerne l'année scolaire, vous l'avez dit, monsieur le ministre, les congés d'été sont beaucoup trop longs. Pourquoi sommes-nous le seul pays du monde où ils soient si longs ? Et nous trouvons encore le moyen de les prolonger par un mois de juin chaotique et bouleversé par les examens !

**M. Lucien Neuwirth.** Très bien !

**Mlle Marie-Madeleine Dienesch.** Je n'insisterai pas sur les inconvénients que présentent les examens. Pas un pédagogue, pas un psychologue ne les ignore. La pratique du copiage, si répandue, n'est-elle pas la preuve qu'un remède énergique s'impose !

Sur tous ces points que je ne fais qu'effleurer, on peut être la certitude ? Il s'agit uniquement de décision et d'organisation. Je ne vous demande pas de décider immédiatement pour l'ensemble du territoire. Mais il importe que partout où cela est possible — et c'est possible si vous faites appel aux bonnes volontés, à l'esprit d'initiative des directeurs et des professeurs — vous annoncez que la mesure est décidée, qu'elle sera appliquée progressivement et qu'elle sera achevée dans tel délai. Car il faut une détermination.

Je ne partage pas vos craintes lorsque vous dénoncez les habitudes de l'énorme machine administrative. Si vous attendez l'usure pour ne plus faire scandale, alors, monsieur le ministre, vous attendrez longtemps, je n'ose pas dire toujours.

Nous sommes pourtant là devant l'aspect le plus facile du problème, et une solution aurait dû intervenir depuis longtemps.

Il est un autre secteur des sciences de l'éducation où il y a réellement recherche, expérimentation et études, et où il faut, de toute façon, donner place à la recherche fondamentale et la coordonner.

Vous avez annoncé des mesures que vous avez qualifiées de symboliques. Il ne faut pas qu'elles demeurent trop longtemps à ce stade. Il conviendrait que, pour le prochain budget, nous connaissions votre plan, que nous en distinguions l'envergure.

Il faut organiser les recherches méthodiques et leur application. Il faut adapter la formation des maîtres. La recherche fondamentale, bien sûr, c'est la priorité. La coordination de toutes les recherches, avec d'autres ministères et avec le secteur privé, doit être réalisée dans le domaine de la pédagogie. Ne faudrait-il pas instituer un conseil de la recherche ? On a également proposé un institut national de la pédagogie. Et je n'ignore pas que vous avez déjà institué la licence et la maîtrise de l'éducation. C'est peut-être là un point de départ.

Vous avez également lancé un certain nombre d'opérations de recherche. Mais quel rôle exact jouera votre institut pédagogique national ?

Quand nous allons au fond du problème, nous constatons que vous créez seulement 48 emplois pour rendre les services que nous attendons de cet organisme et que, sur le crédit de 1.200.000 francs qui est inscrit au budget, en réalité 3 p. 100 seulement seront affectés à la recherche, le reste étant destiné aux travaux d'imprimerie et à l'équipement des établissements scolaires. Autant dire qu'il ne restera à peu près rien pour la réalisation des espoirs que nous avons placés dans la création de cet institut.

D'autre part, les documentalistes qui sont nécessaires à son fonctionnement n'ont pas encore pu obtenir un statut.

En ce qui concerne l'organisation de la recherche dans tous nos établissements, là aussi vous pouvez dresser une liste impressionnante d'expériences. En réalité, ces expériences n'ont pas été réalisées dans les conditions qui permettent le succès. Très souvent elles n'ont porté que sur deux, trois, cinq ou sept éta-

blissements. C'est trop peu pour qu'on puisse attacher quelque valeur aux résultats. Alors, nous attendons. C'est peut-être ce qui explique les retards, les décisions ajournées.

En fin de compte, si l'on excepte les classes de langues vivantes et les classes où vous avez tenté d'organiser des horaires aménagés d'études dirigées — il y en a 884, m'a-t-on dit, mais je serais heureuse de connaître le résultat exact de l'expérience — vous n'avez pas atteint le niveau d'une expérience véritablement scientifique.

Il faut donc augmenter le nombre des établissements engagés et établir un programme national, tout en maintenant une certaine liberté, car nous savons que la recherche pédagogique n'a pas toujours trouvé ses meilleurs défenseurs au sein de l'Université. Elle s'est même parfois développée contre le gré de l'Université : c'est le cas des écoles Freinet à leur début ; ou à son insu, s'agissant par exemple des classes de neige, heureuse initiative, dont le ministère n'a pas été tout à fait conscient. Ainsi donc, s'il faut un secteur libre, il faut aussi un programme national. Toutefois, ce programme national, il faut que nous le connaissions.

Je sais que dix-sept établissements tentent l'enseignement programmé et que deux seulement tentent l'expérience des classes homogènes, pourtant si riche d'espoir. Pour les mathématiques modernes, on compte treize établissements seulement. Encore une fois, tout cela doit être rationalisé, exposé, commencé et poursuivi. Car c'est encore le drame de votre enseignement : une expérience est commencée dans de mauvaises conditions et puis, subitement, elle est interrompue. Je pense, par exemple, aux classes de conversion, qui auraient pu, avec beaucoup de bénéfice, diriger les élèves de sciences expérimentales vers les mathématiques ; ou aux lycées pilotes passés de douze à quatre.

En revanche, il y a eu de bonnes réalisations silencieuses, telle la réforme de l'enseignement du français et de la grammaire dans les classes primaires. Mais pourquoi ne les a-t-on pas annoncées haut et clair à l'ensemble du pays, en présentant un programme d'application échelonné sur plusieurs années ?

Quant à la formation des maîtres — je n'en dirai qu'un mot — elle est fondamentale dans l'évolution de nos sciences de l'éducation : car le maître est non seulement celui qui doit comprendre et appliquer, il est aussi celui qui doit collaborer, participer et faire. Vous ne pouvez, sans lui, progresser dans votre tâche.

Il faut modifier la formule de nos écoles normales, où les instituteurs reçoivent la plus courte formation pour l'enseignement primaire.

Et puis, il faut élargir cette formation en ouvrant notamment aux secteurs de psychologie et de sociologie, à toutes les disciplines pédagogiques propres à chaque secteur, à toutes les techniques d'animation de groupes. Il faut ouvrir les maîtres à la vie et ne plus les laisser en vase clos. Un syndicat ne disait-il pas que les enseignants ont plus acquis de connaissances qu'ils n'ont été préparés à les transmettre ?

Voilà, conclusions, monsieur le ministre, ne pourront qu'être semblables aux nôtres, à savoir que s'impose le recyclage, qui est dans la nature même de l'éducation puisque celle-ci est permanente.

Le recyclage, vous le tentez, mais il n'atteint qu'un pourcentage ridiculement faible de maîtres : dans les disciplines de lettres, 0,8 p. 100 pour les titulaires, 1,5 p. 100 pour les auxiliaires. Et nous ne disposons que de 10.000 journées-professeur d'information, alors que la Suède en compte 25.000.

**M. le président.** Je vous invite à conclure, mademoiselle Dienesch.

**Mlle Marie-Madeleine Dienesch.** Je conclus, monsieur le président, en m'excusant d'avoir quelque peu dépassé le temps qui m'était imparti.

Qu'il s'agisse de réalisations immédiates, qu'il s'agisse d'une organisation méthodique des recherches, qu'il s'agisse d'une mise en route progressive au fur et à mesure des certitudes acquises, les sciences de l'éducation méritent au ministère de l'éducation nationale une place de choix et en toute clarté.

Il faut mettre un terme aux hésitations et aux craintes. Les mots de réforme et d'évolution ne peuvent plus être redoutés dans un monde en pleine mutation économique où s'accroissent les progrès des sciences et des techniques.

Nous ne saurions négliger ni reléguer dans l'ombre les impératifs scientifiques de la fonction enseignante, qui ne peuvent que servir l'enfant d'aujourd'hui et l'homme de demain.

Ces impératifs n'ont rien de contraire au respect de l'homme et de son individualité. Ils permettent seulement de le conduire, plus facilement et plus vite, au seuil de sa liberté.

Nous vous demandons donc de nous faire connaître votre programme d'avenir, d'y associer les parents, les maîtres, les chercheurs et l'opinion elle-même.

Je reste persuadée que celle-ci y est préparée et qu'un appel à la responsabilité de tous doit faire lever une moisson de collaborateurs dynamiques dans une jeunesse en quête

de vocation. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.*)

**M. le président.** La parole est à M. Royer.

**M. Jean Royer.** Monsieur le ministre, dans le cadre de votre budget, qui représente en faveur de l'éducation nationale un très louable effort financier de la France, je voudrais examiner trois séries de problèmes : d'abord les problèmes de l'enseignement du premier degré, aussi bien matériels et financiers que pédagogiques ; ensuite ceux qui ont trait à la scolarisation obligatoire de quatorze à seize ans ; enfin, quelques problèmes particuliers à l'enseignement supérieur.

Pour que nos écoles du premier degré accueillent bien et forment bien les quelque 4.800.000 élèves qui s'y présentent, il est nécessaire, notamment dans les agglomérations, de prévoir en temps opportun les écoles neuves.

Au mois de mai dernier, monsieur le ministre, j'avais déjà appelé votre attention sur ce problème d'ordre matériel et sur la nécessité de prendre deux mesures qui devraient contribuer, dans les grandes agglomérations en voie de développement, à un meilleur accueil : d'une part, accorder dans l'année budgétaire les subventions plus tôt, en fonction des listes d'urgence établies par les conseils généraux ; d'autre part, prévoir les préfinancements par les sociétés d'économie mixte lorsque les villes tenues à un développement rapide doivent en temps opportun construire leurs écoles.

Il importe également, dans l'ordre financier, de bien observer quels sont les crédits qui permettront la création de postes budgétaires.

Vous allez créer 4.329 postes dans le cadre de ce budget. Je crains que cet effort très net par rapport à l'an dernier ne soit encore insuffisant.

Pour la dernière rentrée, vous avez été obligé de créer 1.500 postes supplémentaires. Or ce qui importe, ce n'est pas seulement le nombre de postes, c'est de savoir quelle sera la qualité de ceux et de celles qui les occuperont. Il ne suffit pas de construire des écoles et d'y affecter des suppléants ou des stagiaires, il faut avoir du personnel d'autant mieux formé que l'école est neuve.

Voilà une série de mesures que je vous conseille vivement de prendre et qui, je crois, seraient très efficaces dans toute la France.

Dans l'ordre pédagogique, vous avez très nettement posé le problème : quelle est la valeur de l'enseignement du premier degré, comment doit-il progresser ?

En tant qu'ancien enseignant, je considère qu'il est absolument nécessaire de revoir fondamentalement nos méthodes dans l'enseignement du premier degré et, en particulier, de développer partout la méthode du tiers-temps ou du mi-temps, qui a déjà fait ses preuves.

A Tours, où j'assume la responsabilité de la ville, j'ai fait organiser quatre groupes scolaires entiers en classes à tiers ou à mi-temps.

Il importe, monsieur le ministre, que vous aidiez les villes soucieuses de réaliser de telles expériences par la création de centres aérés qui grouperont l'après-midi les enfants afin de développer leur sens de l'effort physique, leur sens moral, de les encourager à admirer la nature, à se livrer à des enquêtes dans cette même nature, afin de les rapprocher des hommes, afin d'éveiller leur sens artistique, ce qui les préparera à l'effort culturel qui se déploie partout en France au niveau des adultes et qui équilibrera davantage leurs connaissances.

Ainsi, vous donnerez aux enfants de nos écoles primaires, non seulement l'obligation de recevoir les connaissances, mais le goût de les appréhender, puis de les maîtriser, et enfin, peu à peu, par la formation de leur jugement — car c'est sur le banc de l'école que le jugement se forme — de les dominer.

Il faut donc bannir tout encyclopédisme dans nos écoles primaires. Il faut que le maniement de la langue parlée et écrite, l'élocution, le sens des opérations principales du calcul et le développement de l'éducation puissent, grâce à ces horaires aménagés, triompher finalement.

Et puis je renouvelle une question que je vous ai déjà posée au mois de mai, monsieur le ministre : êtes-vous décidé, dans les délais les plus brefs, à réformer nos écoles normales primaires et à les transformer en instituts de formation professionnelle comportant au moins deux années de préparation pédagogique approfondie en rapport étroit avec nos facultés ?

**M. Robert Poujade, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Jean Royer.** Car il faut élargir l'horizon intellectuel de nos maîtres, approfondir leur culture.

Mon propos, d'ailleurs, ne s'adresse pas qu'aux maîtres de l'enseignement du premier degré. Il s'adresse aussi aux maîtres futurs du second degré, que vous formez dans les centres

pédagogiques régionaux ou dans les I.P.E.S. ; car s'il y a des maîtres différents, il y a une seule et même maîtrise de la pédagogie.

Dans des centres régionaux comme ceux que constitueraient ainsi nos écoles normales, vous arriveriez à compléter l'effort en faveur des nouvelles méthodes de l'enseignement du premier degré par une meilleure formation des maîtres.

Je suggère qu'un débat, à l'occasion d'une question orale, puisse avoir lieu, au cours duquel les éléments d'une telle réforme pourraient être analysés dans une conjugaison des efforts des uns et des autres pour aboutir à un résultat. Déjà des inspecteurs généraux, comme M. l'inspecteur général Leif, se sont livrés à des études à ce sujet. Je vous demande de bien vouloir les prolonger et en activer les conclusions.

En ce qui concerne la scolarité obligatoire de quatorze à seize ans, nous avons tous constaté une certaine confusion, des insuffisances lors de la récente rentrée, puisqu'il a fallu improviser des mesures. Mais s'agissant tout de même de près de 400.000 enfants appelés à faire deux années de scolarité supplémentaires, il est nécessaire, et vous l'avez fort bien dit dans votre rapport, monsieur Taittinger, de savoir maintenant si les sections d'éducation professionnelle qui vont enfin entrer en fonction nous apporteront les satisfactions requises.

Monsieur le ministre, il ne semble pas que la voie que vous avez envisagée soit la meilleure. En effet, la dispersion de ces sections, rattachées, pour les unes à des établissements publics, pour les autres aux chambres de commerce, aux chambres de métiers ou à des associations privées professionnelles, va nuire à l'homogénéité des connaissances générales que vous voulez diffuser pendant douze heures par semaine dans ces sections.

D'autre part, 32 millions de francs sont prévus pour rétribuer les maîtres sous forme de paiement d'heures supplémentaires. Or on a constaté déjà que la formule des heures supplémentaires effectuées par le corps enseignant dans les cours professionnels municipaux n'était pas réellement satisfaisante. Elle devrait être remplacée par l'emploi d'un corps enseignant permanent.

Cela est d'autant plus normal que vous avez prévu des crédits pour l'enseignement par la télévision. Or cet enseignement n'est pas une fin en soi ; il a besoin d'être contrôlé, interprété, dirigé par les maîtres. Si bien que ma conclusion sera globalement la suivante : vos sections, rassemblez-les donc dans de véritables centres de pré-apprentissage, centres qui seront, durant vingt-huit heures par semaine, en liaison avec l'industrie, les ateliers et les bureaux, pour préparer le choix et former le goût de leurs futurs métiers chez les enfants et leur donner les réflexes primaires nécessaires à l'accomplissement de ces métiers. Mais rassemblez-les dans un seul et même établissement qui sera le quatrième pilier de l'enseignement technique, avec les instituts universitaires de technologie, les lycées techniques d'Etat et les collèges d'enseignement technique à deux ou trois ans.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, puisque vous animez la recherche, d'organiser quelques expériences pilotes dans les villes qui voudront s'y prêter, afin que votre décision concernant ces sections d'éducation professionnelle ne soit pas définitive.

J'en viens enfin aux problèmes de l'enseignement supérieur.

Je n'aurai pas la prétention de traiter en une minute du recrutement de nos facultés dans le cadre de l'Université. Mais j'estime qu'après plusieurs années au cours desquelles d'ailleurs les collectivités locales ont été pratiquement invitées par l'Université à pratiquer un recrutement intensif, il serait fâcheux qu'un brusque coup de frein vint stopper ce recrutement. Je pense aussi, comme vous l'avez fort bien dit tout à l'heure, que le contrôle du recrutement pourrait s'opérer d'abord — et c'est ce qui apparaît le moins — par les résultats de l'orientation dans le second cycle, notamment du second degré. Pourquoi ? Parce que les étudiants que vous allez admettre en faculté et dont la valeur intellectuelle doit être au niveau des connaissances abstraites de l'enseignement supérieur seront d'autant moins à éliminer qu'ils auront été mieux formés dans le second cycle, mieux orientés lors du baccalauréat. Laissez-les accéder au moins à la première année du premier cycle de l'enseignement supérieur, car beaucoup de jeunes gens ne voient leurs facultés s'épanouir pleinement qu'après avoir commencé à s'essayer à ce type d'enseignement. Ne les éliminez pas avant qu'ils n'aient fait leurs preuves, au moins pendant une année, au début des trois cycles.

J'attire aussi votre attention, monsieur le ministre, sur l'organisation des facultés et des universités dans un cadre bi-polaire. Quand deux villes se partagent le siège des facultés — et ce n'est pas seulement le cas de celle que j'administre — il serait fâcheux que le rythme de l'expansion universitaire de l'une soit trop strictement calqué sur le rythme du développement de l'autre, même si dans cette première ville le sciau

du recrutement au niveau des collèges universitaires a été dépassé par l'afflux des étudiants et même si la qualité de l'enseignement et l'importance des résultats obtenus justifient un développement plus rapide, justifient la transformation d'écoles municipales en collèges universitaires ou la transformation de ces collèges — qui ne sont, en tout état de cause, qu'une étape — en facultés.

Je vous demande d'examiner ce problème, non pas avec bienveillance, mais simplement avec objectivité et je compte sur vous pour que l'équilibre soit rétabli entre les chances des cités, à la condition toutefois que les fonds publics ne soient point dilapidés, c'est-à-dire que les établissements créés jusqu'au niveau du troisième cycle, dans deux villes voisines, soient complémentaires.

Enfin, j'ai une question à vous poser au sujet de l'équipement universitaire : les 6.500 chambres d'étudiants dont la construction est prévue grâce aux dotations d'équipement se confondent-elles, pour la moitié d'entre elles, avec les 3.000 chambres dont le ministère de l'équipement a également inscrit la construction au budget de 1968 ? Ou bien — et ce serait une bonne nouvelle — les dotations s'ajoutent-elles les unes aux autres ?

En conclusion, je souhaite, monsieur le ministre, comme les rapporteurs et comme de nombreux orateurs, que d'autres problèmes de l'éducation nationale qui méritent d'être approfondis, puissent être traités soit au cours d'un autre débat à la session du printemps prochain, soit à l'occasion de questions orales, ce qui nous permettrait de disposer d'un temps de parole plus important et d'aller au fond des choses.

En tout cas, je rends hommage à l'effort que vous avez déjà accompli. Je suis tout disposé, comme d'autres, à le soutenir. Je vous demande, monsieur le ministre, d'entendre le Parlement, car le Parlement est là pour vous contrôler et vous appuyer dans une tâche d'intérêt supérieur pour la France. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union démocratique pour la V<sup>e</sup> République et des républicains indépendants.)*

**M. le président.** La parole est à M. Guichard. *(Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants.)*

**M. Claude Guichard.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, au nom du groupe des républicains indépendants, j'ai l'avantage de vous donner mon opinion sur le budget de l'éducation nationale.

Je n'aborderai que certains aspects de ce budget, en particulier celui de l'enseignement supérieur, laissant délibérément de côté le problème des bourses scolaires, qui sera évoqué par M. Denis, et celui de l'enfance inadaptée, qui fera l'objet de l'intervention de M. Dijoud.

On nous a dit que le budget de 1968 avait pour but d'orienter la conjoncture française vers la préparation de l'avenir. Or cet avenir est essentiellement lié à la formation des hommes, ce qui est le but spécifique de l'éducation nationale.

Vous en avez pleinement conscience, monsieur le ministre, puisque lors des débats du printemps dernier vous affirmiez que « le projet de budget pour 1968 traduira les grandes orientations de la politique du Gouvernement en matière d'éducation nationale ».

La définition de ces orientations est, en effet, devenue prépondérante et urgente pour créer les conditions favorables à des réformes de structure. Alors que la puissance d'une nation se calcule aujourd'hui en fonction de son génie de recherche et d'invention, du nombre croissant de ses diplômés hautement qualifiés, de ses cadres compétents et de ses techniciens avertis, alors que la grandeur d'un pays se forge dans ses écoles et dans ses universités, notre système éducatif risque d'être ébranlé par le flot de ceux qui l'englobent sans avoir, ni la vocation, ni même le désir, en même temps que d'y acquérir des connaissances, d'y rechercher l'épanouissement de leur personnalité.

Je dois vous dire, monsieur le ministre, que cette constatation implique une double action : un effort budgétaire très important et de profondes réformes de structure au niveau de l'enseignement supérieur.

L'effort budgétaire, nous le savons, fut, ces dernières années, sans précédent. C'est un lieu commun que de rappeler qu'en neuf ans les crédits affectés à l'éducation nationale ont été multipliés par 4,6 et que, en pourcentage du budget général, il ont doublé pour atteindre un sixième du budget de l'Etat depuis 1965. C'est un lieu commun que de rappeler qu'on a construit en neuf ans autant de classes qu'il en existait auparavant, que les crédits destinés aux œuvres universitaires et aux bourses scolaires ont été multipliés par trois et par quatre, et qu'il n'y eut jamais en France autant d'enseignants qui représentent aujourd'hui la majeure partie de la cohorte des agents civils de l'Etat.

C'est un lieu commun, j'en conviens, mais qu'il est bon de répéter de temps en temps parce que c'est la vérité et que cela montre que depuis quelques années, quoi qu'en disent certains, l'éducation nationale est bien au centre des préoccupations du Gouvernement, lequel a parfaitement conscience qu'il s'agit d'une réelle priorité.

Mais il ne suffit pas qu'un effort soit sans précédent pour qu'il soit satisfaisant. Dans le budget qui nous est présenté apparaissent, en effet, plusieurs motifs d'inquiétude.

Je sais, et vous l'avez déclaré vous-même, que l'ampleur des dépenses d'un pays est forcément limitée par l'importance de ses ressources, de sorte que la marge de manœuvre est étroite et qu'aucune formation politique ne pourrait ni l'ignorer ni l'éviter. Mais j'ai le devoir de constater que votre budget ne peut être considéré autrement que comme un budget d'attente qui permettra le maintien de la situation présente. Je le regrette d'autant plus, monsieur le ministre, que vos grandes capacités personnelles vous rendent apte à faire face aux exigences de la politique dynamique, réaliste et novatrice de grande ampleur qui est devenue indispensable à notre pays.

Certes, le budget de l'éducation nationale représente une part importante du budget général : les moyens de fonctionnement accaparent 20,4 p. 100 des dépenses civiles ordinaires et les investissements d'équipement 18,3 p. 100 des dépenses civiles en capital.

Certes, le montant de ce budget s'est accru d'une année sur l'autre dans des proportions non négligeables : 10,1 p. 100 pour les dépenses ordinaires et 13,2 p. 100 pour les dépenses en capital. Mais cette progression est similaire à celle du budget de 1967 et elle est très voisine de l'accroissement du budget général, sauf pour les dépenses d'équipement qui, j'en conviens, sont légèrement supérieures. Tout cela confirme ma constatation selon laquelle il s'agit d'un budget de maintien et non d'un budget d'expansion.

L'inventaire des mesures nouvelles de fonctionnement permet d'ailleurs de préciser dans quel domaine l'effort est le plus insuffisant, face à une poussée démographique qui atteint l'enseignement supérieur, face à un besoin d'éducation permanente qui est de plus en plus impératif et face à la nécessité d'offrir une aide sociale scolaire et universitaire accrue, conditions d'une réelle démocratisation.

Cet inventaire fait apparaître plusieurs mesures positives — j'ai plaisir à le signaler — à côté de quelques points noirs inquiétants.

L'enseignement élémentaire et secondaire bénéficie de ces mesures positives. L'ensemble des moyens des services de cet enseignement représente presque 74 p. 100 du montant total du budget de fonctionnement. Les mesures nouvelles s'élèvent à 377 millions de francs contre 126 millions dans le budget précédent, soit trois fois plus.

De nombreuses créations d'emplois permettront un meilleur encadrement des élèves. Pour ne citer qu'un exemple, j'ai relevé pour l'enseignement préscolaire et élémentaire la création de 3.857 emplois pour un effectif supplémentaire de 77.000 enfants, soit un emploi nouveau pour vingt élèves. Il en est de même pour le premier cycle et le second cycle long de l'enseignement secondaire. Pour le deuxième cycle court, le cycle technique, on a même créé un emploi pour quinze élèves, soit 2.545 emplois pour un accroissement d'effectif de 39.000 élèves.

En ce qui concerne la lecture publique et les bibliothèques, bien que l'importance de ce chapitre dans le total des moyens des services soit encore très faible, puisqu'il n'atteint que 0,6 p. 100, les mesures nouvelles s'élèvent à 15 millions de francs, chiffre qui représente 20 p. 100 du montant total de ce même budget pour 1967. C'est un effort très net et très louable, la lecture publique étant un moyen d'éducation permanent.

Je ne parlerai pas de la recherche scientifique qui nécessiterait de longs développements et qui mériterait certainement un débat particulier.

J'en arrive à l'enseignement supérieur et, sur ce point, j'ai le regret de ne pouvoir être optimiste.

Ne croyez surtout pas que je cède à l'impact psychologique d'une rentrée universitaire au climat particulièrement lourd, ni que je dramatise certaines difficultés qui, pour être spectaculaires, n'en sont pas moins localisées, bien qu'elles soient la manifestation apparente d'un malaise qu'il ne faudrait tout de même pas sous-estimer. Non ! Je pense seulement que l'enseignement supérieur n'a pas dans le budget de 1968 la place qu'il mérite. Les mesures nouvelles sont d'une remarquable stabilité : 136 millions en 1968 contre 132 millions en 1967, alors que le nombre des étudiants ne cesse de croître.

La progression des effectifs du personnel enseignant dans les universités diminue : 1.125 emplois sont créés contre 2.787 en 1967.

L'effort que vous avez fait pour l'enseignement supérieur, a surtout bénéficié — c'est peut-être ce qui explique que l'université ait, par contre-coup, été un peu ignorée — aux instituts universitaires de technologie. Ce sont eux qui profitent des mesures nouvelles — puisque vous avez créé 1.000 emplois au lieu de 500 prévus au V<sup>e</sup> Plan. Ils sont sans doute — et c'est pour cela que cet effort est intéressant — un des moyens qui permettra de pallier la grave crise de l'enseignement supérieur tout en fournissant les techniciens et les cadres dont le pays a besoin.

Quoi qu'il en soit, je constate que les moyens de service mis à la disposition de l'enseignement supérieur ne représentent que 14 p. 100 de ceux du budget de l'éducation nationale. Si l'on considère qu'un étudiant coûte environ trois fois plus qu'un élève de l'enseignement secondaire et que, d'autre part, le temps moyen passé dans l'enseignement supérieur est à peine la moitié de celui passé dans les enseignements élémentaire et secondaire, un calcul simple démontre que 10 p. 100 seulement de la population scolaire peut, dans les conditions actuelles, être accueillie dans l'enseignement supérieur avec des moyens corrects.

Je ne vous adresse aucun reproche, monsieur le ministre, mais je pose ce problème : comment l'enseignement supérieur peut-il continuer d'avoir vocation à être un enseignement de masse, puisque nous n'avons pas le droit de refuser des étudiants, alors que les crédits sont forcément limités ?

Je ne vois d'autre solution que dans l'application d'audacieuses réformes de structure, car je suis persuadé qu'il faudra renoncer, pour partie, à la forme traditionnelle de cet enseignement. J'espère que, dans un prochain débat, nous pourrions évoquer l'avenir de l'Université.

Selon moi, l'enseignement supérieur doit, pour survivre, s'organiser selon deux idées forces : la création d'un enseignement supérieur pré-universitaire décentralisé au niveau du département qui, d'une part, permettrait sous la forme d'un cycle court de former des techniciens spécialisés et, d'autre part, préparerait, grâce à un accroissement des connaissances de base, les étudiants à l'entrée dans les universités. Celles-ci représenteraient alors le cycle long de l'enseignement supérieur, à la condition que soient reconsidérées leurs modalités d'accès et, surtout, que soient modifiées leurs méthodes de fonctionnement.

Je ne parlerai ni des œuvres universitaires, ni des bourses, puisque mon collègue M. Bertrand Denis traitera ce sujet.

J'en viens à la question des transports scolaires. Je dois avouer qu'il est très étonnant que les crédits nouveaux qui leur sont consacrés ne soient que la moitié de ceux de 1967 alors que s'accroissent les effectifs scolaires soumis au transport en milieu rural — je représente d'ailleurs une circonscription rurale.

Je crois que l'Etat, sans pour autant supporter une dépense excessive, pourrait prendre à sa charge la totalité des frais de transports scolaires, et ne pas limiter, comme actuellement, sa participation à 65 p. 100. Il est certain que les collectivités locales rurales, qui n'ont guère apprécié des suppressions d'écoles qui pourtant s'imposaient, déplorent d'être contraintes de combler la différence, en se substituant aux familles.

Voilà les approbations et les critiques que je voulais formuler à l'égard du budget qui nous est présenté. Je connais et j'apprécie, monsieur le ministre, vos mérites et vos efforts. Aussi puis-je vous dire que les républicains indépendants voteront ce budget malgré quelques lacunes et aussi certaines imperfections, car il était sans doute difficile de faire mieux dans les circonstances présentes.

Mais nous voudrions pouvoir le considérer comme un budget de transition. Ce qui est important, c'est de préparer tous ensemble le budget de 1969 qui, pour être acceptable, devra, en certains de ses chapitres, être revu en fonction de conceptions toutes nouvelles. (*Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la V<sup>e</sup> République.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 8 —

#### ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1968 n° 426. Rapport n° 455 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ;

Education nationale (*suite*) :

Fonctionnement. — Annexe n° 13. — M. Taittinger, rapporteur spécial ; avis n° 459 de M. Robert Poujade, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ;

Équipement. — Annexe n° 14. — M. Weinman, rapporteur spécial ; avis n° 459 de M. Dijoud, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.*)

Le Chef du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.